



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 61

7 septembre 2009

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 61 du 7 septembre 2009

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET BUDGÉTAIRES LOCALES

- Objet : Arrêté du 26 août 2009 portant composition de la commission de propagande et fixant les dates limites de dépôt par les candidats des documents de propagande à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009-----4
- Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Abbeville et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux-----5
- Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Amiens et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux-----5
- Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux de Péronne et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux-----6
- Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant désignation des bureaux de vote-----7
- Objet : Arrêté du 31 août 2009 fixant la composition de la commission consultative pour l'établissement des tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'apposition des documents électoraux à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville -----140
- Objet : Arrêté du 31 août 2009 portant convocation des électeurs à l'élection des juges au tribunal de commerce d'Amiens-----140
- Objet : Arrêté du 2 septembre 2009 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'apposition des documents électoraux à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009- 142

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

- Objet : Arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans la Somme.-----143

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DE PICARDIE

- Objet : Subdélégation de signature-----144

AUTRES

AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION

- Objet : Arrêté n° ARH 090409 fixant les tarifs journaliers de prestations applicables au Centre Hospitalier de CLERMONT pour l'exercice 2009-----145
- Objet : Arrêté n°090419 ARH portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotation ou de forfait annuel, du Centre hospitalier de CREIL pour l'exercice 2009-----146
- Objet : Arrêté n°090437 ARH portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotation, du Centre Médico Chirurgical des Jockeys pour l'exercice 2009-----147
- Objet : arrêté n° ARH 090454 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----148
- Objet : arrêté n° ARH 090463 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Pont Sainte Maxence, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009FINESS N° 600 100 648 -----149

Objet : arrêté n° ARH 090467 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Compiègne, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	150
Objet : arrêté n° ARH 090475 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Senlis, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	150
Objet : arrêté n° ARH 090476 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au CMC les jockeys, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009 -----	151
Objet : arrêté n° ARH 090477 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Clermont, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	152
Objet : arrêté n° ARH 090478 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Beauvais, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	153
Objet : arrêté n° ARH 090479 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Noyon, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	154
Objet : arrêté n° ARH 090480 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier Laennec de Creil, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009-----	154

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE

Objet : arrêté n° 09/80/044 portant subdélégation de signature, au nom du Préfet de la Somme,-----	155
--	-----

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST

Objet : Arrêté n°2009-31 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département de la Somme-----	157
--	-----

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 61 du 7 septembre 2009

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET BUDGÉTAIRES LOCALES

Objet : Arrêté du 26 août 2009 portant composition de la commission de propagande et fixant les dates limites de dépôt par les candidats des documents de propagande à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009

Vu le code électoral, notamment ses articles R. 31 à R. 38 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2009 portant convocation des électeurs dans le canton de Moyenneville à l'occasion d'une élection cantonale partielle les 4 et 11 octobre 2009 ;

Vu l'ordonnance du 25 août 2009 du Premier Président de la Cour d'Appel désignant le magistrat appelé à présider la commission de propagande ;

Vu les désignations opérées par le Directeur départemental des finances publiques de la Somme et la Déléguée régionale du groupe La Poste Picardie;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009, il est institué une commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale.

Article 2 : La composition de la commission de propagande est fixée comme suit :

Président : M. Marc MENET, juge au tribunal de grande instance d'Abbeville;

Suppléant : M. Benjamin VERNOTTE, juge au tribunal de grande instance d'Abbeville

Membres : M. Bernard FLORIN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Abbeville ;

Mme Myriam LOPEZ, inspectrice du Trésor, représentant le directeur départemental des finances publiques de la Somme;

M. Jacques DEROUSEN, représentant La Poste.

Secrétaire : Mme Anne-Marie DESMARET, secrétaire de la mairie de Moyenneville.

Article 3 : Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de ces commissions avec voix consultative.

Article 4 : La commission a son siège à la mairie chef-lieu de canton.

Article 5 : Toute déclaration de candidature définitivement enregistrée vaut implicitement demande de concours auprès de la commission de propagande.

Article 6 : La date limite d'installation de la commission de propagande est fixée au 21 septembre 2009.

Article 7 : Les candidats peuvent soumettre, pour avis, à la commission de propagande leurs projets de circulaires et de bulletins de vote.

Article 8 : Les candidats ou leurs mandataires doivent remettre à ladite commission, les exemplaires imprimés de la circulaire destinée aux électeurs du canton et une quantité de bulletins de vote au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits dans le canton (7 464 électeurs), avant les dates ci-dessous mentionnées :

Le mercredi 23 septembre 2009 à 12 heures pour le premier tour de scrutin

Le mercredi 7 octobre 2009 à 12 heures pour le second tour de scrutin

Au siège de la commission de propagande

Article 9 : La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi de documents remis postérieurement aux dates et heures limites fixées ci-dessus et non conformes aux normes réglementaires.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, le sous-préfet d'Abbeville et le président de la commission de propagande sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 26 août 2009

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire général

Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Abbeville et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux

Vu le code électoral ;
Vu le code rural, titre IX du livre IV, notamment les articles R.492-5 et suivants ;
Vu le décret n° 2009-738 du 19 juin 2009 relatif au tribunal des baux ruraux et aux commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux ;
Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté du 22 juin 2009 convoquant les électeurs pour l'élection des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux du 15 au 29 janvier 2010 ;
Vu les désignations opérées par le maire d'Abbeville, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Abbeville et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux, il est institué une commission chargée de préparer les listes électorales provisoires des électeurs du ressort du tribunal paritaire des baux ruraux d'Abbeville.

Article 2 : La composition de la commission de préparation des listes électorales est fixée comme suit :

Président : Mme Marie MICHAUT, adjointe au maire d'Abbeville, déléguée aux affaires électorales ;

Membres :

Mme Catherine DUFOUR, technicienne supérieure à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;

M. Philippe BOUTIN, représentant des preneurs ;

M. Philippe LAVOINE, représentant des bailleurs ;

Secrétaire : M. Bernard FLORIN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Abbeville.

Article 3 : La commission a son siège à la mairie d'Abbeville, siège du tribunal paritaire.

Article 4 : La commission siège du 1er septembre au 15 octobre 2009 et se réunit durant cette période à l'initiative de son président.

Article 5 : La commission tient un registre des décisions d'inscription, de radiation ou de refus d'inscription ou de radiation sur les listes électorales provisoires. Elle transmet au plus tard le 15 octobre 2009 les listes provisoires des électeurs au Préfet.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, le sous-préfet d'Abbeville et le président de la commission de préparation des listes électorales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 août 2009

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire général

Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Amiens et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux

Vu le code électoral ;
Vu le code rural, titre IX du livre IV, notamment les articles R.492-5 et suivants ;
Vu le décret n° 2009-738 du 19 juin 2009 relatif au tribunal des baux ruraux et aux commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux ;
Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté du 22 juin 2009 convoquant les électeurs pour l'élection des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux du 15 au 29 janvier 2010 ;
Vu les désignations opérées par le maire d'Amiens, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux d'Amiens et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux, il est institué une commission chargée de préparer les listes électorales provisoires des électeurs du ressort du tribunal paritaire des baux ruraux d'Amiens.

Article 2 : La composition de la commission de préparation des listes électorales est fixée comme suit :

Président : M. Daniel LEROY, conseiller municipal d'Amiens ;

Membres :

M. Jean-Luc BECEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;

Mme Pascale FARCY, représentant des preneurs ;

Mme Arlette LEBLANC STEINMANN, représentant des bailleurs ;

Secrétaire : M. Eric MENINDES, directeur des affaires juridiques et budgétaires locales à la préfecture de la Somme.

Article 3 : La commission a son siège à la mairie d'Amiens, siège du tribunal paritaire.

Article 4 : La commission siège du 1er septembre au 15 octobre 2009 et se réunit durant cette période à l'initiative de son président.

Article 5 : La commission tient un registre des décisions d'inscription, de radiation ou de refus d'inscription ou de radiation sur les listes électorales provisoires. Elle transmet au plus tard le 15 octobre 2009 les listes provisoires des électeurs au Préfet.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le président de la commission de préparation des listes électorales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 août 2009

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire général

Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant composition de la commission de préparation des listes électorales à l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux de Péronne et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux

Vu le code électoral ;

Vu le code rural, titre IX du livre IV, notamment les articles R.492-5 et suivants;

Vu le décret n° 2009-738 du 19 juin 2009 relatif au tribunal des baux ruraux et aux commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2009 convoquant les électeurs pour l'élection des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux du 15 au 29 janvier 2010 ;

Vu les désignations opérées par le maire de Péronne, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion de l'élection des membres assesseurs du tribunal paritaire des baux ruraux de Péronne et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux, il est institué une commission chargée de préparer les listes électorales provisoires des électeurs du ressort du tribunal paritaire des baux ruraux de Péronne.

Article 2 : La composition de la commission de préparation des listes électorales est fixée comme suit :

Président : Mme Valérie KUMM, maire de Péronne ;

Membres :

Mme Catherine BOLLOTTE, chef de l'unité aides aux exploitations à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt,

M. Michel RANDJIA, représentant des preneurs;

M. Gérard BAES, représentant des bailleurs;

Secrétaire : Mme Joëlle DAZIN, adjointe administrative principale à la sous-préfecture de Péronne.

Article 3 : La commission a son siège à la mairie de Péronne, siège du tribunal paritaire.

Article 4 : La commission siège du 1er septembre au 15 octobre 2009 et se réunit durant cette période à l'initiative de son président.

Article 5 : La commission tient un registre des décisions d'inscription, de radiation ou de refus d'inscription ou de radiation sur les listes électorales provisoires. Elle transmet au plus tard le 15 octobre 2009 les listes provisoires des électeurs au Préfet.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, le sous-préfet de Péronne et le président de la commission de préparation des listes électorales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 août 2009
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 28 août 2009 portant désignation des bureaux de vote

Vu le code électoral, notamment ses articles L.17 et R.40 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2008 modifié ;
Vu les suggestions de modifications transmises par les maires des communes du département ;
Vu l'avis des sous-préfets des arrondissements d'Abbeville, de Montdidier et de Péronne ;
Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 29 août 2008 modifié est abrogé.

Article 2 : La liste des bureaux de vote des communes du département de la Somme est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Les militaires et les français établis hors de France dont il s'avère impossible de localiser à l'intérieur d'une commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, sont inscrits sur la liste électorale du premier bureau de chacune des communes du département de la Somme, divisées en bureaux de vote, à l'exception des communes de Doullens, Feuquières-en-Vimeu, Oivillers-la-Boisselle et Nesle où ces électeurs seront inscrits sur la liste électorale du deuxième bureau.

Article 4 : Le bureau de vote n° 2 de la commune de Aigneville est supprimé. Le lieu unique de réunion des électeurs est la salle polyvalente François DAVID sise rue des Chasse-Marées.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, les sous-préfets d'Abbeville, de Montdidier et de Péronne, ainsi que les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 août 2009
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général
Yves LUCCHESI

ANNEXE

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

Ville d'ABBEVILLE

CANTON NORD

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Hôtel de ville (Rue du Maréchal Foch)

Place de l'Abbé Carpentier

Rue A. Borel

Rue Boucher de Perthes

Avenue du Champ de Foire

Impasse de la Commanderie

Rue de la Cour Ponthieu

Rue Duchesne de Lamotte

Rue Dumont

Rue Edouard Branly

Place Max Lejeune

du n° 23 au n° 59

Rue Jeanne d'Arc

Rue Josse van Robais

Place de la Libération

Rue des Lingers

Rue du Maréchal Foch	Numéros impairs
Rue Millevoye	
Rue des Minimes	
Place du Palais de Justice	
Place du Pilon	
Rue Jean Comte de Ponthieu	Numéros pairs
Rue Saint Gilles	du n° 1 au n° 59 inclus (Numéros impairs)
Boulevard Vauban	
Square Boucher de Perthes	
Rue du Champ de Mars	
Avenue du Général Leclerc	
Place Maurice Huré	
Bureau de vote n° 2	Ecole Chauffour (24 rue Philéas Lebesgue)
Voie de l'Agriculture	
Rue des Astronautes	
Voie du Bois Laurette	
Rue des Cerisiers	
Rue des Moines	
Rue du Château d'eau	
Rue du Chauffour	
Résidence du Cèdre Bleu	
Rue et impasse du Chauffour	
Voie du Commerce	
Résidence Les Coteaux	
Impasse du Crinquet	
Rue Ferdinand Buisson	
Voie de l'Industrie	
Place des Déportés et internés	
Rue Jean Masse	
Ruelle Lambert	
Rue Paul Duclercq	
Rue Philéas Lebesgue	
Rue des Tilleuls	
Route de Vauchelles	
Rue du Sol du Clocher	
Cité Griffine Maréchal	
Rue Albert Carette	
Rue P. Bénard	
Rue Victor Hugo	
Avenue Aristide Briand	
Rue des Colverts	

Rue des Sarcelles	
Rue Michel Debray	
Bureau de vote n° 3	Ecole du Champ de Mars (3 rue Paul Delique)
Route d'Amiens	excepté du n° 200 au n° 250
Rue du 128ème Régiment d'Infanterie	
Rue Georges Cantin	
Rue des Frères Caudron	
Rue Henri Dunant	
Rue Honoré d'Estienne d'Orves	
Avenue Léon Blum	
Rue du Moulin Quignon	
Rue Paul Delique	
Chemin des Postes	du n° 75 à la fin
Impasse du Chemin des Postes	
Rue du 13ème Régiment de Chasseurs à cheval	
Bureau de vote n° 4	Ecole Alfred François (Rue Alfred François)
Rue Alfred François	
Rue d'Avignon	
Rue Babos	
Chemin de Bas à l'Heure	
Rue du Bas Mesnil	
Rue Briolerie	
Rue Canteraine	
Rue Chabaille	
Rue Charlet	
Rue du Colombier	
Rue du Dauphiné	
Rue et impasse de l'Ermitage	
Place du Général de Gaulle	
Rue du Haut Mesnil	
Rue et cité Leday	
Rue du Lieutenant Caron	
Rue Mellan	
Boulevard de la République	
Rue du Saint Esprit	
Rue et place Saint Sépulcre	
Rue de la Sautine	
Rue du Scardon	
Place de Verdun	
Rue Vieille Porte Marcadé	
Allée du 8 mai 1945	

Bureau de vote n° 5	Ecole Emile Ternois (8 grande rue Thuison)
Rue des Moulins	
Rue Basse Bouvaque	
Avenue de la Chapelle	
Grande Rue des Chartreux	
Route de Drucat	
Rue Gaston Dufresne	
Rue Georges Deray	
Résidence de la Grande Prairie	
Rue Jean Mennesson	
Rue Cote de la Justice	
Chemin du Marais de Menchecourt	
Rue de Menchecourt	
Rue Basse des Moulins	
Rue Nau	
Rue de Nouvion	
Grande Rue de Thuison	
Petite Rue de Thuison	
Rue Victor Commont	
Rue des Vignes	
Rue Ernest Prarond	
Rue Basse de la Bouvaque	
Route d'Hesdin	
Avenue de la Baie de Somme	
Rue des Hauts de la Bouvaque	
Rue des Nénuphars	
Impasse des Joncs	
Impasse des Salicaires	
Impasse des Iris	
Bureau de vote n° 11	Maison de la Côte Picarde (Place de l'Amiral Courbet)
Place de l'Amiral Courbet	Numéros pairs
Rue Gontier Patin	
Chaussée du Bois	
Rue des Capucins	
Rue des Carmes	
Place Clémenceau	
Rue de l'Eauette	Numéros pairs
Rue Jules Magnier	Numéros pairs
Rue Ledien	Numéros impairs, du n° 50 à la fin
Chaussée Marcadé	
Rue du Moulin Richebourg	

Rue aux Mulets	
Rue Pierre Brossolette	
Rue Pierre Sauvage	
Quai de la Pointe	
Rue Pongerville	
Rue Ringois	
Place Saint Jacques	Numéros pairs
Grande Rue Saint Jacques	Numéros pairs
Rue des Teinturiers	du n° 13 à la fin, numéros pairs
Ruelle du Beffroi	
Avenue du port	
Rue Pados	
Rue aux Pareurs	
Bureau de vote n° 12	Ecole des platanes (Rue des Platanes)
Rue des Acacias	
Rue des Aubépines	
Rue des Bouleaux	
Rue des Cytises	
Route de Doullens	
Rue des Peupliers	
Rue des Platanes	
Rue des Pommiers	
Rue du Président Robert Schumann	
Rue des Pruniers	
Rue du Soleil Levant	
Place du Soleil Levant	
Rue Floréal	
Rue Prairial	
Rue Thermidor	
Rue Messidor	
Rue Fructidor	
Rue Ventôse	
Rue de la Cavée de Vauchelles	
Rue de Germinal	
Rue Vendémiaire	
Rue Brumaire	
Rue Pluviôse	
Rue Jules Verne	
Rue Paul Vimereu	
Rue Rose Bertin	
Rue Macqueron	

Bureau de vote n° 13	Centre aéré Menchecourt (Rue de Haut)
Rue des Argillières	
Résidence des Argillières	
Rue Bocquet	
Rue de la Cressonnière	
Ruelle d'en bas	
Rue du Haut	
Rue Henri Sellier	
Rue Laurent Traullé	
Rue des Moulins de Menchecourt	
Rue de la Sucrierie	
Rue du Verger	
Impasse des Argillières	
Cavée Bizet	
Rue du 20 mai 1940	
Rue du 13ème Régiment de Génie	
CANTON SUD	
Bureau de vote n° 6	Ecole de Musique (23 rue Lesueur)
Passage Barbafust	
Place Bonaparte	
rue du Bourg du Vimeu	
Rue Chasserats	
Passage de la Chevalerie	
Rue du Chevalier de la Barre	
Rue François de Poilly	
Avenue de la Gare	
Rue des Grandes Ecoles	
Rue le Guindal	
Place Max Lejeune	Numéros pairs, du n° 1 au n° 21
Rue Jean Jaurès	
Impasse Jean Berquin	
Rue Jules Magnier	Numéros impairs
Rue Ledien	du n° 2 au n° 44
Rue Lesueur	
Passage du Marché aux Herbes	
Rue du Maréchal Foch	Numéros pairs
Rue du Moulin du Roy	
Petite Rue Notre-Dame	
Rue du Pont aux Brouettes	
Rue Jean de Ponthieu	Numéros impairs
Place du Pont Neuf	

Quai du Pont Neuf	
Rue des Rapporteurs	
Place Saint Paul	
Rue et Parvis Saint Vulfran	
Rue Sainte Catherine	
Rue des Saintes Maries	
Rue des Teinturiers	n° 1 à 11
Place de la Gare	
Rue de l'Amiral Courbet	Numéros impairs
Passage de la Boucherie	
Passage de la Haranguerie	
Passage du Limaçon	
Bureau de vote n° 7	Ecole maternelle Pont des Prés (24 place du Pont des Prés)
Chemin des Canotiers	
Rue de la Caserne	
Chemin du Champ de Tir	
Rue des Cordeliers	
Rue Crépin	
Impasse d'Enfer	
Place du Grand Marché	
Rue de l'Harmonie	
Rue Hecquet	
Rue Henri Picquet	
Rue de l'Hôtel Dieu	
Rue de l'Isle	
Place des Jacobins	
Rue Lefebure de Cerisy	
Rue Lillier	
Petite Rue du Lillier	
Rue du Marais Malicorne	
Route de Neufchâtel	
Chemin Patis	
Faubourg des Planches	
Rue du Pont d'Amour	
Rue du Pont de Boulogne	
Place du Pont des Prés	
Boulevard des Prés	
Boulevard de la Portelette	
Rue de la Portelette	
Avenue du Rivage	
Route de Rouen	

Cité Saint	
Rue Sanson	
Rue des Six Moulins	
Rue de la Talance	
Rue du Canal de Transit	
Rue des Trois Fillettes	
Impasse du Voyeul	
Chemin du Voyeul	
Chemin des Jardinières	
Chemin du Champ de Courses	
Rue du Pont à Plicourt	
Rue Maurice Marlière	
Bureau de vote n° 8	Ecole Jean Zay (13 rue Firmin de Tourvoyon)
Rue de l'Abreuvoir	
Rue de Charles Bignon	
Impasse Collier	
Rue de l'Epousée	
Rue Firmin de Touvoyon	
Rue du Grand Marais	
Rue de la Maye	
Rue des Nattiers	
Route de Paris	
Rue du Petit Marais	
Rue Plantis	
Rue de la Plume	
Rue Prayel	
Rue Rochester	
Rue Voyeul	
Rue des Rocques	
Impasse Roucoult	
Rue Saint Gilles	Numéros pairs et impairs du n° 63 à la fin
Rue Valvret	
Rue de la caserne Dupré	
Rue de la Tannerie	
Bureau de vote n° 9	Ecole de Rouvroy (304 chaussée de Rouvroy)
Ruelle d'Amour	
Ancien chemin de Blangy	
Impasse la Croix	
Rue et impasse de l'Eglise	
Impasse de la Fontaine	
Chemin de Mautort à Caubert	

Rue de Mautort	
Route de Moyenneville	
Rue Nestor Letellier	
Route des Polonais	
Chaussée de Rouvroy	
Rue Voyeul Saint Jean	
Chemin du Marais Saint Paul	
Rue de la rive droite de la Somme	
Rue de la rive gauche de la Somme	
Chemin sur Somme	
Rue du Trianon	
Bureau de vote n° 10	Groupe scolaire Picardie (23 rue de Picardie)
Rue d'Artois	
Impasse d'Artois	
Rue d'Auvergne	
rue de Bourgogne	
Impasse de Bretagne	
Rue de Gascogne	
Rue de Normandie	
Avenue du Président René Coty	
Rue de Picardie	
Rue de Provence	
Bureau de vote n° 14	Cantine scolaire des Poulies (1 place Saint Jacques)
Cité de l'Arsenal	
Impasse du Coq Hérù	
Rue de l'Eauette	Numéros impairs
Chemin du Halage	
Chaussée d'Hocquet	
Rue Louandre	
Rue Louis Pasteur	
Rue des Poulies	
Rue des Rames	
Petite Rue Saint Jacques	
Grande Rue Saint Jacques	Numéros impairs
Place Saint Jacques	Numéros impairs
Rue Saint Paul	
Boulevard Voltaire	
Rue des Drapiers	
Rue des Foulons	
Rue de la Terrasse	
Rue des Fileuses	

Allée du Parc	
Bureau de vote n° 15	Ecole maternelle Jean Moulin (Rue Jean Moulin)
Rue d'Alsace	
Rue de Champagne	
Rue de Flandre	
Rue de l'Ile de France	
Rue Jean Moulin	
Rue de Lorraine	
Avenue du Président Vincent Auriol	
Route d'Amiens	du n° 200 à 250
Cité des Cheminots	
Rue Pierre Semard	
Chemin des Postes	Numéros pairs, du n° 1 au n° 47
CANTON D'ABBEVILLE-NORD	
Commune de BELLANCOURT	Salle de Réunion (Rue de l'église)
Commune de CAOURS	Salle de la mairie (2 rue du Sac)
Commune de DRUCAT	Salle polyvalente (Rue Verte)
Commune de GRAND-LAVIERS	Mairie (Route du Crotoy)
Commune de NEUFMOULIN	Mairie (78 Grande Voie)
Commune de VAUCHELLES-LES-QUESNOY	Salle communale (Rue de la grosse borne)
CANTON D'ABBEVILLE-SUD	
Commune de BRAY-LES-MAREUIL	Mairie (8 Grande Rue)
Commune de CAMBRON	Mairie (5 rue de l'église)
Commune d'EAUCOURT-Sur-SOMME	Mairie (Rue du Pont)
Commune d'EPAGNE-EPAGNETTE	Salle polyvalente (Chemin du Comble)
Commune de MAREUIL-CAUBERT	Groupe scolaire (101 Grande Rue)
Commune de YONVAL	Mairie (10 place des Marronniers)
CANTON D'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	
Commune d'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	Mairie (Place de la mairie)
Commune de BRUCAMPS	Mairie (3 Grande Rue)
Commune de BUIGNY-l'ABBE	Mairie (26 Grande Rue)
Commune de BUSSUS-BUSSUEL	Mairie (Place René le Saché)
Commune de COCQUEREL	Salle communale
Commune de COULONVILLERS	Mairie (1 rue du 8 mai 1945)
Commune de CRAMONT	Mairie (6 place de la mairie)
Commune de DOMQUEUR	Mairie
Commune de ERGNIES	Mairie (Rue d'Hémimont)
Commune de FRANCIERES	Mairie (3 rue Albert Petit)
Commune de GORENFLOS	Mairie (Place de la mairie)
Commune de LONG	Salle des fêtes
Commune de MAISON-ROLAND	Ecole (27 rue Principale)

Commune de MESNIL-DOMQUEUR	Mairie
Commune de MOUFLERS	Mairie (4 rue de la mairie)
Commune de ONEUX	Mairie (11 Route d'Auxi)
Commune de PONT-REMY	Mairie (2 rue du Général Leclerc)
Commune de SAINT-RIQUIER	Mairie (9 rue Notre Dame)
Commune de VILLERS-SOUS-AILLY	Salle des fêtes (Rue Lette)
Commune de YAUCOURT-BUSSUS	Mairie (5 rue Michel Legry)
CANTON D'AULT	
Commune d'ALLENAY	Mairie - Salle du conseil (1 rue Journal Orphée)
Commune d'AULT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie
Circonscription territoriale : toutes les rues situées au sud de l'axe formé par les rues Dalhausen, Saint Pierre, Charles Bréhamet et de la Montagne	
Bureau de vote n° 2	Centre médico-social
Circonscription territoriale : toutes les rues situées au nord de l'axe formé par les rues Dalhausen, Saint Pierre, Charles Bréhamet, de la Montagne (rues incluses) et le bois de Cise	
Commune de BETHENCOURT-Sur-MER	Mairie (8 Grande rue)
Commune de FRIAUCOURT	Mairie (Place du Général Leclerc)
Commune de MENESLIES	Mairie
Commune de MERS-LES-BAINS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes (Rue Louis Aragon)
Circonscription territoriale : Electeurs domiciliés entre le littoral et une ligne forme par les rues Georges Clémenceau, du 19 mars 1962, Lucien Leducq et Jules Verne	
Bureau de vote n° 2	Salle Ernest Dailly (Avenue Curie)
Circonscription territoriale : Electeurs domiciliés à l'est de cette ligne jusqu'à la maternelle Curie et la rue du 11 novembre 1918	
Bureau de vote n° 3	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie (Avenue Curie)
Circonscription territoriale : Electeurs domiciliés à l'est de cette ligne, de la verrerie Saint Gobain Desjonquères aux limites départementales (y compris les lotissements des Jones et des Jardins Fleuris)	
Commune de OUST-MAREST	Mairie
Commune de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY	Mairie (40 rue André Delignière)
Commune de WOIGNARUE	Mairie (40 rue de la mairie)
Commune d'YZENGREMER	Mairie
CANTON DE CRECY-EN-PONTHIEU	
Commune de LE BOISLE	Mairie (38 Route Nationale)
Commune de BOUFFLERS	Mairie (28 rue Principale)
Commune de BRAILLY-CORNEHOTTE	Mairie (24 rue du Général de Gaulle)
Commune de CONTEVILLE	Mairie (10 rue d'Auxi)

Commune de CRECY-EN-PONTHIEU	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes "Le Casino" (Place Gilbert Gaffet)
Circonscription territoriale : Crécy-Bourg	
Bureau de vote n° 2	Salle des fêtes "Bernard Sallé" (Rue principale)
Circonscription territoriale : Caumartin	
Bureau de vote n° 3	Mairie (Place de la République)
Circonscription territoriale : Marcheville	
Commune de DOMINOIS	Mairie (68 rue principale)
Commune de DOMLEGER-LONGVILLERS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Domléger-Longvillers (2 rue d'Agenville)
Circonscription territoriale : Domléger	
Bureau de vote n° 2	Mairie - Annexe (Rue Taverne)
Circonscription territoriale : Longvillers	
Commune de DOMPIERRE-Sur-AUTHIE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie
Circonscription territoriale : Dompierre, Voisin, Rapechy, Le Hamel, Le Fédoye	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Wadicourt
Circonscription territoriale : Wadicourt, Watteglise	
Commune d'ESTREES-LES-CRECY	Mairie (Place du Monument)
Commune de FONTAINE-Sur-MAYE	Mairie (2 rue belle Olive)
Commune de FROYELLES	Mairie (14 rue de la Fontaine)
Commune de GUESCHART	Mairie (2 rue du Général Leclerc)
Commune de HIERMONT	Mairie (12 route d'Abbeville)
Commune de LIGESCOURT	Mairie (2 rue de Nampont)
Commune de MAISON-PONTHIEU	Salle de réunion de la mairie (Place publique)
Commune de NEUILLY-LE-DIEN	Salle communale (8 rue du Cahet)
Commune de NOYELLES-EN-CHAUSSEE	Mairie - Salle (Rue de l'église)
Commune de PONCHES-ESTRIVAL	Mairie (Rue principale)
Commune de VITZ-Sur-AUTHIE	Mairie (8 rue principale)
Commune de YVRENCH	Mairie (1 rue de la Maladrerie)
Commune de YVRENCHÉUX	Mairie (16 rue du brûle)
CANTON DE FRIVILLE-ESCARBOTIN	
Commune de BOURSEVILLE	Mairie (305 Grande Rue)
Commune de FRESSENEVILLE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (25 rue Jean Jaurès)
Rue et lieu-dit "le Moulin"	
Rue Jean Jaurès	
Rue Jules Gesde	
Rue Camille Pelletan	
Rue Cavée de Dargnies	
Rue Emile Zola	

Rue du 8 mai 1945

Rue Voltaire

Rue Bonnet

Rue Jean Moulin

Rue Charles de Gaulle

Rue Pierre Brossolette

Rue du 11 novembre 1918

Rue Gabriel Péri

Rue Chellier

Ancien chemin d'Eu

Place de la République

Bureau de vote n° 2

Ecole Jean Gaudier (4 rue Roger Salengro)

Rue Roger Salengro

Rue Louis Pasteur

Rue du Jeu de Paume

Rue Karl Marx

Rue Jean-Baptiste Clément

Rue Henri Barbusse

Rue Francisco Ferrer

Rue Jean-Jacques Rousseau

Rue Verdun

Rue Motte

Rue Blancart

Rue du Mont Blanc

Rue Charles Verecque

Rue Robert et Geneviève Gabard

Rue de l'Abbé Caron

Rue Louise Michel

Rue Jean Catelas

Rue du Chevalier de la Barre

Lieudit "Le Moulin"

Commune de FRIVILLE-ESCARBOTIN

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Mairie (Place Jean Jaurès)

Place Jean Jaurès

Rue Anatole France

Rue des Arbrets

Rue Fernand Poidevin

Rue Henri Barbusse

du n° 1 au 163 et du n° 2 au 124

Rue Henri Dunant

Ruelle Henri Dunant

Rue Isaïe Sellier

Impasse Isaïe Sellier	
Rue Jules Vallès	
Rue Jules Verne	
Rue Paul Verlaine	
Rue Lamartine	
Rue Victor Hugo	
Bureau de vote n° 2	Ecole maternelle Charles Perrault (Rue du 11 Novembre)
Chemin du Bout d'Amont	
Impasse Branly	
Impasse Saint Etienne	
Place Adéodat Gilson	
Rue Arago	
Rue Calmette	
Rue de l'Abbé Caron	
Rue du 11 Novembre	
Rue du Chevalier La Barre	
Rue du Parc	
Rue Emile Zola	
Rue Etienne Boutté	
Rue Ferney	
Rue Guérin	
Rue Henri Barbusse	du n° 165 à la fin et du n° 126 à la fin
Rue Jean Catelas	
Rue Lucien Desenclos	côté pair et impair du n° 1 au 61
Rue Maurice Ravel	
Rue Pasteur	du n° 27 au n° 65 et du n° 30 au n° 64
Rue Voltaire	
Bureau de vote n° 3	Ecole Louis Aragon (Rue Claude Debussy)
Clos Jacques Brel	
Impasse Messenger	
Rue Salvador Allende	
Rue André Valfroy	
Rue Camille Saint-Saëns	
Rue Claude Debussy	
Impasse Claude Debussy	
Rue Denis Diderot	
Rue Frédéric Chopin	
Rue Georges Bizet	
Rue Charles Gounod	
Rue Hector Berlioz	
Rue Lavoisier	

Rue Lucien Desenclos	côté impair du n° 67 au n° 73
Bureau de vote n° 4	Ecole Maternelle Jacques Prévert (Rue du Maréchal Foch)
Avenue Albert Thomas	
Impasse Albert Thomas	
Briqueterie	
Noirville	
Chemin des Treize	
Chemin la Voyette Canot	
Rue Sainte Cécile	
Cité Sainte Cécile	
Impasse du Château	
Place Roger Salengro	
Rue Curie	
Rue du Docteur Delville	
Rue du Maréchal Foch	
Rue Grandsire	
Rue Marius Briet	
Rue Maurice Ducoroy	
Ruelle Maurice Ducoroy	
Rue Pasteur	du n° 1 au n° 25 et du n° 2 au n° 28
Rue Renaud Fourdrin	
Sentier de la Justice	
Bureau de vote n° 5	Mille-Club (Rue du Général Leclerc)
Rue Denis Papin	
Rue du Général Leclerc	
Rue du 8 mai 1945	
Rue Jean Moulin	
Rue Léo Lagrange	
Impasse Léo Lagrange	
Rue Louise Michel	
Impasse Louise Michel	
Rue Victor Flamant	
Commune de NIBAS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (15 rue Gaston Vasseur)
Circonscription territoriale : Nibas	
Bureau de vote n° 2	Bibliothèque de Saucourt (32 rue de Nibas)
Circonscription territoriale : Saucourt	
Commune d'OCHANCOURT	Mairie (Rue de Nibas)
Commune de TULLY	Mairie (2 place Jean Jaurès)
Commune de VALINES	Mairie (Place du Maréchal Leclerc)
Commune de VAUDRICOURT	Mairie (1 Impasse Pierre Blondin)

Commune de WOINCOURT	Mairie (Place de la mairie)
CANTON DE GAMACHES	
Commune d'AIGNEVILLE	Salle polyvalente François David (Rue des Chasse-Marées)
Commune de BEAUCHAMPS	Mairie (1 rue de la mairie)
Commune de BIENCOURT	Mairie (1 rue de l'école)
Commune de BOUILLANCOURT-EN-SERY	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie
Circonscription territoriale : Bouillancourt et Château d'Ansennes	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Wattebléry
Circonscription territoriale : Wattebléry et Vert Bocage	
Commune de BOUTTENCOURT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (9 avenue du Président Roosevelt)
Circonscription territoriale : Bouttencourt et le Moulin léger	
Bureau de vote n° 2	Salle de l'ancien presbytère à Ansennes (36 rue Pillevergue)
Circonscription territoriale : Ansennes, Monthières, Séry et la Ferme du Bout du Bois	
Commune de BOUVAINCOURT-Sur-BRESLE	Mairie
Commune de BUIGNY-LES-GAMACHES	Mairie (13 Grande Rue)
Commune de CERISY-BULEUX	Mairie
Commune de DARGNIES	Mairie (Rue Albert Camus)
Commune d'EMBREVILLE	Mairie (Place Paulin Carette)
Commune de FRAMICOURT	avant le n° 1 rue Basilide
Commune de FRETTEMEULE	Mairie (1 rue de Fretteville à Maigneville)
Commune de GAMACHES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes "Paul Eluard" (Rue du 8 mai 1945)
Circonscription territoriale : Axe rue Principale - côté pair	
Bureau de vote n° 2	Salle des fêtes "Paul Eluard" (Rue du 8 mai 1945)
Circonscription territoriale : Axe rue Principale - côté impair	
Commune de MAISNIERES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle de la Mairie
Circonscription territoriale : Maisnières	
Bureau de vote n° 2	Ancienne école d'Harcelaines
Circonscription territoriale : Harcelaines	
Commune de MARTAINNEVILLE	Mairie (3 rue de Vismes)
Commune de RAMBURELLES	Classe mobile (Place du 8 mai)
Commune de RAMBURES	Mairie (1 rue de la Folie)
Commune de TILLOY-FLORIVILLE	Mairie (32 rue des Tilleuls)
Commune de LE TRANSLAY	Mairie (4 rue d'Oisemont)
Commune de VISMES-AU-VAL	Mairie (1 rue du Moulin)
CANTON D'HALLENCOURT	
Commune d'ALLERY	Mairie (Place de la mairie)

Commune de BAILLEUL	Mairie
Commune de CITERNES	Mairie
Commune de DOUDELAINVILLE	Salle de la Mairie (Rue du 11 novembre 1918)
Commune d'ERONDELLE	Salle du conseil - Mairie (2 rue Verte)
Commune de FONTAINE-Sur-SOMME	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Place Jeanne de Fontaine)
Circonscription territoriale : Fontaine-sur-Somme	
Bureau de vote n° 2	Mairie de Vieulaines (Rue de Bas)
Circonscription territoriale : Vieulaines	
Commune de FRUCOURT	Mairie (6 place de la mairie)
Commune d'HALLENCOURT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie d'Hallencourt (Place de l'Hôtel de Ville)
Circonscription territoriale : Hallencourt	
Bureau de vote n° 2	Mairie (Place de la mairie)
Circonscription territoriale : Hocquincourt	
Bureau de vote n° 3	Ancienne école de Wanel (Place de la mairie)
Circonscription territoriale : Wanel	
Commune de HUPPY	Mairie (Place du Général de Gaulle)
Commune de LIERCOURT	Mairie (481 rue du Général Leclerc)
Commune de LIMEUX	Mairie
Commune de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Mairie (3 rue du Moulin)
Commune de MERELESSART	Mairie
Commune de SOREL-EN-VIMEU	Mairie (9 rue de la Terrière)
Commune de VAUX-MARQUENNEVILLE	Mairie (Rue de la Mairie)
Commune de WIRY-AU-MONT	Mairie (Rue France)
CANTON DE MOYENNEVILLE	
Commune d'ACHEUX-EN-VIMEU	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Place François Mitterrand)
Circonscription territoriale : Acheux-en-Vimeu, Hameau de Frières, Hameau de Zoteux et les Ecarts	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Frireulles (29 Grande Rue)
Circonscription territoriale : Frireulles et Hameau du Petit Acheux (Route Nationale 925)	
Commune de BEHEN	Mairie (1 rue des Buttes)
Commune de CAHON-GOUY	Salle polyvalente (Rue du Moulin)
Commune de CHEPY	Mairie - Salle de réunions (Place de l'église)
Commune d'ERCOURT	Mairie
Commune de FEUQUIERES-EN-VIMEU	
Bureau de vote n° 1	Salle des Mariages
Circonscription territoriale : Secteur Nord	
Rue Edison	
Rue Aristide Briand	

Rue Victor Hugo
Rue de la République
Rue du Maréchal Leclerc
Allée des Mésanges
Impasse des Chardonnerets
Rond-point des Fauvettes
Chemin des Sept
Rue Jean Moulin
Rue Henri Barbusse
Rue Edouard Vaillant
Rue Jules Guesde
Rue Albert Thomas
Rue Roger Salengro
Rue Honoré de Balzac
Rue Ampère
Chemin du Petit Saint Marc
Rue du Plant de l'abbé Clercq
Bibereau
Rue Anatole France
Rue Danton
Rue de la Zone Industrielle
Rue Daniel Normand
Chemin d'Aigneville
Sentier des Parapluies
Impasse Jules Guesde
Avenue du Vimeu vert

Bureau de vote n° 2 (Centralisateur)

Salle du Conseil municipal

Circonscription territoriale : Secteur Sud

Allées des Acacias, des Tilleuls, des Bouleaux et des Sorbiers

Rue du Général de Gaulle

Rue Camille Desmoulins

Rue Duchesne de Lamotte

Rue Gambetta

Rue du Dr Roux

Rue Etienne Dolet

Rue Marcel Sembat

Rue Henri Dunant

Rue Camille Saint-Saëns

Rue Emile Zola

Rue Jean-Jacques Rousseau

Rue Pierre Curie

Rue du Général Sarrail
Rue Louis Pasteur
Rue du Tour des Haies
Rue Ferdinand Buisson
Rue du Chevalier de la Barre
Rue Edouard Branly
Rue de l'Egalité
Rue Jean Jaurès
Rue du Stade
Rue Arago
Rue Lamartine
Rue Jérôme Lisot
Chemin du Plant Barbier
Impasse Jules Verne
Place Holleville Frères
Allée des Lilas
Allée des Marronniers
Allée des Platanes
Chemin de la Solette
Chemin des Terres à l'Eau
Chemin du Pilé
Allée Konrad Adenauer
Allée Alcide de Gaspéri
Rue Jean Monnet
Rue Robert Schumann
Allée Louise Weiss
Commune de GREBAULT-MESNIL
Commune de HUCHENNEVILLE
Commune de MIANNAY
Commune de MOYENNEVILLE
Commune de QUESNOY-LE-MONTANT
Commune de SAINT-MAXENT
Commune de TOEUFLES
Commune de TOURS-EN-VIMEU
CANTON DE NOUVION
Commune d'AGENVILLERS
Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU
Commune de CANCHY
Commune de DOMVAST
Commune de FOREST-L'ABBAYE
Commune de FOREST-MONTIERS

Mairie (1 rue Machu)
Mairie (Rue de la Place)
Mairie (5 rue Cantereine)
Ecole Primaire
Mairie (Place de la mairie)
Mairie (8 rue de la mairie)
Mairie (14 rue de l'église)
Salle du conseil de la mairie (Rue du Haut)

Mairie (1 rue Binet)
Mairie (8 rue du Haut)
Mairie (27 rue du Général Leclerc)
Mairie (3 rue de Brailly)
Mairie (28 rue de la mairie)
Mairie (Rue de la Ville)

Commune de GAPENNES	Mairie (2 rue Bellavoine)
Commune de HAUTVILLERS-OUVILLE	Mairie (200 rue de l'église)
Commune de LAMOTTE-BULEUX	Mairie (3 rue Charles de Gaulle)
Commune de MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	Mairie (13 rue du Bas)
Commune de NEUILLY-L'HOPITAL	Mairie
Commune de NOUVION	Mairie (Place du Général de Gaulle)
Commune de NOYELLES-Sur-MER	Salle de réunions de la mairie (2 bis rue du Général de Gaulle)
Commune de PONTHOILE	Mairie (14 route de Forest Montiers)
Commune de PORT-LE-GRAND	Mairie (Place de la mairie)
Commune de SAILLY-FLIBEAUCOURT	Mairie
Commune de LE TITRE	Mairie
CANTON DE OISEMONT	
Commune d'ANDAINVILLE	Mairie (20 rue de Villers)
Commune d'AUMATRE	Mairie (2 place de la mairie)
Commune d'AVESNES-CHAUSSOY	Mairie
Commune de BERMESNIL	Mairie (10 rue Charles Bignon)
Commune de CANNESIERES	Salle communale (2 Grande Rue)
Commune d'EPAUMESNIL	Rue principale
Commune de ETREJUST	Mairie (4 Grande Rue)
Commune de FONTAINE-LE-SEC	Mairie
Commune de FORCEVILLE-EN-VIMEU	Mairie
Commune de FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Mairie
Commune de FRESNE-TILLOLOY	Mairie (7 rue principale)
Commune de FRESNEVILLE	Mairie (2 rue de l'école)
Commune de FRESNOY-ANDAINVILLE	Mairie (Rue de la place)
Commune de FRETTECUISSÉ	Mairie (19 bis rue de Oisemont)
Commune de HEUCOURT-CROQUOISON	Mairie
Commune d'INVAL-BOIRON	Mairie (13 rue de l'église)
Commune de LIGNIERES-EN-VIMEU	Mairie (6 La Place)
Commune de LE MAZIS	Mairie (31 rue de l'église)
Commune de MOUFLIERES	Mairie
Commune de NESLE-L'HOPITAL	Mairie
Commune de NESLETTE	Mairie
Commune de NEUVILLE-AU-BOIS	Mairie (155 Grande Rue)
Commune de NEUVILLE-COPPEGUEULE	Mairie (Rue Jules Ferry)
Commune de OISEMONT	Salle des Associations (Place du Maréchal Leclerc)
Commune de SAINT-AUBIN-RIVIERE	Mairie
Commune de SAINT-LEGER-Sur-BRESLE	Mairie (Rue des Ponts)
Commune de SAINT-MAULVIS	Mairie (14 ter place de la mairie)
Commune de SENARPONT	Mairie (130 rue du 8 mai)
Commune de VERGIES	Mairie

Commune de VILLEROY	Mairie (38 rue de la place)
Commune de WOIREL	Mairie
CANTON DE RUE	
Commune d'ARGOULES	Mairie (10 rue Verte)
Commune d'ARRY	Mairie - Ecole (27 rue Joseph Harent)
Commune de BERNAY-EN-PONTHIEU	Mairie (Rue de la Bucaille)
Commune de LE CROTOY	
Bureau de vote n° 1	Salle Toulouse Lautrec (Rue Eudel partie 1)
Chemin du Marais	
Allée de la Grève	
Rue René Fonck	
Rue de l'Ecole Gaston Caudron	
Rue Jaumes	
Rue des Tamaris	
Rue des Marais	
Rue des Cabaniers	
Avenue Gaston Caudron	
Rue Nouvelle n° 1	
Rue du Commandant Destouches	
Rue de la Bassée	
Rue Jules Védrines	
Rue Jean Vadicocq	
Rue de l'Hôtel Dieu	
Rue Georges	
Rond-point de l'Avenir	
Rue des Tilleuls	
Rue Jacques d'Harcourt	
Rue des Merlettes	
Allée Beurivage	
Allée du Bon Air	
Allée Bellevue	
Rue du Capitaine Guy Dath	
Rue du Paradis	
Allée Beausoleil	
Boulevard de la Mer	
Rue Carnot	
Rue Victor Petit	
Rue des Bains	
Impasse de la Galette	
Rue du Phare	
Rue Delant	

Rue de la Plage
Rue de la Porte
Rue du Pont
Rue du Puits Sucré
Rue du Moulin
Rue Pierre Guerlain
Rue de la Mer
Rue Eudel
Rue de l'Eglise
Rue Albain Lecomte
Rue du Château
Place Mancel
Quai Léonard
Place Jeanne d'Arc
Rue de l'impératrice
Rue du Port
Chemin des Avions
Chemin des Pêcheurs
Rue du Casino
Rue du Général Leclerc du n° 1 au n° 15, du n° 2 au n° 20
Rue Saint Pierre
Bureau de vote n° 2 Salle Toulouse Lautrec (Rue Eudel partie 2)
Lotissement et chemin de Barre Mer
Rue Mayoc
Rue Louis Bos
Avenue Charles de Gaulle
Allée Beauséjour
Rue des Roulettes
Impasse Carnot
Rue de Paris
Rue du 11 novembre 1918
Rue de la République
Place de Verdun
Rue de la Paix
Rue Grognet Gourlain
Rue et Impasse Louis Pasteur
Rue de la Réunion
Rue des Jardins
Rue des Prés
Rue du Calvaire
Rue des Abattoirs

Rue et Impasse du Marquenterre

Rue de la Riviérette

Route de Rue

Avenue de la Gare

Rue du Château d'eau

Rue Florentin Lefils

Chemin du Vieux Canal

Chemin du Canal

Cité Mercier

Avenue des Ecluses

Rue de la Mollière

Rue du Bassin

Chemin des Dignes

Quai Courbet

Rue des Ecoles

Rue Ferdinand de Lesseps

Place du Monument aux Morts

Rue du Général Leclerc

du n° 17 au n° 57, du n° 22 au n° 54

Rue Jules Verne

Rue de la Prison Jeanne d'Arc

Rue Paul Bos

rue Victor Pelletier

Rue de la Croix

Rue du 8 mai 1945

Rue de la Brèche

Rue desgardins

Passage des Ormes

Impasse Nampont

Lotissement des Sirènes

Bureau de vote n° 3

Mairie de Saint Firmin (Rue des écoles)

Circonscription territoriale : Saint Firmin Lès Crotoy et annexes

Bureau centralisateur

Salle Toulouse Lautrec (Rue Eudel partie 3)

Commune de FAVIERES

Mairie (77 rue de l'église)

Commune de FORT-MAHON-PLAGE

Mairie (Place Alberti Lecat)

Commune de MACHIEL

Mairie

Commune de MACHY

Salle des fêtes (rue de la Forêt)

Commune de NAMPONT-SAINT-MARTIN

Salle du Conseil municipal (Route de Crécy)

Commune de QUEND

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Mairie (1 rue de la mairie)

Circonscription territoriale : Froise, le Pont à Cailloux, le Muret, le Vieux Quend, les Maissonnettes, le Châteauneuf et

Quend	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Monchaux (39 route de la plage)
Circonscription territoriale : Monchaux, Routhiauville et la Pâturette	
Bureau de vote n° 3	Gendarmerie de Quend-Plage (4 avenue Henri Renard)
Circonscription territoriale : Quend-Plage-lès-Pins	
Commune de RUE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (3 rue Ernest Dumont)
Rue et ruelle du Bosquet	
Avenue des Frères Caudron	Côté pair
Rue du Château	Côté impair
Rue de la Citadelle	
Rue du Colonel Tétart	
Rue Ernest Dumont	
Route du Crotoy	
Rue du Faubourg	
Rue des Fauvettes	
Rue du Four	
Petite Rue du Four	
Place du Général Leclerc	Côté impair
Place Anatole Gosselin	Côté impair
Rue des Iles Cozette	
Rue des Juifs	
Rue du Marais	
Rue du Moulin	Côté impair
Rue Placette	
Rue du Petit Versailles	
Porte de Bécray	
Porte de la Rivière	
Route de Saint Firmin	
Rue des Soufflets	
Rue du Stade	
Rue de la Tourberie	
Rue du Neuf Mayocq	
Le Broutel	
Place du Général de Gaulle	
Rue du Grand Voyeul	
Rue Maurice Ravel	
Rue des Résistants	
Impasse Georges Brassens	
Bureau de vote n° 2	Salle Siffait de Moncourt (Place du Général Leclerc)
Route d'Abbeville	

Rue des Alouettes	
Route d'Arry	
Rue de la Barrière	
Rue du Bastion	
Route de Canteraine	
Avenue des Frères Caudron	Côté impair
Rue du Château	Côté pair
Rue des Cordiers	
Rue de la Fontaine	
Rue Gaston Garry	
Place du Général Leclerc	Côté pair
Place Anatole Gosselin	Côté pair
Place du Magasin	
Rue du Moulin	Côté pair
Rue de la Portelette	
Rue des Remparts	
Rue de Saint Jean	
Rue Siffait de Moncourt	
Place de Verdun	
Rue du 8 mai 1945	
Lotissement le Mont Adam	
Rue du Bouloi	
Bureau de vote n° 3	Foyer (Rue du Four)
Lieu-dit Balifour	
Lieu-dit Becquerel	
Lieu-dit la Bonde	
Lieu-dit le Camp Lotton	
Lieu-dit la Chapelle	
Chemin du Borne	
Chemin du Vivier	
Lieu-dit Canteraine	
Lieu-dit et chemin de Flandre	
Lieu-dit et chemin de Froise lès Rue	
Lieu-dit de la Garenne	
Lieu-dit la Haute Rue	
Lieu-dit Herre lès Rue	
Lieu-dit de Lannoy	
Lieu-dit de Petit Lannoy	
Lieu-dit de la Pipe	
Lieu-dit de Larronville lès Rue	
Hameau de Moncourt	

Hameau de Saint Jean	
Lieu-dit de Noir Carme	
Lieu-dit le Thurel	
Lieu-dit le Rochecourt	
Commune de SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	Mairie (5 rue des écoles)
Commune de VERCOURT	Mairie (Rue Flat'6)
Commune de VILLERS-Sur-AUTHIE	Mairie (13 rue de l'église)
Commune de VIRONCHAUX	Mairie (Rue Maillard)
Commune de VRON	Mairie (17 rue Léon Ternisien)
CANTON DE SAINT-VALERY-Sur-SOMME	
Commune d'ARREST	Salle des fêtes (Place Robert Becquet)
Commune de BOISMONT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Boismont (14 rue de Rainvillers)
Circonscription territoriale : Boismont (chef-lieu) et Bretel	
Bureau de vote n° 2	Bibliothèque de Pinchefalise (23 rue de Saint Valéry)
circonscription territoriale : Pinchefalise	
Commune de BRUTELLES	Mairie (29 rue de l'église)
Commune de CAYEUX-Sur-MER	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie
Circonscription territoriale : Les électeurs domiciliés au Sud d'une ligne formée par les rues Adolphe Roux (côté impair), Carnot (côté pair), la Gare, le Chemin des biais et le Hameau du Marais. Electeurs des annexes de Hurt et de Brighton	
Bureau de vote n° 2	Salle des fêtes
Circonscription territoriale : Electeurs domiciliés au Nord d'une ligne formée par les rues Adolphe Roux (côté pair) et Carnot (côté impair)	
Bureau de vote n° 3	Ecole
Circonscription territoriale : La Mollière	
Bureau de vote n° 4	Ecole
Circonscription territoriale : Le Hourdel	
Commune d'ESTREBOEUF	Mairie (13 rue de Pendé)
Commune de FRANLEU	Mairie (11 rue des écoles)
Commune de LANCHERES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Lanchères
Circonscription territoriale : Lanchères	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Wathiehurt
Circonscription territoriale : Wathiehurt	
Bureau de vote n° 3	Ecole de Poutrincourt
Circonscription territoriale : Poutrincourt	
Commune de MONS-BOUBERT	Mairie (59 rue de Bas)
Commune de PENDE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (10 rue de la mairie)

Circonscription territoriale : Hameau de Pendé	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Sallenelle (Rue du Général de Gaulle)
Circonscription territoriale : Hameaux de Sallenelle, Routhiauville et Bethléem	
Bureau de vote n° 3	Ecole de Tilloy (10 place du 8 mai)
Circonscription territoriale : Hameau de Tilloy	
Commune de SAIGNEVILLE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (3 rue de la place)
Circonscription territoriale : Saigneville (chef-lieu)	
Bureau de vote n° 2	Local communal (Rue principale)
Circonscription territoriale : Petit-Port	
Commune de SAINT-BLIMONT	Salle du Conseil municipal (2 rue de l'église)
Commune de SAINT-VALERY-Sur-SOMME	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Hôtel de ville (Place Saint Martin)
Circonscription territoriale : Haute ville Abbaye, Croix l'Abbaye, rue de Neuville	
Bureau de vote n° 2	Tribunal de commerce (Place des Pilotes)
Circonscription territoriale : Ferté, Courtgain, Quais, Chantiers, le Mollenel, Soleil Levant, Gare	
Bureau de vote n° 3	Ecole de Ribeaupville
Circonscription territoriale : Ribeaupville	

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

Commune D'AMIENS

CANTON D'AMIENS I - OUEST

Bureau de vote n° 5	Ecole maternelle (Rue Henry Dunant)
Circonscription territoriale : Saint Germain	
Nom de la Rue	N° concernés dans la rue
Rue Anatole France	totalité
Rue André	totalité
Cour Artus	totalité
Passage des Bains Neveux	totalité
Rue Basse des Tanneurs	totalité
Rue du Chapeau de Violettes	totalité
Rue Condé	totalité
Square Darlington	totalité
Rue des Doubles Chaises	totalité
Square Fauvel	totalité
Place au Feurre	totalité
Rue Flatters	totalité
Rue Florimond Leroux	totalité
Rue du Général Leclerc	du n° 22 à la fin, du n° 39 à la fin
Rue du Grand Vidame	totalité

Rue Guidé	totalité
Petite rue Guidé	totalité
Rue Haute des Tanneurs	totalité
Rue Henriette Dumuin	totalité
Rue Henri Dunant	totalité
Rue de la Hotoie	totalité
Boulevard du Jardin des Plantes	totalité
Rue Jean Godris	totalité
Rue Jeanne Natière	totalité
Rue du Marché Lanselles	totalité
Place Maurice Vast	totalité
Rue du Moulin Neuf	totalité
Rue des Orfèvres	totalité
Rue Pingre	totalité
Boulevard du Port	totalité
Boulevard Port d'Aval	totalité
Rue de la Résistance	totalité
Rue Saint Germain	totalité
Boulevard Saint Sulpice	totalité
Rue Sainte Catherine	totalité
Impasse Tournecoëffe	totalité
Place de la Tuerie	totalité
Place Vogel	totalité
Rue de l'entonnoir	totalité
Placette Sainte Catherine	totalité
Place Saint Germain	totalité
Place Maubert	totalité
Bureau de vote n° 23	Ecole Primaire A (147 rue du Faubourg de Hem)
Circonscription territoriale : Faubourg de Hem I	
Allée Salvador Allendé	totalité
Allée du Bassin	totalité
Allée du Zoo	totalité
Cité Dupetit	totalité
Rue de l'Escalopier	totalité
Rue Narcisse Lebel	totalité
Rue du Maréchal Galliéni	totalité
Rue Garnier	totalité
Rue Le Sénéchal	totalité
Avenue Louis Blanc	totalité
Rue du Champ de Tir	totalité
Rue Pierre Derobertmazure	totalité

Rue Robert le Coq	du n° 53 au 73 et du n° 56 au 144
Allée du Tivoli	totalité
Rue Verrier Lebel	totalité
Bureau de vote n° 28	Ecole Maternelle Jules Verne (313 rue d'Abbeville)
Circonscription territoriale :	Montières
Rue d'Abbeville	du n° 2 au n° 478, du n° 1 au n° 439
Rue Baudoin d'Ailly	totalité
Rue Becquestoile	totalité
Cour Bettembos	totalité
Cité Caron	totalité
Rue du Château	totalité
Cour Dauthieu	totalité
Rue Delille	totalité
Rue de Dreuil	totalité
Rue Emmanuel Bourgeois	totalité
Avenue Georges Quarante	du n° 2 au 996
Rue de Grace	totalité
Rue Jean de la Fontaine	totalité
Place La Barre	totalité
Rue du Longuet	totalité
Rue Mathieu	totalité
Rue de la Ruelle	totalité
Ile Sainte Aragone	totalité
Rue Sully	totalité
Rue Van Robais	totalité
Rue de la Poterie	totalité
Allée de la joie de vivre	totalité
Allée de la sixième heure	totalité
Allée des nymphéas	totalité
Bureau de vote n° 29	Ecole primaire (210 rue Emile Francfort)
Circonscription territoriale : Renancourt	
Rue Agricole Soyer	totalité
Rue Basse des Champs	totalité
Allée de Beaufeuille	totalité
Chemin du Bout du Monde	totalité
Rue du Calvaire	totalité
Impasse Caron	totalité
Impasse Cattin	totalité
Rue de la Cavée	totalité
Résidence des Champs	totalité
Rue du Chapitre	totalité

Rue les Cottages du Plateau	totalité
Rue Edouard Lucas	totalité
Rue Edouard Paris	totalité
Rue Emile Francfort	totalité
Rue d'Enfer	totalité
Cité Esnault Pelterie	totalité
Rue Ethel et Julius Rosenberg	totalité
Impasse du Gartoire	totalité
Cour Hareux	totalité
Rue Haute des Champs	totalité
Rue Isidore François	totalité
Rue Malesherbes	totalité
Cité Merelle	totalité
Allée du Petit Jean	totalité
Rue du Pont de Metz	totalité
Rue Robert le Coq	du n° 148 à la fin, du n° 75 à la fin
Cité Vasconi	totalité
Rue des Verdiers	totalité
Allée des Chardonnerets	totalité
Rue des Roselins	totalité
Villa des Marquises	totalité
Bureau de vote n° 35	Ecole primaire B (Rue Verrier Lebel)
Circonscription territoriale : Faubourg de Hem II	
Rue Alfred Catel	totalité
Allée du Bicêtre	totalité
Rue du Canal	totalité
Quai Charles Tellier	totalité
Rue du Château Milan	totalité
Rue du Commandant Defontaine	totalité
Passage Couvreur	totalité
Rue Debaussaux	totalité
Rue du Dr Roux	totalité
Rue du Faubourg de Hem	du n° 2 au n° 150, du n° 1 au 135
Rue Florent Caille	totalité
Allée du Franc Marché	totalité
Boulevard Garibaldi	du n° 2 au n° 46, du n° 1 au 11
Avenue Georges Pompidou	totalité
Promenade de la Hotoie	totalité
Esplanade de la Hotoie	totalité
Rue Jacquart	totalité
Rue Jean Jaurès	totalité

Rue Ledieu	totalité
Impasse Ledieu	totalité
Marché aux chevaux	totalité
Impasse Monmignon	totalité
Rue Philippe de Girard	totalité
Rue Pinsard	du n° 2 à la fin
Rue des Prés Forêts	totalité
Rue des Prés Forêts prolongée	totalité
Rue Saint Roch	du n° 2 au n° 44, du n° 1 au 47
Impasse sans boutons	totalité
Allée des Henson	totalité
Rue du Cocher	totalité
Rue de l'Ecuyer	totalité
Allée du Château Milan	totalité
Rue de la Céramique	totalité
Bureau de vote n° 39	Salle des Provinces (Rue de l'Ile de France)
Circonscription territoriale : Etouvie - Les Saules	
Rue d'Abbeville	du n° 480 au n° 998, du n° 441 au n° 999
Rue d'Alsace	totalité
Rue d'Artois	totalité
Rue de Flandre	totalité
Rue de l'Ile de France	totalité
Rue de Normandie	totalité
Avenue de Picardie	totalité
Place des Provinces Françaises	totalité
Rue de Touraine	totalité
Bureau de vote n° 44	Salle plurivalente Louise Michel (Rue Jules Vallès)
Circonscription territoriale : Etouvie - Emile Moiroud	
Chemin d'Etouvie	totalité
Rue de Champagne	totalité
Place des Corbières	totalité
Allée Eugène Varlin	totalité
Place du Jura	totalité
Avenue du Languedoc	totalité
Rue Auguste Blanqui	totalité
Rue Jules Vallès	totalité
Square de la Martinique	totalité
Rue Louise Michel	totalité
Allée de la Réunion	totalité
Rue Victor Camelinat	totalité
Bureau de vote n° 69	Ecole maternelle Louise Michel (Rue Louise Michel)

Circonscription territoriale : Etouvie - Louise Michel

Rue d'Anjou	totalité
Allée du Finistère	totalité
Place de Bretagne	totalité
Rue de Bretagne	totalité
Allée de Vendée	totalité
Rue de Lorraine	totalité
Rue de Morvan	totalité
Square de Bourgogne	totalité
Square Emile Thuillez	totalité
Bureau de vote n° 70	Salle des Provinces (Rue de l'Île de France)

Circonscription territoriale : Etouvie - Les Provinces

Avenue du Périgord	totalité
Place du Pays d'Auge	totalité
Rue de la Commune de Paris	totalité
Allée de Saintonge	totalité
Rue d'Etouvie	totalité
Place d'Auvergne	totalité
Rue du Poitou	totalité
Rue de Savoie	totalité
Place de la Sologne	totalité
Allée de la Côte d'Azur	totalité
Rue de Provence	totalité
Place du Béarn	totalité
Avenue Georges Quarante	du n° 1 au 997
Bureau de vote n° 71	Ecole maternelle Faubourg de Hem (Rue Verrier Lebel)

Circonscription territoriale : Faubourg de Hem III

Rue du Faubourg de Hem	du n° 137 au 999 et du n° 152 au 998
Rue Maberly	totalité
Cité Tattegrain	totalité
Rue d'Australie	totalité
Cour Pigeon	totalité
Allée dite Léon Burckel	totalité
Allée Burckel	totalité
Rue Robert le Coq	du n° 1 au 51 et du n° 2 au 54
Rue Pétin	totalité
Cité Doine	totalité
Cité Roger	totalité
Rue du Dr Francq	totalité
Cour Lebel	totalité
Rue Henri Martin	totalité

Cour Joly	totalité
Rue de Saveuse	totalité
Cité Bourgeois	totalité
Cité Victor	totalité
Cité Hénaux	totalité
Impasse Latérale	totalité
CANTON D'AMIENS II - NORD OUEST	
Bureau de vote n° 21	Ecole primaire Saint Maurice A (Rue Zamenhof)
Circonscription territoriale : Zamenhof	
Impasse de l'Abbaye	totalité
Rue Baillon	totalité
Barrière du Gayan	totalité
Impasse Bizet	totalité
Rue Bizet	totalité
Rue des Boers	totalité
Rue Bonvallet	totalité
Impasse du Dahomey	totalité
Rue Delahaye	totalité
Quai de l'Ecluse	totalité
Rue de l'Eglise	totalité
Boulevard des Fusillés	totalité
Avenue du Général de Gaulle	totalité
Cité Guénin	totalité
Rue Guérard	totalité
Place Kruger	totalité
Rue Lafayette	totalité
Passage des Martyrs	totalité
Rue Moïse Delouard	totalité
Rue Montesquieu	totalité
Rue Octave Tierce	totalité
Quai de la passerelle	totalité
Rue du Potier	totalité
Quai Saint Maurice	totalité
Quai de la Somme	totalité
Passage Strock	totalité
Rue des Teinturiers prolongée	totalité
Rue des Teinturiers	totalité
Rue Turgot	totalité
Impasse Vézier	totalité
Rue Zamenhof	totalité
Rue des Français Libres	totalité

Rue de l'Orée du bois	totalité
Impasse des buissons	totalité
Rue Camille Claudel	totalité
Allée de la résidence Frémaux	totalité
Bureau de vote n° 22	Ecole primaire Saint Maurice B (10 rue cagnard)
Circonscription territoriale : Cagnard I	
Rue de l'Abbé Hénocque	totalité
Rue de Bouvine	totalité
Allée du Dr Degouy	totalité
Rue Louis Sellier	totalité
Rue Emile Lesot	totalité
Rue Maillard	totalité
Rue Monstrelet	totalité
Cité Nouvelle (rue Terral)	totalité
Place Serge Chrétien	totalité
Rue Terral	totalité
Place Victor Pauchet	totalité
Rue de Vignacourt	totalité
Résidence Vignalet	totalité
Bureau de vote n° 27	Immeuble communal (Rue Saint Léger)
Circonscription territoriale : Longpré	
Rue de l'Abreuvoir	totalité
Place André Batel	totalité
Rue André Durouchez	totalité
Rue d'Archicamps	totalité
Chemin d'Argoeuves	totalité
Rue des Bouvreuils	totalité
Chemin de la Chaussée	totalité
Rue Croix de Pierre	totalité
Rue des Ecoles	totalité
Rue du Fief	totalité
Rue de la Fontaine Bertricourt	totalité
Rue du Grand Marais	totalité
Rue de Gutenberg	totalité
Rue des Hirondelles	totalité
Rue Joseph Masson	totalité
Chemin de Longpré à Amiens	totalité
Rue du Marais	totalité
Chemin de Montières à Longpré	totalité
Rue des Paturelles	totalité
Rue Pierre Corneille	totalité

Rue de Poulainville	totalité
Chemin de la République	totalité
Rue des Roitelets	totalité
Rue Saint Léger	totalité
Route de Saint Sauveur	totalité
Rue du Santerre	totalité
Rue de la Vassellerie	totalité
Rue de Vaux	totalité
Rue de la Zone Industrielle	totalité
Rue Jean-Jacques Mention	totalité
Bureau de vote n° 38	Ecole maternelle (174 rue Franklin Roosevelt)
Circonscription territoriale : Emile Lesot	
Rue Auguste Carvin	totalité
Chemin de Bertangles	totalité
Avenue de l'Europe	du n° 1 au n° 23
Chemin de la Flaque	totalité
Chemin de Folie	totalité
Rue Franklin Roosevelt	du n° 2 au n° 204, du n° 1 au n° 95
Carrefour Georges Clémenceau	totalité
Rue Georges Guynemer	totalité
Rue Henri Farman	totalité
Rue Louis Blériot	totalité
Rue du 11 novembre 1918	totalité
Rue René Fonck	totalité
Rue Roland Garros	totalité
Bureau de vote n° 49	Ecole maternelle (8 Avenue de la Paix)
Circoscription territoriale : Avenue de la Paix	
Rue Auguste Renoir	totalité
Rue Chardin	totalité
Rue Claude Lorrain	totalité
Rue Edouard Manet	totalité
Rue Eugène Delacroix	totalité
Avenue de l'Europe	du n° 25 à la fin
Rue Franklin Roosevelt	du n° 206 à la fin, du n° 97 à la fin
Rue Henri Becquerel	totalité
Rue Henri Bergson	totalité
Square Henri Matisse	totalité
Rue Henri Moissan	totalité
Rue Ingres	totalité
Avenue de la Paix	du n° 2 au n° 10
Rue Paul Gauguin	totalité

Rue Picasso	du n° 2 au n° 66
Rue Roger Martin du Gard	totalité
Rue Romain Rolland	totalité
Rue Utrillo	du n° 4 au n° 34
Rue Watteau	totalité
Allée de la Belle Saison	totalité
Allée du Cahier gris	totalité
Allée de l'été 14	totalité
Allée de la Sorellina	totalité
Rue de la Rivière de Cassis	totalité
Rue du Dormeur du Val	totalité
Rue des Trois Baisers	totalité
Rue des Poètes de Sept Ans	totalité
Bureau de vote n° 61	Ecole primaire Saint Maurice B (10 rue cagnard)
Circonscription territoriale : Cagnard II	
Allée des Acacias	totalité
Rue Cagnard	totalité
Impasse Facquet	totalité
Rue de la Falaise	totalité
Cour Saint Joseph	totalité
Rue Saint Maurice	totalité
Chemin de la Salle	totalité
Chemin de Vauvoix	totalité
Rue de la Pépinière	totalité
CANTON D'AMIENS III - NORD-EST	
Bureau de vote n° 4	Ecole primaire (17 rue Motte)
Circonscription territoriale : Saint Leu	
Rue des Archers	totalité
Place Aristide Briand	totalité
Boulevard Baraban	totalité
Rue Baudeloque	totalité
Passage des Becquerelles	totalité
Rue des Becquerelles	totalité
Rue Bélu	totalité
Rue Blanquetaque	totalité
Boulevard du Cange	du n° 1 à la fin
Rue Canteraine	totalité
Rue des Clairons	totalité
Passage des Clairons	totalité
Rue des Coches	totalité
Passage des Coches	totalité

Rue Dallery	totalité
Rue Dame Jeanne	totalité
Rue Daveluy	totalité
Rue des Déportés	totalité
Rue de la Dodane	totalité
Place du Don	totalité
Rue du Don	totalité
Rue Edmond Fontaine	totalité
Rue Edouard David	totalité
Square Edouard Dumuin	totalité
Rue d'Engoulvent	totalité
Rue Fernel	totalité
Rue de la Fontaine d'Amour	totalité
Rue des Francs Muriers	totalité
Rue Gaudissart	totalité
Rue Grainville	totalité
Rue du Bout de la Veillère	totalité
Rue des Granges	totalité
Rue Grenier et Bernard	totalité
Rue des Huchers	totalité
Rue de Mai	totalité
Rue des Majots	totalité
Rue des Marissons	totalité
Rue des Minimés	totalité
Rue Motte	totalité
Rue des Parcheminiers	totalité
Petite rue de la Veillère	totalité
Rue de la Plumette	totalité
Rue du Pont à Moinet	totalité
Rue des Rinchevaux	totalité
Place Saint Julien	totalité
Rue Saint Leu	totalité
Rue des Saintes Claires	totalité
Quare Samarobrive	totalité
Passage Sandrine	totalité
Rue Tagault	totalité
Rue Vanmarcke	totalité
Grande rue de la Veillère	totalité
Placette Lafleur	totalité
Venelle Lafleur	totalité
Venelle des Marmousets	totalité

Rue de la Plumette	totalité
Passage Bélu	totalité
Bureau de vote n° 18	Groupe scolaire (70 rue Legrand d'Aussy)
Circonscription territoriale : La Vallée	
Rue Alcide Huber	totalité
Place Alphonse Fiquet	du n° 31 au n° 47
Boulevard Alsace Lorraine	du n° 2 à la fin
Impasse Azeronde	totalité
Boulevard de Beauvillé	du n° 2 au n° 32
Rue Cottrelle Maisant	totalité
Rue Dejean	totalité
Rue Denis Papin	totalité
Impasse Dupetit	totalité
Chemin du Halage	du n° 7 à la fin
Rue Jean Mermoz	totalité
Rue Lapostolle	totalité
Rue Legrand d'Aussy	totalité
Rue de Mareuil	totalité
Rue Masclef	totalité
Rue de la Morlière	totalité
Rue Neuve Dejean	totalité
Rue Paul Tellier	totalité
Rue Claudius Antoine Serrassaint	totalité
Rue Stephenson	totalité
Rue de la Vallée	totalité
Rue de Verdun	totalité
Rue du Vivier	totalité
Bureau de vote n° 19	Ecole primaire (100 chaussée Saint Pierre)
Circonscription territoriale : Saint Pierre I	
Rue de l'Amiral de Courrejolles	totalité
Rue Berryer	totalité
Rue du Dr Lenoël	totalité
Rue de Doullens	du n° 2 au n° 202, du n° 1 au n° 195
Rue de Drouot	totalité
Rue de Dunkerque	totalité
rue du Général Frère	totalité
Rue du Huitième B.C.P.	totalité
Rue Jean Bart	totalité
Rue du Maréchal Juin	totalité
Rue Masséna	totalité
Rue du Président Kennedy	totalité

Résidence Poincaré	totalité
Rue Robert Schumann	du n° 1 au n° 21
Rue de Turenne	totalité
Rue de Vauban	totalité
Rue du Marquenterre	totalité
Bureau de vote n° 20	Ecole primaire (17 rue Léon Dupontreué)
Circonscription territoriale : Paul Vincensini I	
Rue de l'Abbé Dumont	du n° 1 à la fin
Impasse Blancart	totalité
Cour du Chalet	totalité
Rue Delalande	du n° 2 à la fin, du n° 1 au n° 17
Rue Desrousseaux	totalité
Rue Edouard Lalo	totalité
Rue Gabriel Faure	totalité
Cour Lefebvre	totalité
Rue Léon Dupontreué	du n° 2 au 110, du n° 1 au n° 153
Rue Louis Ruffel	totalité
Rue Lucien Lecointe	du n° 2 à la fin, du n° 1 au n° 217
Rue Lulli	totalité
Rue René Coty	du n° 2 au n° 58, du n° 1 au n° 29
Rue Winston Churchill	du n° 2 au n° 18
Villa Privileggio	totalité
Bureau de vote n° 31	Ecole maternelle (402 boulevard de Beauvillé)
Circonscription territoriale : Beauvillé I	
Rue Baudrez	du n° 159 au n° 205
Boulevard Beauvillé	du n° 34 à la fin, du n° 3 à la fin
Rue Charles Labbé	totalité
Rue Cosserat	totalité
Rue de la Défense passive	du n° 2 au n° 12
Rue Denis Cordonnier	totalité
Rue Dupont Bacqueville	totalité
Rue de l'Etang Saint Pierre	totalité
Square Jacques Duclos	totalité
Rue Léon Dupontreué	du n° 114 à la fin
Rue Milton	totalité
Rue Valentin Hauy	du n° 140 à la fin, du n° 153 à la fin
Rue Vulfran Mollet	totalité
Bureau de vote n° 59	Ecole maternelle (100 bis Chaussée Saint Pierre)
Circonscription territoriale : Saint Pierre II	
Rue Bélidor	totalité
Rue des Bonnards	totalité

Rue Catherine de Lice	totalité
Boulevard des Célestins	totalité
Rue Cordier	totalité
Rue Decourt	totalité
Rue Eloi Morel	totalité
Chemin du Halage	du n° 1 au n° 5
Rue Massey	totalité
Rue Michel Carbonnelle	totalité
Rue Philippe d'Auxy	totalité
Chaussée Saint Pierre	totalité
Cour Vinque	totalité
Bureau de vote n° 60	Ecole primaire (17 rue Léon Dupontreué)
Circonscription territoriale : Paul Vincensini II	
Rue Alexandre Ribot	totalité
Rue Charles Albert Lecomte	totalité
Rue du Dr Christian Perdu	totalité
Rue La Bruyère	totalité
Rue Léon Dupontreué	du n° 155 à la fin
Rue Louis Braille	totalité
Place Paul Bourget	totalité
Rue Roland Douay	totalité
Boulevard de Roubaix	totalité
Rue Stendhal	totalité
Rue Valentin Haüy	du n° 2 au n° 138, du n° 1 au 151
Bureau de vote n° 63	Ecole maternelle (402 Boulevard de Beauvillé)
Circonscription territoriale : Beauvillé II	
Rue de l'Abbé de l'Epée	totalité
Parc de Beauvillé	totalité
Impasse Capron	totalité
Rue de l'Epousée	totalité
Rue François Genin	totalité
Chemin du Malaquis	totalité
Rue Mercier	totalité
Cité Oscar Dassonville	totalité
Rue Roger Onfray	totalité
Cité et impasse Saint Ceran	totalité
Rue Victor de Beauvillé	totalité
Rue Victor Duvauchelle	totalité
CANTON D'AMIENS IV - EST	
Bureau de vote n° 16	Gymnase du Lycée (4 bis rue Le Mongnier)
Circonscription territoriale : Robert de Luzarches I	

Rue Abladène	du n° 2 au n° 260, du n° 1 au n° 209
Rue de la Croix Saint Firmin	du n° 2 au n° 70, du n° 1 au n° 67
Rue Enguerrand	totalité
Rue de Mons	totalité
Rue Périmony	totalité
Boulevard de Pont Noyelles	totalité
Rue Vatable	totalité
Rue des Maïeurs	totalité
Bureau de vote n° 25	Ecole primaire (124-126 rue Saint Acheul)
Circonscription territoriale : Saint Acheul I	
Rue des Alliés	totalité
Rue Beaumanoir	totalité
Rue de Berne	totalité
Rue Christophe Colomb	totalité
Rue du Commandant Charcot	totalité
Rue Diderot	totalité
Avenue de Dublin	totalité
Avenue d'Edimbourg	totalité
Rue de la Pérouse	totalité
Rue de Lisbonne	totalité
Avenue de Londres	totalité
Rue de Madrid	totalité
Rue de Miraumont	totalité
Rue Olivier de Serres	totalité
Rue Robert Surcouf	totalité
Rue Vion	totalité
Bureau de vote n° 26	Ecole primaire (124 - 126 rue Saint Acheul)
Circonscription territoriale : Saint Acheul II	
Square Albert Bouchez	totalité
Impasse Bobillot	totalité
Rue Camus	totalité
Rue Danton	totalité
Rue de l'Etoile	totalité
Rue Francis Tattegrain	totalité
Rue Henri Giffard	totalité
Chaussée Jules Ferry	totalité
Rue René et Marcelle Sobó	totalité
Chemin du Réservoir	totalité
Rue Saint Acheul	totalité
Cour Sauvé	totalité
Rue d'Orion	totalité

Bureau de vote n° 33	Ecole primaire A (123 rue de Mercey)
Circonscription territoriale : Mercey I	
Rue de Cagny	du n° 270 au n° 678, du n° 211 au n° 699
Rue de Cagny - Cité Nouvelle	totalité
Rue du Chemin Noir	totalité
Square Choderlos de Laclos	totalité
Rue de Contalmaison	totalité
Rue Cyrille Werbrouck	totalité
Rue Jacques Prévert	totalité
Rue Jules Guesde	totalité
Rue de Mercey	totalité
Rue Pierre Curie	totalité
Rue Raymond Gourdain	totalité
Rue Robespierre	totalité
Square du Tournaisis	totalité
Rue du 31 août 1944	totalité
Chemin Noir	totalité
Rue du Nouveau Siècle	totalité
Bureau de vote n° 48	Ecole maternelle (83 rue Victorine Autier)
Circonscription territoriale : Victorine Autier	
Rue des Aigrettes	totalité
Rue du Bel Air	du n° 69 au n° 139
Rue Bernard Cuminal	totalité
Rue de la Boutillerie	totalité
Rue Marcel Paul	totalité
Rue René Boileau	totalité
Mail Roger Salengro	totalité
Rue de la Roselière	totalité
Rue Simone Signoret	totalité
Allée du Verger	totalité
Rue Victorine Autier	totalité
Impasse du Port à fumier	totalité
Bureau de vote n° 57	Gymnase du Lycée (4 bis rue le Mongnier)
Circonscription territoriale : Robert de Luzarches II	
Cour Alfred	totalité
Rue de la cité	totalité
Cité de Croy	totalité
Rue de Croy	totalité
Rue Jean Boen	totalité
Rue Jules Barni	du n° 120 à la fin, du n° 263 à la fin
Rue le Mongnier	totalité

Impasse Legris	totalité
Rue Riolan	du n° 188 à la fin, du n° 31 au n° 37
Rue Sire Bernard	totalité
Rue Vaquette	totalité
Bureau de vote n° 62	Ecole maternelle (22 rue Haleine Ridoux)
Circonscription territoriale : La Neuville	
Rue Agrappin	totalité
Place Auguste Dujardin	totalité
Ruelle du bois	totalité
Rue de la Délivrance	totalité
Rue Dumont d'Urville	totalité
Rue Haleine Ridoux	totalité
Rue Léon Duvauchel	totalité
Impasse du Petit Marais	totalité
Rue Renée Cossin	totalité
Rue Robert Collette	totalité
Rue de Suffren	totalité
Rue de la Terrière	totalité
Rue de Voyelle	totalité
Bureau de vote n° 64	Ecole maternelle Jacques Prévert (431 rue de Cagny)
Circoscription territoriale : Mercey II	
Rue des Alouettes	totalité
Rue Babeuf	totalité
Rue Blaise Pascal	totalité
Chemin Vert	totalité
Rue Condorcet	totalité
Rue des Fauvettes	totalité
Rue des Mésanges	totalité
Rue Pierre Mac Orlan	totalité
Les Provinciales	totalité
CANTON D'AMIENS V - SUD-EST	
Bureau de vote n° 2	Ecole maternelle (26 rue Metz l'Evêque)
Circonscription territoriale : Notre-Dame	
Rue Adéodat Lefevre	totalité
Place d'Aguesseau	totalité
Rue Alexandre Faton	totalité
Place Alphonse Fiquet	du n ° 1 au n° 29
Boulevard Alsace Lorraine	du n° 1 à la fin
Rue de l'Amiral Courbet	totalité
Rue des Augustins	totalité
Rue de la Barette	totalité

Boulevard de Belfort	totalité
Rue des Bondes	totalité
Boulevard du Cange	du n° 2 à la fin
Rue des Cannettes	totalité
Rue Cardon	totalité
Rue Caudron	totalité
Rue du Cloître de la Barge	totalité
Rue Cormont	totalité
Rue des Crignons	totalité
Rue Dupuis	totalité
Rue Dusevel	totalité
Rue Georges Antoine	totalité
Rue Gloriette	totalité
Rue des Hautes Cornes	totalité
Rue Henri IV	totalité
Rue du Hocquet	totalité
Rue Jean XXIII	totalité
Impasse Joron	totalité
Square Jules Bocquet	totalité
Rue Lamartine	totalité
Rue Lameth	totalité
Rue Lesueur	totalité
Passage du Logis du Roi	totalité
Rue de Metz l' Evêque	totalité
Place Notre Dame	totalité
Rue de Noyon	totalité
Rue de l'Oratoire	totalité
Place Parmentier	totalité
Rue Pierre Dubois	totalité
Allée de la Pléiade	totalité
Rue Porion	totalité
Boulevard du Port d'Amont	totalité
Place René Goblet	totalité
Rue Robert de Luzarches	totalité
Square Saint Denis	totalité
Impasse Saint Didier	totalité
Place Saint Michel	totalité
Rue Sire Firmin Leroux	totalité
Rue Turpin	totalité
Rue Vade	totalité
Rue Victor Hugo	totalité

Rue Vincent Auriol	totalité
Allée de la Sapinière	totalité
Bureau de vote n° 14	Ecole primaire A (Rue Rigollot)
Circonscription territoriale : Noyon	
Rue Albéric de Calonne	du n° 2 au n° 42, du n° 3 au n° 19
Passage Alphonse Fiquet	totalité
Place Alphonse Fiquet	du n° 4 au n° 28
Rue du Blamont	du n° 2 au n° 96, du n° 1 au n° 99
Rue de Castille	totalité
Rue Charles de Foucauld	totalité
Rue Charles Dubois	du n° 2 au n° 38, du n° 1 au n° 63
Rue de la Contrescarpe	totalité
Rue Daire	totalité
Rue Damis	totalité
Rue Dewailly	totalité
Rue de Dijon	totalité
Cour Dufosse	totalité
Rue Edouard Gand	totalité
Rue du Fossé	totalité
Impasse Fossier	totalité
Rue Gribeauval	totalité
Rue Just Haüy	totalité
Place du Maréchal Joffre	totalité
Rue Paul Sautai	du n° 2 à la fin, du n° 15 à la fin
Rue Pauquy	totalité
Rue Pointin	totalité
Rue Rigollot	totalité
Rue Saint Fuscien	du n° 2 au n° 22, du n° 1 au n° 29
Rue Vascosan	totalité
Rue Vulfran Warmé	du n° 2 au n° 120, du n° 1 au n° 105
Bureau de vote n° 15	Ecole Maternelle (36 rue Jean Macé)
Circonscription territoriale : Jean Macé	
Rue du Blamont	du n° 104 à la fin, du n° 101 à la fin
Rue Charles Floquet	totalité
Rue Clabault	totalité
Rue Coquerel	totalité
Rue Cornet	totalité
Rue de Cottenchy	du n° 138 à la fin, du n° 97 à la fin
Rue du Cange	totalité
Rue Fernand Choquart	totalité
Rue Henri Daussy	totalité

Rue Jean Macé	totalité
Rue Langles	totalité
Rue Malakoff	totalité
Rue Paul Bert	totalité
Impasse Retel	totalité
Rue Rohaut	totalité
Rue Saint Fuscien	du n° 33 au n° 191
Rue Saint Geoffroy	totalité
Impasse Saint Hubert	totalité
Rue Saint Hubert	totalité
Rue Vulfran Warmé	du n° 122 à la fin, du n° 107 à la fin
Cour Dupont	totalité
Bureau de vote n° 17	Ecole primaire (7 à 11 Boulevard de Bapaume)
Circonscription territoriale : Bapaume I	
Rue de Boves	totalité
Rue de Cachy	totalité
Rue Caussin de Perceval	totalité
Rue du Comte Raoul	totalité
Rue Croix Saint Firmin	du n° 72 à la fin, du n° 69 à la fin
Rue de Gentelles	totalité
Rue Marcellin Berthelot	totalité
Rue Nithard	totalité
Rue du Paraclet	totalité
Rue Richard de Fournival	totalité
Rue Victor Commont	totalité
Allée du Régent	totalité
Bureau de vote n° 30	Groupe scolaire (783 rue de Cagny)
Circonscription territoriale : Boutillerie	
Impasse André Lurçat	totalité
Rue du Bel Air	du n° 2 au n° 34, du n° 1 au n° 27
Rue de Cagny	du n° 680 au n° 724, du n° 701 au n° 783
Rue Dehollande	totalité
Rue Jacques Vignoble	totalité
Hameau Jean Racine	totalité
Rue Jean Racine	totalité
Rue le Corbusier	totalité
Rue Mansart	totalité
Rue Niemeyer	totalité
Rue Philibert Delorme	totalité
Rue Pierre Lescot	totalité
Rue Rousseau	totalité

Rue de la Ruelle	totalité
Rue Soufflot	totalité
Rue Tourmaniantz	totalité
Rue Vaucanson	totalité
Chemin des Vignes	totalité
Rue Viollet le Duc	totalité
Rue Wasse	totalité
Rue de Montréal	totalité
Rue de la Métairie	totalité
Rue du Méridien	totalité
Rue du Héron Cendré	totalité
Bureau de vote n° 32	Centre sportif (Rue Just Haüy)
Circonscription territoriale : Auguste Janvier	
Rue Burger	totalité
Rue Capperonnier	totalité
Impasse Capperonnier	totalité
Rue de Cottenchy	du n° 2 au n° 136, du n° 1 au n° 95
Rue Duroyer	totalité
Rue Galland	totalité
Cour Huret	totalité
Rue Jules Barni	du n° 2 au n° 118, du n° 1 au n° 261
Rue Leprince	totalité
Rue de Morvillers	totalité
Rue du Pinceau	totalité
Rue Riolan	du n° 2 au n° 186, du n° 1 au n° 29
Villa Coriolan	totalité
Bureau de vote n° 40	Ecole maternelle (53 rue de Prague)
Circonscription territoriale : Edmond Rostand I	
Rue Arthur Rimbaud	totalité
Rue du Cabaret Vert	totalité
Allée des Coccinelles	totalité
Rue Edmond Rostand	totalité
Rue Pierre Descartes	totalité
Place de Gorlitz	totalité
Rue d'Ophélie	totalité
Allée du Parc	totalité
Rue Paul Verlaine	totalité
Rue Philéas Lebesgue	totalité
Rue de la 3ème D.I.	du n° 98 à la fin, du n° 83 à la fin
Bureau de vote n° 45	Centre culturel Jacques Tati (Rue du 8 mai 1945)
Circonscription territoriale : Jean-Marc Laurent I	

Rue Alphonse Daudet	totalité
Rue des Alpilles	totalité
Rue d'Armor	totalité
Chemin de Banlieue	totalité
Rue de Cernay	totalité
Rue de Colmar	totalité
Rue du Congrès d'Amiens	totalité
Rue de la Croix Rompue	totalité
Rue de Fougères	totalité
Rue Frédéric Mistral	totalité
Allée de l'Esterel	totalité
Rue Jacques Cartier	totalité
Rue Jean Giono	totalité
Rue Lord Cornwallis	totalité
Rue Marcel Pagnol	totalité
Rue d'Obernai	totalité
Rue de Redon	totalité
Rue Saint Fuscien	du n° 499 à la fin
Rue des Santons	totalité
Rue Tarascon	totalité
Rue thann	totalité
Chemin de Crignons	totalité
Bureau de vote n° 47	Ecole maternelle (Rue Réaumur)
Circonscription territoriale : Réaumur	
Rue de l'Amaryllis	totalité
Rue d'Assas	totalité
Allée des Bouleaux	totalité
Rue du Bouquet de Bohème	totalité
Rue du Cabaret de la Belle Femme	totalité
Rue des Cèdres	totalité
Allée des Cytises	totalité
Rue de Dortmund	totalité
Allée Georges Couthon	totalité
Allée Germaine Dulac	totalité
Rue du 8 mai 1945	totalité
Allée des Ormes	totalité
Rue Pierre Rollin	totalité
Allée Pierre Rollin	totalité
Rue Réaumur	totalité
Rue du Régiment d'Auvergne	totalité
Allée des rencontres	totalité

Rue Saint Fuscien	du n° 193 au n° 497
Rue Saint Magloire	totalité
Allée des Tilleuls	totalité
Rue des Trois Pavillons	totalité
Rue de Westphalie	totalité
Bureau de vote n° 58	Ecole primaire (7 à 11 boulevard de Bapaume)
Circonscription territoriale : Bapaume II	
Rue Albert Gaudry	totalité
Boulevard de Bapaume	totalité
Résidence des Charmilles	totalité
Rue Gabriel de Mortillet	totalité
Rue de la Liberté	totalité
Rue de la 3ème D.I.	du n° 2 au n° 96, du n° 1 au n° 81
Bureau de vote n° 66	Centre Culturel Jacques Tati (Rue du 8 mai 1945)
Circonscription territoriale : Jean-Marc Laurent II	
Rue d'Aix	totalité
Rue d'Alès	totalité
Rue d'Antibes	totalité
Rue d'Arles	totalité
Rue d'Avignon	totalité
Allée de Beaulieu	totalité
Allée de Beau Soleil	totalité
Allée le Chevalier	totalité
Rue Jean-Marc Laurent	totalité
Rue du Maréchal de Castries	totalité
Allée de l'Ormaie	totalité
Rue Pierre Rollin	totalité
Allée des Rencontres	totalité
Rue de Vallauris	totalité
Rue de Vigan	totalité
Bureau de vote n° 68	Gymnase (126 rue Edmond Rostand)
Circonscription territoriale : Edmond Rostand II	
Rue de l'Aiglon	totalité
Rue Alfred de Musset	totalité
Rue Bernardin de Saint Pierre	totalité
Cité des Castors	totalité
Rue Champlain	totalité
Rue Châteaubriand	totalité
Chemin de Cottenchy	totalité
Rue Colette	totalité
Rue Elsa Triolet	totalité

Lotissement au grè du vent	totalité
Rue Laënnec	totalité
Rue Marie Laurencin	totalité
Rue Montcalm	totalité
Rue de Prague	totalité
Rue de Québec	totalité
Rue de Cyrano	totalité
CANTON D'AMIENS VI - SUD	
Bureau de vote n° 3	Lycée (Rue Vincent Auriol)
Circonscription territoriale : Madeleine Michelis	
Rue Albert Roze	totalité
Rue du Mail Albert 1er	totalité
Rue Allart	totalité
Rue Alphonse Paillat	totalité
Rue des Cordeliers	totalité
Rue des Corps-nuds-sans-teste	totalité
Rue Duthoit	totalité
Rue Emile Zola	totalité
Rue Ernest Cauvin	totalité
Place Gambetta	totalité
Rue des Jacobins	totalité
Rue Jules Lardière	totalité
Rue Lamarck	totalité
Rue Lavalard	totalité
Rue des Louvels	totalité
Rue Marotte	totalité
Rue des Otages	totalité
Rue Péru Lorel	totalité
Rue Pierre l'Hermitte	totalité
Square Pierre-Marie Saguez	totalité
Rue Puvis de Chavannes	totalité
Impasse des Rabuissons	totalité
Rue de la République	totalité
Rue des Trois cailloux	totalité
Rue Vivien	totalité
Bureau de vote n° 6	Immeuble communal (170 rue Saint Honoré)
Circonscription territoriale : Saint Honoré	
Rue de Blayries	totalité
Boulevard de Chateaudun	du n° 2 au n° 110
Boulevard de Dury	du n° 1 à la fin
Rue Hecquet	totalité

Rue du Moulin	totalité
Route de Paris	du n° 221 au n° 385, du n° 212 au n° 402
Rue Pierre Lefort	totalité
Rue Saint Honoré	du n° 120 au n° 296, du n° 107 au n° 285
Cour Suzanne	totalité
Rue Sylvius	totalité
Allée des tennis	totalité
Bureau de vote n° 7	Ecole maternelle (163 rue Delpech)
Circonscription territoriale : Henriville	
Rue Blasset	totalité
Rue Cozette	totalité
Rue Delpech	du n° 1 au n° 79, du n° 2 au n° 78
Rue Dufour	totalité
Rue Duminy	totalité
Rue Latour	totalité
Place Longueville	totalité
Rue Jeanne d'Arc	totalité
Rue Millevoeye	du n° 1 au n° 31, du n° 2 au n° 32
Rue Laurendeau	du n° 77 au n° 109, du n° 66 au n° 116
Bureau de vote n° 8	Ecole maternelle (233 rue Saint Fuscien)
Circonscription territoriale : André Bernard	
Rue Albéric de Calonne	du n° 44 à la fin, du n° 21 à la fin
Rue Beauregard	totalité
Rue Camille Desmoulins	du n° 141 à la fin, du n° 118 à la fin
Rue Charles Dubois	du n° 65 à la fin, du n° 40 à la fin
Rue Dhavernas	du n° 1 à la fin
Rue Evrard de Fouilloy	totalité
Rue Janvier	totalité
Rue Louis Thuillier	totalité
Rue Paul Sautai	du n° 1 au n° 13
Rue Saint Fuscien	du n° 24 au n° 192
Bureau de vote n° 10	Ecole maternelle (18 rue André Chénier)
Circonscription électorale : André Chénier	
Rue Alain Chartier	totalité
Rue Alexandre Dumas	du n° 100 à la fin, du n° 59 à la fin
Avenue d'Allemagne	totalité
Avenue d'Autriche	totalité
Rue Agrippa d'Aubigné	totalité
Parc de Berny	totalité
Allée des Chèvrefeuilles	totalité
Rue Clément Marot	totalité

Avenue d'Espagne	totalité
Allée de Finlande	totalité
Rue François Rabelais	totalité
Rue François Villon	totalité
Rue Georges Beauvais	totalité
Avenue d'Irlande	totalité
Avenue Paul Claudel	totalité
Rue Paul Eluard	totalité
Avenue du 14 juillet 1789	du n° 387 à la fin, du n° 404 à la fin
Avenue du Royaume Uni	totalité
Chemin de Rumigny	totalité
Allée de Suède	totalité
Avenue d'Italie	totalité
Rue d'Andorre	totalité
Avenue de Belgique	totalité
Allée de Malte	totalité
Rue de Monaco	totalité
Rue de Norvège	totalité
Rue de Hongrie	totalité
Rue de Bulgarie	totalité
Rue de Pologne	totalité
Allée de Lituanie	totalité
Allée de Saint-Martin	totalité
Rue de la République Tchèque	totalité
Place d'Islande	totalité
Rue de Lettonie	totalité
Rue de Slovaquie	totalité
Rue de Slovénie	totalité
Allée de Chypre	totalité
Allée des Conversations	totalité
Allée des Feuilles Saints	totalité
Allée du Pan	totalité
Allée du Syrinx	totalité
Avenue du soulier de Satin	du n° 30 au n° 48
Bureau de vote n° 34	Ecole primaire garçons (159 rue Delpech)
Circonscription territoriale : Delpech I	
Rue Camille Desmoulins	du n° 1 au n° 139, du n° 2 au n° 116
Rue Camille Saint-Saëns	totalité
Rue Chevalier	totalité
Rue Delpech	du n° 80 à la fin, du n° 81 à la fin
Rue Edmond Lebel	totalité

Rue Gauthier de Rumilly	du n° 160 à la fin, du n° 101 à la fin
Rue Marguerite Hémart Férandier	totalité
Boulevard de Saint-Quentin	du n° 1 au n° 127
Rue Saint Simon	totalité
Rue Dhavernas	du n° 66 à la fin
Rue Lemerchier	du n° 100 à la fin, du n° 115 à la fin
Bureau de vote n° 52	Ecole primaire (41 rue Jules Lefebvre)
Circonscription territoriale : Jules Lefebvre	
Rue du Colonel Tempez	totalité
Rue Dheilly	totalité
Rue de la Fosse au lait	totalité
Rue Gauthier de Rumilly	du n° 1 au n° 99, du n° 2 au n° 154
Rue Jules Lefebvre	totalité
Rue Laurendeau	du n° 2 au n° 64, du n° 3 au n° 75
Cité Lemattre	totalité
Rue Lemattre	totalité
Rue Liénard Lesecq	totalité
Rue Marcel Lamiable	totalité
Rue de Paris	du n° 1 au n° 219
Rue de Sainte-Beuve	totalité
Square Baptiste Marcet	totalité
Allée des Vignerons	totalité
Bureau de vote n° 53	Ecole primaire filles (161 rue Delpech)
Circonscription territoriale : Delpech II	
Rue Alexandre	totalité
Rue Boucher de Perthes	totalité
Rue Creton	totalité
Rue Debray	totalité
Rue Dhavernas	du n° 2 au n° 56
Boulevard Jules Verne	totalité
Rue Laurendeau	du n° 113 à la fin, du n° 118 à la fin
Rue Lemerchier	du n° 11 au 113, du n° 2 au n° 98
Rue Millevoye	du n° 33 à la fin, du n° 34 à la fin
Rue Morgan	totalité
Rue Voiture	totalité
Bureau de vote n° 54	Ecole primaire (235 rue Saint Fuscien)
Circonscription territoriale : les Tilleuls	
Rue Alexandre Dumas	du n° 2 au n° 98, du n° 1 au n° 57
Rue Antoine de Saint Exupéry	totalité
Rue d'Artagnan	totalité
Allée du Mont Joie	totalité

Rue du Monsoreau	totalité
Chemin du Mont Thomas	totalité
Allée du Petit Prince	totalité
Rue Saint Fuscien	du n° 194 à la fin
Boulevard de Saint Quentin	du n° 181 à la fin, du n° 70 à la fin
Rue du Vicomte de Bragelonne	totalité
Enclos de la Bergerie	totalité
Clos des Chataigniers	totalité
Bureau de vote n° 67	Ecole primaire (85 rue Sagebien)
Circonscription territoriale : Sagebien	
Rue André Chénier	totalité
Boulevard de Châteaudun	du n° 1 au n° 81
Boulevard de Dury	du n° 2 à la fin
Rue Jean Froissard	totalité
Allée de Joinville	totalité
Rue Philippe de Commynes	totalité
Rue Sagebien	totalité
Boulevard de Saint Quentin	du n° 2 au n° 68
Rue Stéphane Mallarmé	totalité
Allée du Coteau	totalité
CANTON D'AMIENS VII - SUD-OUEST	
Bureau de vote n° 1	Hôtel de ville (Salle des mariages)
Circonscription territoriale : Hôtel de ville	
Rue Albert Catoire	totalité
Rue Albert Dauphin	totalité
Passage du Baillage	totalité
Rue de Beauvais	totalité
Rue des Chaudronniers	totalité
Rue Delambre	totalité
Rue de la 2ème D.B.	totalité
Rue Duménil	totalité
Place au fil	totalité
Rue du Général Leclerc	du n° 2 au n° 20, du n° 1 au n° 37
Rue Gresset	totalité
Rue Henri Barbusse	totalité
Place de l'Hôtel de ville	totalité
Rue Léon Blum	totalité
Place Léon Debouverie	totalité
Rue au Lin	totalité
Rue des Lombards	totalité
Rue de la Malmaison	totalité

Rue du Marchal de Lattre de Tassigny	totalité
Rue de Metz	totalité
Rue Saint Martin aux Waides	totalité
Rue Saint Patrice	totalité
Rue des Sergents	totalité
Rue des Vergeaux	totalité
Bureau de vote n° 9	Ecole primaire (131 Boulevard de Châteaudun)
Circonscription territoriale : Châteaudun I	
Rue du Campus	totalité
Allée de Conty	totalité
Route de Conty	totalité
Chemin des Hayettes	totalité
Résidence Robert Blanchard	totalité
Rue Jean Moulin	totalité
Cité Jean Petit	totalité
Rue des Quatre Lemaire	totalité
Rue Solomon Malanghu	totalité
Résidence du Stade	totalité
Chemin du Thil	totalité
Rue Victor Magnier	totalité
Chemin des Plantes	totalité
Chemin du Petit Propriétaire	totalité
Allée des Accompagnements	totalité
Allée de l'Art Poétique	totalité
Allée de la Cantate à Trois Voix	totalité
Allée de l'Œil Ecoute	totalité
Avenue du Soulier de Satin	du n° 54 au 998
Bureau de vote n° 11	Ecole maternelle (4 rue de l'Union)
Circonscription territoriale : Beauvais I	
Rue Béranger	du n° 1 au n° 149
Boulevard Carnot	totalité
Rue Dom Bouquet	totalité
Rue Dom Grenier	totalité
Esplanade Edouard Branly	totalité
Rue François Meusnier	totalité
Rue Guermond	totalité
Boulevard de Guyencourt	du n° 1 au n° 33
Rue des Huguenots	totalité
Rue Le Nôtre	totalité
Boulevard Maignan Larivière	totalité
Rue de Paris	du n° 2 au n° 210

Boulevard Pasteur	totalité
Rue de Rouen	du n° 2 au n° 204, du n° 1 au n° 229
Rue Saint Honoré	du n° 2 au n° 118, du n° 1 au n° 105
Bureau de vote n° 12	Ecole primaire (2 rue de l'Union)
Circonscription territoriale : Beauvais II	
Rue Béranger	du n° 151 au n° 243, du n° 2 au n° 248
Rue Cavillier	totalité
Rue de Corrée	totalité
Rue de Lannoy	totalité
Rue Denfert-Rochereau	totalité
Rue François Delavigne	totalité
Rue du Général Boyeldieu	totalité
Rue du Général Chanzy	totalité
Avenue du Général Foy	totalité
Rue du Général Friant	totalité
Boulevard de Guyencourt	du n° 35 à la fin
Rue dite Jourdel	totalité
Square Marcel Bacon	totalité
Rue de l'Union	totalité
Impasse Thomas	totalité
Bureau de vote n° 13	Ecole primaire A (1 rue de la Demi-Lune)
Circonscription territoriale : Saint-Roch I	
Rue de l'Abbaye	totalité
Rue Allou	totalité
Impasse Barbier	totalité
Rue Barbier	totalité
Rue du Bâtonnier Mahiu	totalité
Rue Blin de Bourdon	totalité
Rue dite Carpentier	totalité
Rue Chauvelin	totalité
Rue Dargent	totalité
Impasse Hevin	totalité
Avenue de l'Hippodrome	totalité
Rue Lucien Fournier	totalité
Rue des Prémontrés	du n° 2 au n° 14, du n° 1 au n° 11
Rue Rembault	totalité
Rue Vagniez Fiquet	totalité
Résidence de la Hotoie Tivoli	totalité
Place des anciens combattants	totalité
Allée Sablée	totalité
Allée de la Cressonnière	totalité

Allée des Soupirs	totalité
Allée du Pastel	totalité
Impasse de l'hippodrome	totalité
Bureau de vote n° 24	Ecole primaire (15 - 17 rue Molière)
Circonscription territoriale : Petit Saint Jean	
Cité des Bleuets	totalité
Rue du Christ	totalité
Impasse du Christ	totalité
Clos Saint Jean	totalité
Rue Colbert	totalité
Rue Decave	totalité
Rue des deux Ponts	totalité
Cité des Glycines	totalité
Grande rue du Petit Saint Jean	totalité
Cité des Iris	totalité
Rue Lescouvé	du n° 291 à la fin
Cité des Lilas	totalité
Rue Molière	totalité
Rue de la Montagne	totalité
Cité des Myosotis	totalité
Cité des Œillets	totalité
Cité des Roses	totalité
Bureau de vote n° 36	Ecole maternelle (Rue Louis Antoine de Saint Just)
Circonscription territoriale : Elbeuf I	
Rue Bruno d'Agay	totalité
Rue Chabannes	totalité
Rue d'Elbeuf	totalité
Rue Hélène Lockert	totalité
Rue Lescouvé	du n° 2 au n° 218, du n° 1 au n° 245
Rue Philippe Lebon	totalité
Rue Pinsonnat	totalité
Rue des Prémontrés	du n° 44 à la fin, du n° 41 à la fin
Bureau de vote n° 51 (Centralisateur)	Immeuble communal (3 place Louis Dewailly)
Circonscription territoriale : Louis Dewailly	
Rue Aimé Merchez	totalité
Rue de l'Amiral Lejeune	totalité
Rue Caumartin	totalité
Rue Charles Nungesser	totalité
Rue des Corroyers	totalité
Rue Desprez	totalité
Rue Flamant	totalité

Rue Frédéric Petit	totalité
Rue Jean Calvin	totalité
Rue Jean Catelas	totalité
Place Léon Gontier	totalité
Rue Lhomond	totalité
Place Louis Dewailly	totalité
Rue Marc Sangnier	totalité
Rue Martin Bleu Dieu	totalité
Rue Robert Pierre	totalité
Rue Saint Jacques	totalité
Rue Voclin	totalité
Rue des Briques	totalité
Rue de Cerisy	totalité
Sqaure Henri sené	totalité
Rue de la Poudrière	totalité
Bureau de vote n° 55	Ecole primaire (131 boulevard de Châteaudun)
Circonscription territoriale : Châteaudun II	
Rue de l'Abeille	totalité
Rue Alfred Lemaire	totalité
Rue de l'Amiral Perrée	totalité
Rue du Bellay	totalité
Rue Boutmy	totalité
Boulevard de Châteaudun	du n° 112 à la fin, du n° 83 à la fin
Rue de Forceville	totalité
Rue du Général Barbou	totalité
Impasse Jean Scellier	totalité
Rue du Manège	totalité
Rue Neuve d'Agrain	totalité
Rue Pagès	totalité
Route de Rouen	du n° 218 au n° 306, du n° 233 au n° 323
Rue du Tour de Ville	totalité
Carrefour de la Libération	totalité
Bureau de vote n° 56	Ecole primaire A (1 rue de la demi-lune)
Circonscription territoriale : Saint Roch II	
Rue Berville	totalité
Rue Boulet	totalité
Rue Buffont	totalité
Rue Cressent	totalité
Cour Couvreur	totalité
Rue de la Demi-Lune	totalité
Boulevard Faidherbe	totalité

Boulevard des Fédérés	totalité
Boulevard Garibaldi	du n° 48 à la fin, du n° 13 à la fin
Impasse Garibaldi	totalité
Rue Germain Bleuet	totalité
Rue Lavoisier	totalité
Place du Maréchal Foch	totalité
Rue Maurice Thédié	totalité
Rue Pinsard	du n° 1 à la fin
Rue Saint Roch	du n° 46 à la fin, du n° 49 à la fin
Bureau de vote n° 65	Gymnase (Rue Louis Antoine de Saint Just)
Circonscription territoriale : Elbeuf II	
Rue Dauphin Obry	totalité
Résidence Les Futaies	totalité
Rue Gaston Moutardier	totalité
Rue du Général Domon	totalité
Rue Louis-Antoine de Saint Just	totalité
Rue Macquet-Vion	totalité
Rue du Moulin Brûlé	totalité
Rue Porchez	totalité
Rue Ringois	totalité
Rue de Rouen	du n° 312 à la fin, du n° 325 à la fin
Boulevard de Strasbourg	totalité
Rue Vast-Luce	totalité
Square Friant Les Quatre chênes	totalité
CANTON D'AMIENS VIII - NORD	
Bureau de vote n° 37	Ecole maternelle (1 rue Gustave Charpentier)
Circonscription territoriale : Gustave Charpentier	
Rue César Franck	totalité
Rue Charles Gounod	totalité
Rue Claude Debussy	totalité
Rue Couperin	totalité
Avenue de l'Europe	du n° 12 à la fin
Rue Gustave Charpentier	totalité
Rue Maurice Ravel	totalité
Rue Messenger	totalité
Rue Mozart	totalité
Avenue de la Paix	du n° 12 à la fin, du n° 1 à la fin
Bureau de vote n° 41	Ecole maternelle (Rue Albert Camus)
Circonscription territoriale : Albert Camus	
Rue de l'Abbé Dumont	du n° 2 à la fin
Rue Albert Camus	totalité

Rue du Colvert	totalité
Rue Delalande	du n° 19 à la fin
Rue de Doullens	du n° 204 à la fin, du n° 197 à la fin
Avenue de l'Europe	du n° 2 au n° 10
Rue des Francs Juges	totalité
Rue Gabriel Faure	du n° 1 au n° 39
Rue Léo Lagrange	du n° 2 au n° 26
Rue Lucien Lecointe	du n° 219 au n° 251
Rue Pierre et Maurice Garet	totalité
Rue René Coty	du n° 31 au n° 33
Square des Troyens	totalité
Rue Winston Churchill	du n° 20 à la fin, du n° 1 à la fin
Bureau de vote n° 42	Gymnase Gustave Charpentier (Rue Léo Lagrange)
Circonscription territoriale : César Franck	
Rue d'Allonville	du n° 1 à la fin
Rue Baif	totalité
Rue César Franck	totalité
Résidence du Dr Calmette	totalité
Rue du Dr Louis Fafet	totalité
Rue du Dr Schweitzer	totalité
Rue George Sand	totalité
Chemin des Granges	totalité
Rue Jodelle	totalité
Rue Léo Lagrange	du n° 28 au n° 38
Rue Massenet	totalité
Rue Pierre Brossolette	totalité
Route de Rainneville	totalité
Rue Rameau	totalité
Rue Regnard	totalité
Rue Rémi Belleau	totalité
Rue Ronsard	totalité
Bureau de vote n° 43	Ecole maternelle (Rue Voltaire)
Circonscription territoriale : Voltaire	
Rue d'Allonville	du n° 2 au n° 26
Rue Balzac	totalité
Rue Beaumarchais	du n° 2 à la fin
Rue de la Défense Passive	du n° 1 au n° 83
Rue Fénelon	totalité
Cité Lacheretz	totalité
Rue Marivaux	du n° 1 à la fin
Rue Montaigne	totalité

Impasse Victor François	totalité
Cité Nouvelle Voltaire	totalité
Rue Voltaire	totalité
Allée des Calicots	totalité
Bureau de vote n° 46	Maison pour tous - Vallée St Ladre (Rue Michel Ange)
Circonscription territoriale : Vallée Saint Ladre	
Rue Boris Vian	totalité
Rue Boticelli	totalité
Rue Claude Monet	totalité
Rue Derain	totalité
Rue Durer	totalité
Rue Edgard Degas	totalité
Rond-point Fernand Léger	totalité
Rue Georges Bracque	totalité
Rue Jacques Brel	totalité
Rue Jean Gabin	totalité
Rue Jean-François Millet	totalité
Rue Quentin Latour	totalité
Allée le Gréco	totalité
Rue le Gréco	totalité
Rue Léonard de Vinci	totalité
Allée de Malaga	totalité
Rue Michel-Ange	totalité
Rue Modigliani	totalité
Allée de Mougins	totalité
Rue Paul Cézanne	totalité
Rue Paul Meurisse	totalité
Rue Pablo Picasso	du n° 68 à la fin, du n° 1 à la fin
Rue Raphaël	totalité
Rue Rembrandt	totalité
Avenue Roger Dumoulin	totalité
Rue Rubens	totalité
Rue le Tintoret	totalité
Rue le Titien	totalité
Rue Toulouse Lautrec	totalité
Rue Utrillo	du n° 3 au n° 29
Rue Vincent Van Gogh	totalité
Rue Velasquez	totalité
Rue Véronèse	totalité
Bureau de vote n° 50	Ecole primaire (Rue Beaumarchais)
Circonscription territoriale : Marivaux	

Rue Alfred de Vigny	totalité
Rue d'Allonville	du n° 32 à la fin
Rue Charles Baudelaire	totalité
Rue Beaumarchais	du n° 1 à la fin
Rue Bossuet	totalité
Rue de la Défense passive	du n° 85 à la fin
Rue Fénelon	du n° 3 au n° 7
Rue Gustave Flaubert	totalité
Rue Guy de Maupassant	totalité
Rue Henry de Montherlant	totalité
Rue Marivaux	du n° 8 au n° 12
Rue de la Marquise de Sévigné	totalité
Rue Paul Pruvost	totalité
Rue de la Rochefoucauld	totalité
CANTON D'AMIENS I - OUEST	
Commune de DREUIL-LES-AMIENS	Salle des fêtes (26 rue Octavie Duchellier)
Commune de SAVEUSE	Mairie (1 rue de l'église)
CANTON D'AMIENS II - NORD-OUEST	
Commune d'ARGOEUVES	Mairie (33 Grande Rue)
Commune de SAINT-SAUVEUR	Mairie (Place M. Blondel)
CANTON D'AMIENS III - NORD-EST	
COMMUNE DE RIVERY	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle municipale André Carpentier (Parc municipal)
Rue Octave Cayeux	
Route de Corbie	
Chemin du Halage	
Rue Florimond Jourdain	
Résidence Jean-Claude	
Place du jeu de boules	
Avenue du Général Leclerc	
Rue Georges Matifas	
Avenue du Malaquis	
Impasse Marcel	
Impasse Motte	
Rue Robert Petit	
Résidence du Pré aux Bergères	
Rue de Sélestat	
Rue Thuillier Delambre	
Bureau de vote n° 2	Salle municipale André Carpentier (Parc municipal)
Rue Baudrez	
Rue Pierre et Marie Curie	

Avenue de la Défense Passive

Rue de Saint Dié

Rue Roland Dorgeles

Rue Jules Ferry

Rue Anne Franck

Rue Fernand Léger

Rue Jean Lurcat

Impasse Montallier

Avenue Jean Moulin

Rue Pasteur

Rue Alexandre Ribot

Rond-Point du 8 mai 1945

Rue de Strasbourg

Rue Jules Verne

Rue Emile Zola

Bureau de vote n° 3

Salle municipale André Carpentier (Parc municipal)

Route d'Allonville

Rue des Aubépines

Rue du Beauséjour

Rue Alain Bombard

Rue du Bon Air

Rue Hélène Boucher

Rue Paul Boudier

Rue Claude Bourgelat

Rue Georges Brassens

Rue Jacques Brel

Rue Georges Buignet

Avenue André Carpentier

Rue René Cassin

Rue des Cerisiers

Rue Alain Colas

Rue du Commandant Cousteau

Rue Laënnec

Rue des Lilas

Rue Pierre Maître

Rue Louise Michel

Avenue du Petit Fort

Rue Jacques Prévert

Place Jean-Jacques Rousseau

Rue Paule Roy

Rue des Tilleuls

Avenue de Verdun

Rue Boris Vian

Rue Paul-Emile Victor

Rue Martin Luther King

Rue Jean Catelas

Rue Salvador Allende

Rue Nelson Mandela

Rue Léo Ferré

Rue Pierre Bachelet

CANTON D'AMIENS IV - EST

COMMUNE DE CAMON

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Salle Louis Aragon (Place du Général Leclerc)

Impasse de l'Abreuvoir

Rue Emile Debrie

Avenue Gabrielle

Place du Général Leclerc

Rue Jules Guesde

Rue du 11 novembre

Rue Gabriel Péri

Rue Marius Petit

Rue des Quélettes

Rue Roger Salengro

Rue Pierre Sémard

Rue Paul Vaillant Couturier

Rue Ludwig van Beethoven - Luxembourg

Rue Christophe Colomb - Luxembourg

Chemin des Prêtres

Rue d'Amiens à Bussy-lès-Daours

Rue Lucie Aubrac

Bureau de vote n° 2

Ecole Paul Langevin (Rue des Déportés)

Rue Robert Desnos

Rue Honoré de Balzac

Rue Marie Curie

Rue du 8 Mai

Rue de la République

Rue Jean Dumesges

Rue de la Paix

Rue Guy Moquet

Rue Armand et Julia Huzieux

Rue du Fond de Creuse

Rue Frédéric Manhès

Rue Jules Ferry
Rue Pasteur
Square Youri Gagarine
Résidence Edith Piaf
Rue Lucien Barbier
Rue Ambroise Croizat
Allée Elsa Triolet
Allée Jacques Prévert
Rue Emile Zola
Rue et Impasse Maximilien de Robespierre
Allée Beausoleil
Allée Jolibois
Allée des Reinettes
Bureau de vote n° 3 Salle Louis Aragon (Place du Général Leclerc)
Rue Omer Détourné
Rue Martin Luther King
Rue du Burin
Route Nationale
Rue et Impasse Victor Maudit
Rue Henri Barbusse
Rue Karl Marx
Rue Jean Jaurès
Rue Charles Flet
Rue du Général de Gaulle
Rue du Chevalier la Barre
Rue Raymond Lefebvre
Rue Victor Hugo
Rue des Croisettes
Rue René Gambier
Route de Corbie
Chemin de la Mer
La Grapinière
Rue Marcel Paul
Rue Edouard Branly
Rue Rosa Luxembourg
Rue Raymond Sachy
Rue Robert Briaux
Bureau de vote n° 4 Ecole Paul Langevin (Rue des Déportés)
Rue des Déportés
Rue Paul Langevin
Rue Roger Allou

Rue des Trois Bazin	
Rue Jean Catelas	
Rue de la Tourelle	
Rue Albert Bourguignon	
Rue Jean Moulin	
Rue du Dr Saint Aubert	
Rue Alfred Montandon	
Rue Clovis Dehorter	
Rue Georges Brassens	
Rue Victor Pétré	
Rue Louise Michel	
Place des Libertés	
Résidence Van Gogh	
Square Louis Antoine de Saint-Just	
Rue Arthur Rimbaud	
Chemin des Vignes	
Rue Danielle Casanova	
Commune de LONGUEAU	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle Daniel Féry (Place Louis Prot)
Rue Pierre Sémard	
Rue Théodore Guilbeau	
Rue de la République	
Impasse de la République	
Rue du Général de Gaulle	
Rue Albert Gaillard	
Rue Alexandre Manier	
Rue Louis Prot	
Place Louis Prot	
Impasse Mangin	
Impasse Gambetta	
Impasse Fayolle	
Rue Denis Papin	Partie comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté
Rue Pasteur	Partie comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté
Cité I.P.	
Rue Jean Jaurès	Partie comprise entre la cité I.P. et la rue de la Liberté
Rue Georges Debailly	
Rue du Général Galliéni	Partie comprise entre la rue Georges Debailly et la rue Albert Gaillard
Rue Laurent Catelas	
Rue Victor Camélinat	
Impasse Joinville	
R.N. 35 Boves	

Avenue Henri Barbusse

A partir des rues Léon Poidevin et Albert Gaillard

Rue François Mitterrand

Rue du Phare du Bout du Monde

Bureau de vote n° 2

Salle d'honneur de la mairie (Place Louis Prot)

R.N. 34 Roye

R.N. 36 Saint Quentin

Rue Jacques Duclos

Rue Jules Ferry

Rue Benoît Frachon

Square Emile Baheu

Rue du Cottage de la Croix de Fer

Rue du 11 novembre 1918

Rue du 8 Mai 1945

Rue Raymond Lefebvre

Impasse Raymond Lefebvre

Rue Yves Farge

Rue Lénine

Rue Paul Vaillant Couturier

Impasse Joseph Noël

Rue Maurice Thorez

Rue Gérard Philipe

Avenue de la Ville Idéale

Impasse Anne-Marie Capron

Lotissement le Clos des Charmes

Lotissement le Lys d'or

Lotissement le Domaine du Clocher

Rue Jean-Baptiste Delambre

Bureau de vote n° 3

Salle polyvalente Paul Hédé (Rue Paul Baroux)

Chemin de la Canardière

Allée des Jardiniers

Allée des Acacias

Rue des Aubépines

Allée des Tilleuls

Allée des Rosiers

Rue du Chevalier de la Barre

Rue des Rosenberg

Rue Jean Catelas

Rue Léon Poidevin

Rue Paul Baroux

Impasse Paul Baroux

Rue Joliot Curie

Rue de Stalingrad	
Rue Paul Langevin	
Rue Valentin Debailly	
Impasse Croix des Jardins	
Rue du Cimetière	
Rue des Rossignols	
Rue des Fleurs	
Impasse du Pic Vert	
Rue Lucette Bonard	
Place Saint-Just	
Avenue du 14 juillet 1789	
Rue Georges Couthon	
Rue Gracchus Babeuf	
Rue Robespierre	
Rue Olympe de Gouges	
Rue Françoise Pellehette	
Rue André Lalouette	
Place Odette Calfy	
Avenue Henri Barbusse	Partie comprise entre le pont de 88 mètres et les rues Léon Poidevin et Albert Gaillard
Rue Jules Devauchelle	
Rue Léo Ferré	
Bureau de vote n° 4	Salle de Gymnastique Jean-Claude Descamps (Rue Denis Papin)
Rue du Général Galliéni	A partir de la rue Alexandre Manier et l'impasse Fayolle
Rue Anatole France	
Rue Jean Jaurès	A partir de la rue de la Liberté
Rue Pasteur	A partir de la rue de la Liberté
Rue du Maréchal Foch	
Rue du Maréchal Joffre	
Rue Gaétan Lecomte	
Rue Marcel Martin	
Rue Emile Poyen	
Rue Gabriel Péri	
Rue des Platanes	
Rue d'Estienne d'Orves	
Rue Pierre Brossolette	
Rue Victor Hugo	
Rue et impasse des Alliés	
Rue Pierre Curie	
Rue Auguste Delaune	
Rue de la Liberté	
Rue Jean-Jacques Rousseau	

Rue des Belges	
Impasse des Belges	
Rue Marcel Capon	
Place Léon Barbier	
Place des Myosotis	
Impasse des Myosotis	
Rue des Prés	
CANTON D'AMIENS V - SUD-EST	
Commune de CAGNY	Mairie - Salle du Conseil (Place Emile Zola)
CANTON D'AMIENS VII - SUD-OUEST	
Commune de PONT-DE-METZ	Salle du Conseil (Rue de l'église)
CANTON D'AMIENS VIII - NORD	
Commune d'ALLONVILLE	Salle de la Mairie (13 Grande Rue)
Commune de POULAINVILLE	Ecole primaire (Rue Paul Langevin)
CANTON D'ACHEUX-EN-AMIENOIS	
Commune d'ACHEUX-EN-AMIENOIS	Mairie (1 rue Raymond de Wazières)
Commune d'ARQUEVES	Mairie (Place de la mairie)
Commune d'AUTHIE	Salle de la mairie (10 rue de l'Abbaye)
Commune de BAYENCOURT	Mairie (1 rue de l'église)
Commune de BERTRANCOURT	Mairie (5 rue des Echevins)
Commune de BUS-LES-ARTOIS	Mairie (1 bis rue de Bertrancourt)
Commune de COIGNEUX	Mairie (Rue de Couin)
Commune de COLINCAMPS	Mairie (12 Grand'Rue)
Commune de COURCELLES-AU-BOIS	Mairie (Rue de Bus)
Commune de ENGLEBELMER	Mairie (12 Grande Rue)
Commune de FORCEVILLE-EN-AMIENOIS	Mairie (7 rue de l'église)
Commune d'HARPONVILLE	Mairie
Commune d'HEDAUVILLE	Mairie (Rue du Sac)
Commune de HERISSART	Mairie
Commune de LEALVILLERS	Mairie (2 rue de la Carrière)
Commune de LOUVENCOURT	Mairie (20 Grande Rue)
Commune de MAILLY-MAILLET	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	RPC des 3 Versants (9 rue Lepage)
Circonscription territoriale : Mailly-Maillet	
Bureau de vote n° 2	Ecole de Beaussart (Grande Rue)
Circonscription territoriale : Beaussart	
Commune de MARIEUX	Mairie (16 rue Charles Bourcheron)
Commune de PUCHEVILLERS	Mairie (14 rue des Prieurs)
Commune de RAINCHEVAL	Mairie (5 rue principale)
Commune de SAINT-LEGER-LES-AUTHIE	Mairie (Rue Haute)
Commune de SENLIS-LE-SEC	Mairie (35 rue du Haut)

Commune de THIEVRES	Mairie (1 rue d'Authie)
Commune de TOUTENCOURT	Mairie (Rue Longue)
Commune de VARENNES	Mairie (3 rue du Bois)
Commune de VAUCHELLES-LES-AUTHIE	Mairie (Rue Maurepas)
CANTON DE BERNAVILLE	
Commune d'AGENVILLE	Mairie (Rue de Domléger)
Commune d'AUTHEUX	Mairie (24 rue Jean Neuret)
Commune de BARLY	Mairie (6 place de la mairie)
Commune de BEALCOURT	Mairie (1 rue du Grand Marais)
Commune de BEAUMETZ	Mairie (18 rue principale)
Commune de BERNATRE	Mairie (1 rue de Maizicourt)
Commune de BERNAVILLE	Mairie (16 rue du Général Crépin)
Commune de BOISBERGUES	Mairie (1 place de l'église)
Commune de CANDAS	Mairie (Rue de l'église)
Commune de DOMESMONT	Mairie (2 rue de Lanches)
Commune d'EPECAMPS	Mairie (Rue de l'église)
Commune de FIENVILLERS	Mairie (Rue de Bernaville)
Commune de FROHEN-Sur-AUTHIE	Mairie (140 rue du Moulin)
Commune de GORGES	Mairie (1 rue de la mairie)
Commune de HEUZECOURT	Mairie (13 rue du Bas)
Commune de MAIZICOURT	Mairie (33 route d'Amiens)
Commune de LE MEILLARD	Mairie (Rue principale)
Commune de MEZEROLLES	Salle de la mairie (19 Grande Rue)
Commune de MONTIGNY-LES-JONGLEURS	Ancienne école (25 rue principale)
Commune d'OCCOCHES	Mairie
Commune d'OUTREBOIS	Mairie (1 Place du Général de Gaulle)
Commune de PROUVILLE	Mairie (Rue de l'Abbaye)
Commune de REMAISNIL	Mairie
Commune de SAINT-ACHEUL	Mairie (Rue d'Heuzecourt)
CANTON DE BOVES	
Commune de BLANGY-TRONVILLE	Mairie (3 place Gaston Delapierre)
Commune de BOVES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Ecole des 2 vallées (rue Eugène Després)
Rue Victor Hugo	
Rue du Pezas	
Rue de la Vicomté	
Rue Alphonse Tellier	
Rue Eugène Desprès	
Rue Joseph Mancel	
Rue des Ecluses	
Boulevard des Soupirs	

Place de l'Amiral Courbet
Chemin de la Montagne
Chemin de Sains
Rue Alexandre Vasseur
Rue Gaston Lecomte
Route de Cagny
Chemin des Ruines
Chemin des Voiries
Rue Manasses Barbier
Rue Jules de Francqueville
Le Cambos
Ruelle Ambroise Minot
Le Prieuré
Le Rade
Route de Cottenchy
Bureau de vote n° 2
Rue de Gentelles
Rue Jean Moulin
Chemin du quai Militaire
Rue du Commandant Jan
Route de Montdidier
Rue de Domart
Rue de la Galetière
Hameau des Aiguillères
Chemin de Fouencamps
La Grenouillère
Mont Evangile
Rue Bénigne Bernard
Rue du Calvaire
Rue du Four à Chaux
La Musarde D. 935
Fortmanoir
Cour de la gare
Chemin de la gendarmerie
Rue du Général Leclerc
Rue du Marais
Rue des Déportés résistants
Allée et chemin du Stade
Bureau de vote n° 3
Rue de l'Abbesse Marguerite
Impasse des Alouettes

Ecole des 2 vallées (rue Eugène Després)

Ecole des 2 vallées (rue Eugène Després)

Rue du Comte Enguerrand	
Rue du Comte Robert 1er	
Impasse des Coquelicots	
Route de Corbie	
Rue Roland Dorgelès	
Rue Antoine de Saint Exupéry	
Impasse de la Gentiane	
Route de Glisy	
Rue des Lilas	
Rue du 8 mai 1945	
Rue des 27 Martyrs	
Rue du 11 novembre 1918	
Impasse des Roses	
Rue du Traité de Boves	
Rue Henri Troyat	
Impasse des Tulipes	
Impasse des 4 Vents	
Rue Jules Verne	
Commune de CACHY	Mairie (Place des Marronniers)
Commune de COTTENCHY	Mairie (6 rue Louis Tribout)
Commune de DOMMARTIN	Mairie (37 rue Armand Lepage)
Commune de DURY	Salle du conseil municipal (Place du Maréchal Foch)
Commune d'ESTRES-Sur-NOYE	Mairie (Rue des Lombards)
Commune de FOUENCAMPS	Mairie (Salle de la bibliothèque)
Commune de GENTELLES	Mairie (1 place Gambetta)
Commune de GLISY	Salle des assemblées - Mairie (8 rue Neuve)
Commune de GRATTEPANCHE	Salle des fêtes (40 rue de l'église)
Commune de GUYENCOURT-Sur-NOYE	Salle des fêtes (Rue André Leroy)
Commune de HAILLES	Mairie (1 rue de la Croix)
Commune d'HEBECOURT	Préau de la mairie (28 rue de Paris)
Commune de REMIENCOURT	Mairie (Place de l'église)
Commune de RUMIGNY	Foyer communal (Rue de Vers)
Commune de SAINS-EN-AMIENOIS	Salle Espérance (Rue de la chaussée)
Commune de SAINT-FUSCIEN	Salle polyvalente (Rue d'Amiens)
Commune de SAINT-SAUFLIEU	Préau de l'école (rue de la ville)
Commune de SALEUX	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes
Rue Roger Salengro	
Rue du Clos Fleuri	
Résidence Jules Verne	
Résidence Pierre et Marie Curie	

Place des Tilleuls
Place de la Rose
Rue des Acacias
Rue des Carolines
Rue des Sorbiers
Résidence l'Ormaie
Résidence la Chênaie
Lotissement l'Orée du Bois
Route de Taisnil
Rue de Moggingen
Rue du 8 mai 1945
Monts de Saleux
Rue de la Gare
Rue des Capucines
Rue Roland Cellé "Résidence l'Aulnaie"
Rue Numa Auguez
Bureau de vote n° 2 Salle des fêtes
Rue Jean Catelas
Rue Ernest Cauvin
Route de Conty
Rue de Bellevue
Chemin des Fleurs
Rue Jean Moulin
Rue des Baquets
Rue du Dr Niquet
Rue Lucien Barbier
Rue Edouard Hollingue
Impasse Georges Coulon
Place R. Gourdain
Rue du Tour des Haies
Rue Max Dormoy
Place de la République
Place de la Libération
Rue Renée Cabuzel
Rue Henri Barbusse
Rue Saint Pierre
Rue Saint Maurice
Rue Jean Jaurès
Cité Saint Jean
Chemin latéral
Ilot de la Côte de Vers

Commune de SALOUEL

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Salle d'Honneur - Mairie

Résidence du Thil

Rue Jacques Prévert

Rue des Bruyères

Rue Paul Eluard

Rue Jean Giono

Rue des Millepertuis

Rue de l'Amaryllis

Rue François Mauriac

Rue Robert Desnos

Rue André Malraux

Rue Antoine de Saint Exupéry

Rue Maurice Genevois

Résidence du Bailly

Résidence Universitaire

Lotissement du Bois Joli

Rue Marcel Pagnol

Rue Louis Aragon

Avenue des Facultés

Route de Conty

Rue Guillaume Apollinaire

Lotissement la Prairie

Résidence d'Amargue

Rue des Campanules

Rue Henri Bosco

Rue Albert Camus

Avenue René Laënnec

Rue des Mahonias

Rue des Aulnes

Rue des Aubrétiats

Rue des Charmilles

Rue de la Belle Epine

Rue de la Garenne

Allée des Charmes

Rue de la Croix Jourdain

Bureau de vote n° 2

Bibliothèque Municipale - Mairie

Rue Anatole France

Rue Victor Hugo

Rue Pierre et Marie Curie

Résidence Henri Grémont

Avenue Jean Jaurès

Rue Ernest Cauvin

Rue Pasteur

Route de Rouen

Rue François Villon

Rue Jules Verne

Rue Jules Ferry

Rue Jean de la Fontaine

Rue Ferdinand Buisson

Rue Beauséjour

Route de Normandie

Rue Denis Sévin

Allée Pierre Bourgois

Rue du 8 mai 1945

Rue des Moutiers

Rue la Bailly

Rue Louise Moissonnière

Rue du Bord de la Selle

Rue George Sand

Rue Alfred de Musset

Rue Emile Zola

Rue Clément Marot

Commune de THEZY-GLIMONT

Commune de VERS-Sur-SELLE

CANTON DE CONTY

Commune de BACOUËL-Sur-SELLE

Commune de BELLEUSE

Commune de LE BOSQUEL

Commune de BRASSY

Commune de CONTRE

Commune de CONTY

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Circonscription territoriale : Conty

Bureau de vote n° 2

Circonscription territoriale : Wailly

Commune de COUCELLES-SOUS-THOIX

Commune d'ESSERTAUX

Commune de FLEURY

Commune de FOSSEMANANT

Commune de FREMONTIERS

Commune de LOEUILLY

Foyer des Campagnes (Rue de l'église)

Mairie (19 route de Conty)

Salle polyvalente (Place du Général de Gaulle)

Salle de la Mairie

Mairie (4 rue de la Ruellette)

Mairie (16 Grande Rue)

Mairie

Maison des Enfants (Rue de la Poste)

Mairie (Place de l'église)

Mairie (Grand'Rue)

Mairie

Nouvelle mairie (2 bis rue de Belleuse)

Mairie (Rue du Général Leclerc)

Mairie (2 rue du 7 juin 1940)

Mairie (8 rue de la Fontaine)

Commune de MONSURES	Mairie
Commune de NAMPS-MAISNIL	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Namps-au-Val
Circonscription territoriale : Namps-au-Val	
Bureau de vote n° 2	Mairie de l'ancienne commune
Circonscription territoriale : Namps-au-Mont	
Bureau de vote n° 3	Mairie de l'ancienne commune
Circonscription territoriale : Taisnil	
Bureau de vote n° 4	Mairie de l'ancienne commune
Circonscription territoriale : Rumaisnil	
Commune de NAMPTY	Salle de l'ancienne école
Commune de NEUVILLE-LES-LOEUILLY	Mairie (Rue Paul Dulin)
Commune d'ORESMAUX	Salle de réunion de la mairie
Commune de PLACHY-BUYON	Salle d'honneur de la mairie (Espace Marie-Antoinette Wallet Fouque - Rue de la Fontaine)
Commune de PROUZEL	Mairie (Rue du Général Leclerc)
Commune de SENTELIE	Espace culturel (1 Grande rue)
Commune de THOIX	Mairie (3 rue d'en Haut)
Commune de TILLOY-LES-CONTY	Mairie (Rue d'en Bas)
Commune de VELENNES	Mairie (17 Grande Rue)
CANTON DE CORBIE	
Commune d'AUBIGNY	Mairie (Place Roger Salengro)
Commune de BAIZIEUX	Mairie (14 rue de la Paille)
Commune de BONNAY	Mairie (31 Grande Rue)
Commune de BRESLE	Mairie (2 rue des Petits)
Commune de BUSSY-LES-DAOURS	Mairie (2 rue de l'église)
Commune de CORBIE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Centre Adalhard (Place de la République)
Circonscription territoriale : Corbie	
Rue des Acacias	
Rue de la Barette	
Rue de la Crête	
Rue des Ecuries du Roy	
Rue Gambetta	
Rue des Genêts	
Impasse des Glycines	
Rue Hörter Corvey	
Place du Jeu de Battoir	
Rue des Longues Vignes	
Rue du 11 novembre 1918	
Rue de Pickering	
Rempart des Poissonniers	

Rue du Président Allende
Rue du Président Kennedy
Rue de la Prison
Rue du 14 juillet
Rue Rainfroy
Rue du Rempart
Rue du Bastion
Impasse des Saules
Rue des Sorbiers
Rue Théodule Tierce
Chemin de Vaux sur Somme
Rue Victor Hugo
Route de Bray
Place de la Logette
Rue de la Tuilerie
Rue des Prés-Bonnay
Rue des Jardins de la Somme
Bureau de vote n° 2
Circonscription territoriale : Corbie - la Neuville
Rue Alphonse Laurent
Ruelle de l'Ancre
Chemin de Bonnay
Rue de Brière
Rue de Cense
Chemin de Daours
Rue Désiré Caussin
Rue des deux Frères Hiot
Ruelle de l'Eglise
Chemin de Franvillers
Chemin des Champs
Rue Léon Lemaire
Chemin du Milieu
Rue du Moulin
Ruelle Noire
Rue Parmentier
Rue Pauchelet
Ruelle de la Place
Rue de Pont-Noyelle
Rue de la République
Rue de la Fontaine d'Amour
Rue du Ruisseau

Salle polyvalente (Rue Alphonse Laurent)

Ruelle du Sac

Chemin du Tour des Haies

Rue Zéphir Marcille

Rue Babelogne

Allée de l'Industrie

Place de la Neuville

Impasse de la Passerelle

Rue du 18 Juin 1940

Rue de l'Ancre

Bureau de vote n° 3

Ecole Michel Petrucciani (Rue Gustave Poingt)

Circonscription territoriale : Corbie - Etampes

Rue des Bains

Rue Baptiste Marcet

Boulevard Blais Mousseron

Impasse du Commandant Thuillier

Rue Gustave Poingt

Rue Francisco Ferrer

Rue Général Leclerc

Rue Henri Barbusse

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Masse

Rue Léon Cure

Rue Louis Pasteur

Rue du Marais

Rue des Combattants d'A.F.N.

Rue Pierre Brossolette

Rue Pierre de Coubertin

Rue Pierre et Marie Curie

Rue des Prés

Rue Albert Wamain

Impasse Jean Masse

Résidence d'Etampes

Rue du Tour de Ville

Rue Gaëtan Damoye

Bureau de vote n° 4

Ecole maternelle "les Pierres Blanches" (Rue de la Houssoye)

Circonscription territoriale : Corbie Centre

Rue de l'Acaterie

Rue André Foucart

Rue Auguste Gindre

Boulevard Camille Roland

Rue de la Chantereine

Rue Charles de Gaulle
Rue Charles Ducamp
Chemin du contre halage
Rue des deux Frères Lemoine
Rue Dom Grenier
Rue Edouard Hautecoeur
Rue Eugène Lefebvre
Rue Faidherbe
Rue du Four Perrache
Rue Gabriel Péri
Chemin du halage
Rue de Lahoussoye
Rue du 8 mai 1945
Rue Jacques Pinsonneau
Place Jean Catelas
Rue Jean Moulin
Rue Jules Lardière
Rue Louise Michel
Rue Marcellin Truquin
Rue de la Mercerie
Rue Pierre Sémard
Rue de la Planchette
Rue du Quai des Déportés
Rue Théodore Roussel
Rue du 4 septembre
Place de la République
Place Roger Salengro
Rue Sadi Carnot
Rue Saint Adalhard
Rue Sainte Colette
Rue Saint Firmin
Rue de la Tuilerie
Rue du Chemin Vert
Résidence du Parc
Rue Paul Baroux
Résidence des Toits de Saint-Chaumont
Résidence Thabor
Rue de l'Enclos
Commune de DAOURS Mairie (5 place du Général Leclerc)
Commune de FOUILLOY Salle des fêtes (Cour de la mairie)
Commune de FRANVILLERS Mairie (64 rue du Bourgville)

Commune de LE HAMEL	Salle du conseil de la mairie (Place du 8 mai 1945)
Commune de HAMELET	47 rue François Deroussen
Commune d'HEILLY	Salle polyvalente (Rue Neuve du Château)
Commune de HENENCOURT	Mairie (14 Rue Neuve)
Commune de LAHOUSOYE	Mairie
Commune de LAMOTTE-BREBIERE	Mairie (Rue de l'école)
Commune de LAMOTTE-WARFUSEE	Mairie (3 rue Ulphy Cottinet)
Commune de MARCELCAVE	Salle de la mairie (6 rue de la Mairie)
Commune de RIBEMONT-Sur-L'ANCRE	Mairie (Place du Général de Gaulle)
Commune de VAIRE-SOUS-CORBIE	Mairie (Place de la mairie)
Commune de VAUX-Sur-SOMME	Mairie (1 rue du Calvaire)
Commune de VECQUEMONT	Mairie (4 Allée des Œillets)
Commune de VILLERS-BRETONNEUX	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Marché couvert (Rue du Général Leclerc)
Rue de Paris	
Rue du 8 mai 1945	
Chemin du Cailloix	
Rue de Verdun	
Rue Georges Brassens	
Rue du 27 novembre	
Rue de Marcelcave	
Résidence du Bel Air	
Rue de Démuin	
Rue de Montdidier	
Résidence de la Bergerie	
Rue du Bouloir	
Rue de Melbourne	
Résidence du Parc	
Rue Driot	
Résidence Jean Debry	
Rue de la République	
Rue de la Gare	
Rue Maurice Seigneurgens	
Rue Henri Dunant	
Rue du Cailloix	
Rue du Maréchal Foch	
Rue de l'Eglise	
Rue de l'Eure-et-Loir	
Rue du Général Leclerc	
Rue Hélène Boucher	
Résidence la Moutonne	

Impasse de la Dragonne
Rue Jean-Luc Petit
Bureau de vote n° 2
Rue du Sémaphore
Rue d'Amiens
Résidence du Bois Saint Martin
Rue Delacour Rousseau
Rue Navarin
Rue de Corbie
Rue du 11 novembre 1918
Rue d'Hamelet
Rue de Péronne
Rue Jules Bonhomme
Rue du Bout des Champs
Résidence le Village
Rue d'Aubigny
Rue du Hamel
Rue des Tavernes
Boulevard Saint-Martin
Rue Georges Pompidou
Rue François Mitterrand
Rue Valéry Giscard d'Estaing
Rue René Coty
Rue Vincent Auriol
Place Robinvale
Rue Maurice Floquet
Rue d'Herleville
Bureau de vote n° 3
Rue du Bois
Rue Parmentier
Rue Tiberghien
Rue de Valmy
Boulevard Victor Colet
Boulevard André Laurent
Boulevard Jean Jaurès
Boulevard Aristide Briand
Rue de Cachy
Rue du Gazomètre
Rue et impasse du 4 septembre
Rue Arsène Obry
Rue des Déportés

Marché couvert (Rue du Général Leclerc)

Marché couvert (Rue du Général Leclerc)

Rue de Domart	
Rue Faidherbe	
Rue Marcel Delamotte	
Rue du Pressoir	
Rue Théodore Delacour	
Rue Victoria	
Rue Victor Hugo	
Boulevard Roger Salengro	
Chemin de l'Aventure	
Chemin des Vignes	
Commune de WARLOY-BAILLON	Salle des fêtes (Rue Pierre Lenoble)
CANTON DE DOMART-EN-PONTHIEU	
Commune de BERNEUIL	Mairie (10 rue de la mairie)
Commune de BERTEAUCOURT-LES-DAMES	Salle polyvalente (Rue de l'Abbé Desmis)
Commune de BONNEVILLE	Mairie
Commune de CANAPLES	Mairie (Rue Neuve)
Commune de DOMART-EN-PONTHIEU	Salle du C.E.G. (12 rue de la Prée)
Commune de FIEFFES-MONTRELET	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Fieffes-Montrelet (4 rue de Berneuil)
Circonscription territoriale : Montrelet	
Bureau de vote n° 2	Mairie de l'ancienne commune (Rue de la Ville)
Circonscription territoriale : Fieffes	
Commune de FRANQUEVILLE	Salle communale (25 rue principale)
Commune de FRANSU	Mairie (Grande Rue)
Commune d'HALLOY-LES-PERNOIS	Mairie (2 rue du Bout de la Ville)
Commune d'HAVERNAS	Salle communale polyvalente (Rue Charles de Gaulle)
Commune de LANCHES-SAINT-HILAIRE	
Bureau de vote n° 1	Salle communale (2 rue de Barlette)
Bureau de vote n° 2	Salle communale (2 rue de Barlette) (Uniquement à l'occasion des élections municipales)
Commune de NAOURS	Ecole-Salle d'évolution (3 rue de l'église)
Commune de PERNOIS	Salle des fêtes (121 rue de la Ville)
Commune de RIBEAUCOURT	Mairie (10 rue de l'église)
Commune de SAINT-LEGER-LES-DOMART	Salle des fêtes (Rue du Marais)
Commune de SAINT-OUEN	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (7 rue Philippe Louis)
Circonscription territoriale : Secteur Nord	
Rue du Général de Gaulle	
Rue Jean Jaurès	
Rue du Général Leclerc	
Rue Pasteur	
Rue Gambetta	

Place Jean Catelas	
Rue de la Sence	
Cité Saint Pierre	
Rue du Dr Jean Martin	
Cité Saint Jules	
Rue de Thiers	
Rue Lamartine	
Rue Victor Hugo	
Rue Carnot	
Rue de la République	
Bureau de vote n° 2	Mairie (7 rue Philippe Louis)
Circonscription territoriale : Secteur Sud	
Rue Lafayette	
Rue Ambroise Croizat	
Rue Albert Schweitzer	
Rue du Val de Nièvre	
Rue de la Girafe	
Rue de Vignacourt	
Rue Philippe Louis	
Rue Léonce Lematte	
Lotissement Reine Brunehaut	
Rue les Hauts de Saint Ouen	
Commune de SURCAMPS	Mairie (Rue d'en Haut)
Commune de VAUCHELLES-LES-DOMART	Mairie (2 rue de Flixecourt)
Commune de LA VICOIGNE	Mairie (Rue de la Vallée)
Commune de WARGNIES	Mairie (Rue du Pressoir)
CANTON DE DOULLENS	
Commune d'AUTHIEULE	Mairie (Place de la mairie)
Commune de BEAUQUESNE	Salle "Le Silo" (3 rue de la gare)
Commune de BEAUVAL	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Rue du Général Leclerc)
Rue de Créqui	
Rue du Général Leclerc	
Rue Charles Cagny	
Rue Armand Devillers	
Cité et chemin des Avesnes	
Route et cité de Doullens	
HLM Route de Doullens	
Rue du Château d'eau	
Rue de Trilloy	
Rue Rosel	

Lieu-dit la Maisonnette	
Rue des Phosphates	
Rue Pierre Sueur	
Chemin d'Amiens	
Bureau de vote n° 2	Mairie (Rue du Général Leclerc)
Rue de Beauquesne	
Résidence Bellevue	
Chemin et impasse du Valençon	
Rue Caffard	
Rue et cité de la Gare	
Rue Aricie Caruel	
Rue du Commandeur	
Ruelle didine	
Chemin du Tour de ville	
Rue Christian Duseval	
Rue de Ecoles	
Rue de l'Eglise	
Lieu-dit le Vert Galant	
Route Nationale	
Rue des Hocdées	
Rue Amédée Hordequin	
Route Huleux	
Impasse des Jardins	
Rue Milly	
Chemin de la Vallée de Milly	
Rue Minguet	
Rue des Moustiers	
Rue des Prieurs	
Cité Quenot	
Rue Charles Saint	
Rue Jean Vicart	
Chemin de Rouval	
Rue Pierre Villain	
Commune de BOUQUEMAISON	Mairie (5 rue de St Pol)
Commune de BREVILLERS	Mairie (Rue de la Mairie)
Commune de DOULLENS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Avenue Foch)
Avenue du Maréchal Leclerc	
Boulevard Ernest Dehée	
Château de Saint Sulpice	
Gare d'Authieule	

Impasse du Bois de Sapins
Impasse du Cimetière
Impasse du petit Pont
Place de la Halle au Lin
Place Thélou
Résidence Albert Rousée
Résidence du Commandant Parquin
Résidence Paul Rudet
Rue de l'Eglise
Rue Menchon
Rue de Routequeue
Rue de Routequeue - Résidence Chloé et Centre hospitalier
Rue de Verdun
Rue des Boucheries
Rue des Poissonniers
Rue du Bois de Sapins
Rue du Cimetière
Rue du Commandement Unique
Rue du Fossé Savignac
Rue du Musée
Rue du Papillon et rue du Papillon - SIP
Rue Jacques Mossion
Rue Marjolaine
Rue Pauchet Gorret
Rue Taillis
Ruelle du Cimetière Anglais
Ruelle Saint Sulpice
Rue Jules Debuiche
Voyeul Saint-Sulpice
Bureau de vote n° 2
Avenue du Maréchal Foch
Avenue du Maréchal Foch - OPHLM et SIP
Boulevard Lord Milner
Chemin du Souich
Côte de Saint Pol et Côte de Saint Pol - Cité Lepinoy
Hameau de Haute Visée
Hameau de Ransart
Impasse de la Gare
Impasse Saint Michel
Place de la Gare
Rue André Tempez

Ecole Etienne Marchand (rue des Neuf Moulins)

Rue Catherine Garcin
Rue de Haute Visée
Rue de la Gare
Rue de la Solitude
Rue des Corbeaux
Rue des Neuf Moulins et rue des Neuf Moulins - OPHLM
Rue du Collège
Rue Henri Dunant et rue Henri Dunant - OPHLM
Rue Paul Carpentier
Avenue Jean Moulin
Bureau de vote n° 3 Ecole Lavarenne (rue des Tilleuls)
Avenue du Général de Gaulle
Boulevard du Général Haig
Ferme de Saint Eloi
Hameau de Risquetout
Hameau du Fort Mahon
Impasse de Rouval
Impasse des Tilleuls
Place Lavarenne
Résidence Carabin
Résidence des Tilleuls
Route de Bretel
Rue Bazin
Rue Carabin (Cité Neuville et Cité Thélou)
Rue Carabin
Rue de Lavarenne
Rue de Rouval
Rue des Archers
Rue des Sœurs Grises
Rue des Tilleuls
Rue du 8 mai 1945
Rue du Pont Saint Ladre
Ruelle de Rouval
Zone Industrielle
Bureau de vote n° 4 Ecole Tivoli (impasse Tivoli)
Allée des Bouvreuils
Allée des Loriots
Allée des Mésanges
Allée des Rouges-gorges
Avenue Flandres-Dunkerque 40
Avenue Honoré d'Estienne d'Orves

Chemin de Milly (BA 922 et Sonacotra)
Chemin de Milly
Hameau de Beaurepaire
Hameau du Bout des Prés
Hameau de Milly
Impasse Tivoli
Impasse de Milly
Résidence des Acacias
Résidence du Marais Sec
Résidence la Fourche
Résidence le Coteau
Résidence Lionel Menut
Résidence Margry
Résidence Tivoli
Route de Lucheux
Rue des Fauvettes
Rue des Jonquilles
Rue du Marais Sec
Ruelle Merlin
Bureau de vote n° 5 Ancienne Sous-Préfecture (16 rue Georges Clémenceau)
Boulevard du Sud (la Grenouillère)
Boulevard de l'Est (Route Nationale 25)
Boulevard Jean Malgras
Château d'Hamencourt
Chemin de la Fosse à Lapins
Ferme de Séry
Hameau de Freschevillers
Hameau de l'Escoudet
Hameau de la Vicogne
Hameau de la Voie des Prés
Lieu-dit Le Bon Air
Résidence Marie Feuquier (Maison de retraite)
Place de l'Eglise
Place Eugène Andrieu
Place Eugène Andrieu - Résidence Notre-Dame
Route d'Albert
Route d'Amiens
Rue Albert Blot
Rue Bocquet
Rue Georges Clémenceau
Rue de l'Escrimerie

Rue de la Bassée	
Rue des Cailloux	
Rue des Colombiers	
Rue des Poulies	
Rue du 11 novembre 1918	
Rue du Bourg	
Rue du Pont à l'Avoine	
Rue du Pont Maurice	
Rue Jean Delvallez	
Rue Joseph Voisselle	
Rue Kléber Mopty	
Commune de GEZAINCOURT	Mairie (20 rue Neuve)
Commune de GROUCHES-LUCHUEL	Mairie (1 rue de la mairie)
Commune de HEM-HARDINVAL	Mairie (Rue de l'église)
Commune de HUMBERCOURT	Mairie (5 rue Georges Clémenceau)
Commune de LONGUEVILLETTE	Mairie (50 rue principale)
Commune de LUCHEUX	Mairie (2 rue J-B Delecloy)
Commune de NEUVILLETTE	Mairie (Place de la mairie)
Commune de TERRAMESNIL	Mairie (48 rue Grande Rue)
CANTON D'HORNOY-LE-BOURG	
Commune d'ARGUEL	Mairie annexe
Commune d'AUMONT	Mairie (Rue d'Hornoy)
Commune de BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Mairie (Rue d'Aumale)
Commune de BEAUCAMPS-LE-VIEUX	Mairie (10 rue James Vacandard)
Commune de BELLOY-SAINT-LEONARD	Mairie
Commune de BROCOURT	Mairie (6 rue du Capitaine Montjeon)
Commune de DROMESNIL	Mairie (2 rue Arthur Gellé)
Commune d' HORNOY-LE-BOURG	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie d'Hornoy-le-Bourg (Place du Général Leclerc)
Circonscription territoriale : Hornoy	
Bureau de vote n° 2	Mairie (6 rue Principale)
Circonscription territoriale : Boisrault	
Bureau de vote n° 3	Mairie (Rue de Lincheux)
Circonscription territoriale : Gouy-l'Hôpital	
Bureau de vote n° 4	Mairie (Rue du Bas)
Circonscription territoriale : Lincheux	
Bureau de vote n° 5	Salle communale (Grande Rue)
Circonscription territoriale : Hallivillers	
Bureau de vote n° 6	Mairie (Rue de l'ancienne église)
Circonscription territoriale : Orival	
Bureau de vote n° 7	Mairie (Rue du Château)

Circonscription territoriale : Selincourt	
Bureau de vote n° 8	Mairie (Rue de la place)
Circonscription territoriale : Tronchoy	
Commune de LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle de la Mairie (4 rue Jean-Jacques Rousseau)
Circonscription territoriale : Lafresnoye	
Bureau de vote n° 2	Salle de l'ancienne école (7 rue Patrice Sannier)
Circonscription territoriale : Guibermesnil	
Bureau de vote n° 3	Salle de l'ancienne école (7 rue Albin Blin)
Circonscription territoriale : Laboissière Saint Martin	
Bureau de vote n° 4	Salle de la Mairie (7 rue du Jeu de Tamis)
Circonscription territoriale : Montmarquet	
Commune de LIOMER	Salle polyvalente (Place du 17 août 1944)
Commune de MERICOURT-EN-VIMEU	Mairie (4 rue de la Grande Ville)
Commune de LE QUESNE	Mairie (20 Rue de la Libération)
Commune de SAINT GERMAIN-Sur-BRESLE	
Bureau de vote n° 1	Mairie (11 rue de l'église)
Circonscription territoriale :	Saint Germain-sur-Bresle
Bureau de vote n° 2	Guemicourt (Uniquement à l'occasion des élections municipales)
Circonscription territoriale :	Guemicourt
Commune de THIEULLOY-L'ABBAYE	Mairie (12 Grande rue)
Commune de VILLERS-CAMPSART	Mairie (29 rue principale)
Commune de VRAIGNES-LES-HORNOY	Mairie (Rue d'Hornoy)
CANTON DE MOLLIENS-DREUIL	
Commune d'AIRAINES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes (Rue Saint Denis)
Hameau de Bazincamps	
Rue des Guides	
Rue des Trépassés	
Rue Christian Laurent	
Impasse Parmentier	
Rue du Colonel Polidori	
Rue des Mésanges	
Rue Edouard Branly	
Rue Jules Verne	
Rue des Canadiens	
Rue de la Fontaine aux Malades	
Rue des Fosses	
Rue de Kriftel	
Rue de Courchon	
Rue d'Hangest	

Rue Emile Zola
Rue Pierre et Marie Curie
Rue Paul Langevin (Tour)
Rue Paul Langevin
Rue Louis Pasteur
Résidence Notre-Dame
Cité administrative
Place du Commandant Seymour
Chemin de Riencourt
Rue Jean Moulin
Rue des Alouettes
Ferme de Courchon
Bureau de vote n° 2
Rue de la Libération
Rue des Prés Notre-Dame
Rue des Côtes de Douriez
Rue du Cerf
Place du 8 mai 1945
Rue du 11 novembre 1918
Rue Paquet Greux
Place du 53ème R.I.C.M.S.
Avenue du Général Leclerc
Rue de l'Hospice
Rue de l'Isle
Ruelle Mérim
Rue de la Vieille Chaussée de Paris
Rue du Tripier
Rue des Arènes
Rue du Tour de ville
Rue Henri Dunant
Rue de l'Abbé Perdu
Rue Camille Bailleul
Rue du Prieuré
Rue des Buttes
Rue Roland Delignières
Rue du Château de Ponthieu
Rue des Anciennes Halles
Place Jean Descatoire
Rue Edmond Cavillon
Rue Henri Fissot
Rue Jules André

Salle des fêtes (Rue Saint Denis)

Rue Aristide Briand	
Place et Chemin de l'Abbaye	
Rue de Luynes	
Rue de Métigny	
Rue Saint Denis	
Rue des Petits Prés	
Avenue du Capitaine N'Tchoréré	
Route d'Abbeville	
Route de Longpré	
Rue de Dreuil	
Rue du Grenadier	
Place de la Chatellenie	
Place de la 2ème D.B.	
Rue de la Montagne	
Route de Oisemont	
Place de la Vignette	
Rue de la Saint Clément	
Lieu-dit du Mault	
Bureau de vote n° 3	Salle des fêtes de Dreuil (Place Saint-Laurent)
Place Saint Laurent	
Rue de l'Eglise	
Rue d'Allery	
Rue du Hamel	
Rue Colin	
Impasse de la Fontaine Saint Elier	
Ruelle Saint Tellier	
Impasse du Moulin	
Rue de la Pépinière	
Rue de Dreuil	
Commune d'AVELESGES	Mairie (Rue du Général Leclerc)
Commune de BETTENCOURT-RIVIERE	Mairie (2 rue du Château)
Commune de BOUGAINVILLE	Salle polyvalente (11 rue du Coin)
Commune de BOVELLES	Mairie (4 rue Louis Leclercq)
Commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	Mairie
Commune de CAMPS-EN-AMIENOIS	Mairie (3 rue de Molliens-Dreuil)
Commune de CLAIRY-SAULCHOY	Mairie
Commune de CREUSE	Mairie (Rue principale)
Commune de FLUY	Mairie (3 place de la mairie)
Commune de FRESNOY-AU-VAL	Mairie
Commune de GUIGNEMICOURT	Mairie (4 rue des Tilleuls)
Commune de LALEU	Mairie

Commune de METIGNY	Salle communale (4 rue de l'église)
Commune de MOLLIENS-DREUIL	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (25 rue du Général Leclerc)
Circonscription territoriale : Molliens-Dreuil	
Bureau de vote n° 2 :	Mairie annexe (Rue de l'église) (Uniquement à l'occasion des élections municipales)
Circonscription territoriale : Dreuil-les-Molliens	
Commune de MONTAGNE-FAYEL	Mairie (6 rue du Maréchal Leclerc)
Commune de OISSY	Mairie (2 place Edouard Poiret)
Commune de PISSY	Salle de la mairie (Place de l'église)
Commune de QUESNOY-Sur-AIRAINES	Mairie
Commune de QUEVAUVILLERS	Mairie (67 chaussée Thiers)
Commune de REVELLES	Mairie (2 rue d'Amiens)
Commune de RIENCOURT	Mairie (16 rue du Mesge)
Commune de SAINT-AUBIN-MONTENOY	Mairie (5 place de l'église)
Commune de SAISSEVAL	Salle communale (11 rue d'Airaines)
Commune de SEUX	6 rue de la Croix
Commune de TAILLY-L'ARBRE-A-MOUCHES	Mairie (Avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque)
Commune de WARLUS	Mairie (14 rue du Général Leclerc)
CANTON DE PICQUIGNY	
Commune d'AILLY-Sur-SOMME	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes (Rue des Quatre Lemaire)
Cité des Casernes	
Cité Anglard	
Cité Carmichaël	
Rue de l'Usine	
Rue Jean Catelas	
Rue des Quatre Lemaire	
Rue de Saveuse	
Rue d'Airaines	
Rue de l'Abreuvoir	
Rue du Pont	
Chemin de Halage	
Chemin du Marais	
Rue Jean Jaurès	
Rue aux Galets	
Rue du Mont Roussi	
Rue Hez	
Rue la Barre	
Vallée Montron	
Ferme de Toulay	
Ferme d'Anjou	

Chemin des Postes	
Résidence la Clairière	
Bureau de vote n° 2	Salle des fêtes (Rue des Quatre Lemaire)
Rue Pierre Brossolette	
Résidence Jean Audegond	
Rue du 60ème R.I.	
Rue Emile Bouté	
Rue Edouard Branly	
Rue du 11 novembre 1918	
Rue du 8 mai 1945	
Rue Neuve	
Rue Joliot Curie	
Rue Louis Pasteur	
Rue Camélinat	
Rue Jean Moulin	
Résidence Parc des Prairies	
Bureau de vote n° 3	Salle des fêtes (Rue des Quatre Lemaire)
Rue de la Paix	
Rue Molière	
Rue Lamartine	
Rue Jean Macé	
Rue Emile Zola	
Rue la Bruyère	
Rue Gambetta	
Rue Ambroise Croizat	
Rue Victor Hugo	
Rue Jules Ferry	
Rue Gabriel Péri	
Rue de la Chapelle	
Rue Daniel Tabary	
Rue du Laris	
Commune de BELLOY-Sur-SOMME	Mairie (14 rue du 8 mai)
Commune de BETTENCOURT-SAINT-OUEN	Mairie (Rue principale)
Commune de BOUCHON	Mairie (12 rue du Haut)
Commune de BOURDON	Mairie (2 rue Gaston Bréant)
Commune de BREILLY	Salle de l'ancienne école (38 Route Nationale)
Commune de CAVILLON	Mairie - Salle du conseil (1 rue de l'église)
Commune de LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	Salle polyvalente (15 rue Henri de Francqueville)
Commune de CONDE-FOLIE	Salle des fêtes (Rue du 11 Novembre)
Commune de CROUY-SAINT-PIERRE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Crouy-Saint-Pierre (3 rue de la Croix)

Circonscription territoriale : Crouy	
Bureau de vote n° 2	Mairie de l'ancienne commune (Rue du 44e RIC)
Circonscription territoriale : Saint-Pierre à Gouy	
Commune de L'ETOILE	Mairie (Rue Jules Verne)
Commune de FERRIERES	Mairie (Rue de la Libération)
Commune de FLIXECOURT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes Le Picardia (Rue Roger Godard)
Circonscription territoriale : Flixecourt (toutes les rues situées à droite de la RD 1001 vers Abbeville)	
Bureau de vote n° 2	Salle des fêtes Le Picardia (rue Roger Godard)
Circonscription territoriale : Flixecourt (toutes les rues situées à gauche de la RD 1001 vers Abbeville)	
Commune de FOURDRINOY	Mairie (1 rue de Presles)
Commune d'HANGEST-Sur-SOMME	Mairie (Rue Cahos)
Commune de LE MESGE	Mairie (8 rue de l'église)
Commune de PICQUIGNY	Salle des fêtes (51 rue d'Amour)
Commune de SOUES	Mairie (Place Emilienne Derycke)
Commune de VIGNACOURT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle polyvalente (Rue de la Briqueterie)
Rue des Alliés	
Rue d'Amour	
Rue des Australiens	
Ruelle Binet	
Chemin du Bois Louis	
Chemin du Bois Syndic	
Rue de la Briqueterie	
Route de Canaples	
Rue du Château	
Chemin des Cliquaines	
Rue du Commandant Crognier	
Rue et impasse de Daours	
Rue des Déportés	
Bois Ducroquet	
Route de Flesselles	
Route de Flixecourt	
Allée du Général Martin	
Rue Godard Dubuc	
Allée de la Haute Cornée	
Rue et impasse d'Hornas	
Rue Léon Thuillier	
Rue des Meuniers	
Chemin du Moulin Brûlé	

Allée des Pommiers	
Chemin des Prés	
Ruelle Quignot	
Rue des Taupes	
Bureau de vote n° 2	Salle polyvalente (Rue de la Briqueterie)
Impasse Les Acacias	
Rue Alcide Boutard	
Rue Alfred Thuillier	
Rue d'Amiens	
Rue d'En Bas	
Chemin de Capron	
Chemin de la Cavée	
Impasse Les Cytises	
Chemin des Englées	
Rue Fleurie	
Rue de Follemprise	
La Forêt	
Impasse Les Genêts	
Impasse Les Glycines	
Rue des Haies aux Moineaux	
Chemin des Huys	
Impasse Les Lilas	
Rue du 8 mai 1945	
Rue du Moulin de Pierre	
Rue Neuve	
Rue du 11 novembre 1918	
Allée du Noyer	
Rue du Sac	
Chemin Saint-Firmin	
Rue Thuillier Buridard	
Commune de VILLE-LE-MARCLET	Maison des jeunes (Rue Léo Lagrange)
Commune de YZEUX	Mairie (3 rue du Jeu de Paume)
CANTON DE POIX-DE-PICARDIE	
Commune de BERGICOURT	Mairie (1 place de la mairie)
Commune de BETTEMBOS	Mairie (6 rue de la mairie)
Commune de BLANGY-SOUS-POIX	Mairie (5 rue Principale)
Commune de BUSSY-LES-POIX	Mairie (Rue du Bosquet)
Commune de CAULIERES	Mairie (11 rue de l'église)
Commune de COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Mairie (2 rue Delattre)
Commune de CROIXRAULT	Mairie (4 rue de l'église)
Commune d'EPLISSIER	Salle de réunion de la mairie (Rue principale)

Commune d'EQUENNES-ERAMECOURT	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie d'Equennes (Rue de Thieulloy)
Circonscription territoriale : Equennes	
Bureau de vote n° 2	Mairie d'Eramecourt (La place)
Circonscription territoriale : Eramecourt	
Commune de FAMECHON	Mairie (1 rue principale)
Commune de FOURCIGNY	Mairie (2 rue Robinette)
Commune de FRICAMPS	Mairie
Commune de GAUVILLE	Mairie (Rue d'Hornoy)
Commune de GUIZANCOURT	Mairie (8 rue Cailloux)
Commune d'HESCAMPS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie d'Hescamps (5 bis rue du haut)
Circonscription territoriale : Hescamps-Saint-Clair	
Bureau de vote n° 2	Mairie - Annexe (5 rue des Evoissons)
Circonscription territoriale : Agnières	
Bureau de vote n° 3	Mairie - Annexe (1 bis rue Bondy))
Circonscription territoriale : Frettemolle	
Bureau de vote n° 4	Mairie - Annexe (15 bis rue de la place)
Circonscription territoriale : Soupliecourt	
Commune de LACHAPELLE	Mairie (Rue de la mairie)
Commune de LAMARONDE	Mairie
Commune de LIGNIERES-CHATELAIN	Mairie (16 place de la mairie)
Commune de MARLERS	Mairie (5 rue de la ville)
Commune de MEIGNEUX	Mairie (11 rue de l'église)
Commune de MERAUCOURT	Mairie (Rue principale)
Commune de MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie de Morvillers (Route de Courreaux)
Circonscription territoriale : Morvillers, Charny, Etetonne	
Bureau de vote n° 2	Salle polyvalente de Digeon
Circonscription territoriale : Digeon	
Commune de MOYENCOURT-LES-POIX	Mairie (3 rue de Clercq)
Commune d'OFFIGNIES	Mairie (43 rue du 9ème BCA)
Commune de POIX-DE-PICARDIE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Hôtel de ville - Salle des mariages (Rue du Docteur Barbier)
Circonscription territoriale : Poix-de-Picardie	
Bureau de vote n° 2	Mairie de l'ancienne commune
Circonscription territoriale : Lahaye-Saint-Romain	
Commune de SAINTE-SEGREE	Mairie (Rue de Thieulloy)
Commune de SAULCHOY-SOUS-POIX	10 rue du bois Vulcain
Commune de THIEULLOY-LA-VILLE	Mairie (Rue de l'église)
CANTON DE VILLERS-BOCAGE	

Commune de BAVELINCOURT	Mairie (Grande Rue)
Commune de BEAUCOURT-Sur-L'HALLUE	Mairie (25 rue principale)
Commune de BEHENCOURT	Ancienne école (10 rue du Général Leclerc)
Commune de BERTANGLES	Mairie (5 rue du Château)
Commune de CARDONNETTE	Mairie (6 place de l'église)
Commune de COISY	Mairie (12 rue Manon Lescaut)
Commune de CONTAY	Mairie (5 place du marché)
Commune de FLESSELLES	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Ecole maternelle "La Clé des Champs" (2 place de la Paix)
Rue d'Amiens	
Rue Bultel	
Allée de la Cornaillère	
Allée de l'Épinette	
Rue des Fougères	
Ruelle des Hues	
Allée de Langlette	
Rue de la Murette	
Rue de Naours	
Rue de Rénoval	
Rue de Salency	
Rue de Vignacourt	
Rue de la Vigne	
Rue de Villers	
Place de la Paix	
Bureau de vote n° 2	Ecole primaire Georges Brassens (Rue du Parc)
Rue Bellevue	
Rue du Château	
Place des Déportés	
Rue de l'Église	
Allée des Fiefs	
Rue de Fresnoye	
Rue Gargault	
Rue Greslieu	
Allée de Mantoux	
Rue Maria Tellier	
Allée du Moulin	
Rue Paule Masse	
Hameau d'Olincourt	
Rue du Parc	
Rue du Pré Bain	
Rue du Dr Rinuy	

Rue Saint Eustache	
Rue Saint Vast	
Place Septime Houbron	
Rue du Tour des Haies	
Rue Verte	
Allée des Xavières	
Rue Coteau fleuri	
Rue René Philippon	
Commune de FRECHENCOURT	Salle socio-éducative (22 Grande Rue)
Commune de MIRVAUX	Salle communale (7 rue de la Chaussée)
Commune de MOLLIENS-AU-BOIS	Mairie (8 le fond de rue)
Commune de MONTIGNY-Sur-L'HALLUE	Mairie (9 rue du Château)
Commune de MONTONVILLERS	Mairie (Rue de l'église)
Commune de PIERREGOT	Ancienne salle de classe (Rez-de-chaussée de la mairie)
Commune de PONT-NOYELLES	Mairie (31 rue de l'église)
Commune de QUERRIEU	Mairie (1 rue du Four des Champs)
Commune de RAINNEVILLE	Petite salle polyvalente (rue du stade)
Commune de RUBEMPRE	Salle polyvalente (Rue de l'église)
Commune de SAINT-GRATIEN	Ancienne école (5 rue de l'école)
Commune de SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE	Mairie (8 bis rue des écoles)
Commune de TALMAS	Maison multiservices (Rue St Aubin)
Commune de VADENCOURT	Mairie (10 route d'Arras)
Commune de VAUX-EN-AMIENOIS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (salle des réunions)
Bureau de vote n° 2	Salle de réunion (Frémont) (Uniquement à l'occasion des élections municipales)
Commune de VILLERS-BOCAGE	Salle des fêtes (Place de l'église)
CANTON D'AILLY-Sur-NOYE	
Commune d'AILLY-Sur-NOYE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes
Circonscription territoriale : Ailly-sur-Noye (excepté les rues du 4ème bureau de vote)	
Bureau de vote n° 2	Mairie de Berny-sur-Noye (Route d'Ailly)
Circonscription territoriale : Berny-sur-Noye	
Bureau de vote n° 3	Mairie de Merville-au-Bois (Grande Rue)
Circonscription territoriale : Merville-au-Bois	
Bureau de vote n° 4	Collège (Rue de Bourgogne)
Avenue de l'Ile-de-France	
Avenue de Flandres	
Rue des Arrachis	
Chemin de Saint Ladre	

Rue des Vignes	
Petit chemin de Moreuil	
Route de Moreuil	
Avenue de Picardie	
Rue de Normandie	
Rue de Bretagne	
Rue de Bourgogne	
Chemin de Raineval	
Parc des Colombes	
Route de Louvrechy	
Commune d'AUBVILLERS	Salle de réunion (Grande Rue)
Commune de CHAUSSOY-EPAGNY	Salle des fêtes (Rue de l'église)
Commune de CHIRMONT	Mairie (Rue des Moutons Blancs)
Commune de COULLEMELLE	Mairie (1 bis rue du Soleil)
Commune d'ESCLAINVILLERS	Mairie (31 Grande Rue)
Commune de LA FALOISE	Salle des fêtes (Rue d'en Bas)
Commune de FLERS-Sur-NOYE	Mairie (Rue d'en Haut)
Commune de FOLLEVILLE	Mairie (Rue St Vincent)
Commune de FRANSURES	Salle Communale (Grande Rue)
Commune de GRIVESNES	Bibliothèque (Place de Rouen) ou Salle multifonctions (en cas de double scrutin)
Commune d'HALLIVILLERS	Ancienne école (4 rue de l'église)
Commune de JUMEL	Mairie (Rue Paul Bert)
Commune de LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY	Salle communale (6 place de l'église)
Commune de LOUVRECHY	Mairie (Grande Rue)
Commune de MAILLY-RAINEVAL	Mairie (Place du pilori)
Commune de QUIRY-LE-SEC	Mairie (2 rue de l'école)
Commune de ROGY	Salle communale (4 rue de la ville)
Commune de ROUVREL	Mairie (Place publique)
Commune de SAUVILLERS-MONGIVAL	Mairie (Place de l'église)
Commune de SOURDON	Mairie (2 rue Carnot)
Commune de THORY	Mairie (Rue du Frien)
CANTON DE MONTDIDIER	
Commune d'ANDECHY	Mairie (5 rue de l'école)
Commune d'ASSAINVILLERS	Mairie (Rue de la mairie)
Commune d'AYENCOURT-LE-MONCHEL	Mairie (Rue de Paris)
Commune de BECQUIGNY	Mairie (2 rue du centre)
Commune de BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	Ancienne salle de l'école (Rue de l'église)
Commune de BOUSSICOURT	Mairie (Rue du Moulin)
Commune de BUS-LA-MESIERE	Mairie (Rue du Pont)
Commune de CANTIGNY	Mairie (4 rue de la mairie)
Commune de LE CARDONNOIS	Mairie (Rue de Broyes)

Commune de COURTEMANCHE	Mairie (Grande Rue)
Commune de DAVENESCOURT	Mairie (16 Grande Rue)
Commune d'ERCHES	Mairie (33 rue d'Arvillers)
Commune d'ETELFAY	Mairie (3 rue du Haut)
Commune de FAVEROLLES	Mairie (35 Grande Rue)
Commune de FESCAMPS	Mairie (34 Grande Rue)
Commune de FIGNIERES	Mairie (Rue de la Cense)
Commune de FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	Mairie (Rue de la mairie)
Commune de GRATIBUS	Mairie (rue de l'église)
Commune de GRIVILLERS	Mairie (rue de l'église)
Commune de GUERBIGNY	Mairie (24 rue de Warsy)
Commune d'HARGICOURT	Mairie (Place de la mairie) ou Salle des fêtes (élections municipales) ou Mairie et salle des fêtes (en cas de double scrutin)
Commune de LABOISSIERE-EN-SANTERRE	Mairie (Rue de l'église)
Commune de LIGNIERES	Mairie (9 rue d'Etelfay)
Commune de MALPART	Mairie (rue Jean Barbet)
Commune de MARESTMONTIERS	Mairie (Rue Foraine)
Commune de MARQUIVILLERS	Mairie (Rue d'en Haut)
Commune de MESNIL-SAINT-GEORGES	Mairie (Rue Saint Pierre)
Commune de MONTDIDIER	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes (Rue Jean Dupuy)
Place du Général de Gaulle	
Rue Aristide Briand	
Rue de l'Abattoir	
Route d'Ailly	
Grande rue de l'Abreuvoir	
Rue Adrien de la Morlière	
Rue Albert 1er	
Rue Anatole France	
Rue de Breteuil	
Rue Bertin	
Rue Ballin	
Rue Bosquillon	
Rue des Capperonniers	
Avenue Cardenier	
Rue le Caron	
Rue Chandon	
Rue Caussin de Perceval	
Route de Courtemanche	
Rue Carnot	
Rue Cauvel de Beauvillé	
Avenue Paul Doumer	

Rue Galoppe Donquaire
Boulevard Daire
Rue Eustache Lesueur
Place Exeter
Rue du Fond d'Amiens
Rue Fernel
Avenue du Général Leclerc
Rue Gambetta
Rue Marcel Guillot
Rue Jean Dupuy
Rue Saint Luglien
Rue Sellier
Rue Jean Jaurès
Rue Georges Amson
Cité Jacquet
Avenue Maurice Leconte
Rue Moulin à la Planche
Rue Charles Mangot
Place et rue Parmentier
Esplanade du Prieuré
Rue Jean Racine
Rue Robert le Cocq
Place de la République
Rue des Remparts
Rue Saint Martin
Rue Saint Médard
Rue Saint Pierre
Rue des Tanneries
Rue de Thory
Rue du Vent Vert
Avenue de la Petite Vitesse
Avenue des Volontaires
Rue Vérani
Chemin de Marestmontiers
Place Faidherbe
Rue Bourget
Rue Rioult
Avenue de Flandres-Dunkerque
Rue Jean-Yves Cottinet
Rue Jean de la Villette
Rue Saint Louis

Boulevard Adolphe Havard

Rue Basse Saint Médard

Place du 10 août 1918

Boulevard Labarre

Chemin des Pendus

Bureau de vote n° 2

Ecole Victor Hugo (Rue Gouillard)

Route d'Assainvillers

Rue Adrien Conin - Cité du Nord -

Chemin d'Ayencourt

Place d'Alger

Rue de la Butte - Cité du Nord -

Rue Jean Catelas - Cité du Nord -

Boulevard du Général Debeney

Rue Bernard Dupuis - Cité du Nord -

Rue du Général Leclerc - Cité du Nord -

Rue Jean Duquesne - Cité du Nord -

Rue Jean Labordère

Avenue du Maréchal Foch - Cité du Nord -

Rue de Noyon

Rue de Paris

Chemin des Postes

Passage du Moulin - Cité du Nord -

Passage des Chevaliers - Cité du Nord -

Rue Albert 1er - Cité du Nord -

Ruelle Saint Luc

Route de Saint Just

Rue de Tricot

Rue du Bois des Loges

Place du Maréchal Foch

Rue du Chemin Vert

Rue Amand de Vienne

Rue Bouloire des Prêtres

Boulevard Rallu

Rue Gouillard

Chemin des Sports

Route de Piennes

Rue de Rollot

Rue de Strasbourg

Avenue Victor Hugo

Rue Jean Doublet

Rue des Réservoirs

Rue de Colmar
Avenue Georges Clémenceau
Avenue du 8 mai 1945
Rue des Etats-Unis
Rue de Metz
Rue Youri Gagarine
Rue Neil Armstrong
Allée des Mouettes
Allée des Rossignols
Allée des Fauvettes
Allée des Chardonnerets
Allée des Roitelets
Rue Désiré Blanchard
Résidences Soleil Levant (Le Santerre, Le Beauvaisis, Le
Vermandois, Le Valois, Le Thiérache, Le Soissonnais et
l'Amiénois)
Petite Résidence
Rue de Rollot
Rue Jean Moulin
Rue Georges Amson
Cité Neveu - Allées n° 1, 2, 3 et 4
Rue Estienne d'Orves
Rue Paul Blériot
Bureau de vote n° 3
Rue du Canada
Champ Saint Pierre
Avenue du Chemin Vert
Rue de Londres
Rue Pasteur
Rue Pasteur Prolongée
Rue d'Australie
Rue de Beaumesnil
Rue Joliot-Curie
Rue Henri Dunant
Rue du Général Frère
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue du Dr Schweitzer
Rue de l'Industrie
Rue du Dr Marcel
Rue de Roye
Résidences La Roseaie, Le Hameau
Rue Yvonne Giroud

Ecole Maternelle Cardenier (Rue Pasteur)

Rue Paul Fafet	
Rue de Bruxelles	
Rue de Rome	
Rue des Jacinthes	
Rue des Lilas	
Rue des Tulipes	
Rue Edouard Branly	
Rue du Colonel Sorlin	
Cité Berly	
Rue des Glycines	
Rue Henri Dunant Prolongée	
Rue du Tage	
Rue de la Tamise	
Rue du Danube	
Rue François Mitterrand	
Commune de PIENNES-ONVILLERS	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des Sports (Rue du Jeu de Paume)
Circonscription territoriale : Piennes	
Bureau de vote n° 2	Mairie annexe (Rue Principale)
Circonscription territoriale : Onvillers	
Commune de REMAUGIES	Mairie (11 bis Grande rue)
Commune de ROLLOT	Salle des fêtes (7 rue St Nicolas)
Commune de RUBESCOURT	Mairie (19 rue St Martin)
Commune de VILLERS-TOURNELLE	Mairie (Rue St Jacques)
Commune de WARSY	Mairie (2 rue du Fond)
CANTON DE MOREUIL	
Commune d'ARVILLERS	Mairie - salle du Conseil (Place de l'église)
Commune d'AUBERCOURT	Mairie (Rue de la Chapelle)
Commune de BEAUCOURT-EN-SANTERRE	Mairie (Rue Brûlé)
Commune de BERTEAUCOURT-LES-THENNES	Salle polyvalente annexe à la mairie (27 rue Jules Ferry)
Commune de BRACHES	Mairie - Ecole (7 rue de l'église)
Commune de CAYEUX-EN-SANTERRE	Mairie (6 place de la mairie)
Commune de CONTOIRE	Mairie (20 rue Bara)
Commune de DEMUIN	Ancienne mairie (Place de l'église)
Commune de DOMART-Sur-LA-LUCE	Salle des fêtes (Rue de Berteaucourt)
Commune de FRESNOY-EN-CHAUSSEE	Mairie (Rue Basse)
Commune d'HANGARD	Salle Eugène Farcy (3 rue de Démuin)
Commune d'HANGEST-EN-SANTERRE	Salle des fêtes (3 rue de l'église)
Commune d'IGNAUCOURT	Mairie (9 rue du Marais)
Commune de MEZIERES-EN-SANTERRE	Mairie (Place publique)
Commune de MOREUIL	

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Salle des fêtes (Place Victor Hugo)

Rue Camille Bizet

Rue Carnot

Rue Charles Bédier

Rue Charles Mangot

Rue Charles Mangot prolongée

Rue Créqui

Rue de Démuin

Rue de la Petite Chapelle

Chemin de Plessier

Route de Sauvillers Mongival

Rue des Arbrets

Rue du 8 août 1945

Rue du Cardinal Mercier

Rue du Colonel Sorlin

Rue du Maréchal Leclerc

Rue du Moulin

Cité du Parc

Rue Elsa Triolet

Rue Gambetta

Lieudit Genonville

Rue Aragon

Rue Maurice Garin

Place Norbert Malterre

Rue Louis Pasteur

Rue Sauveur Lemaître

Lieudit Saint Ribert

Rue Veuve Thibauville

Place Victor Hugo

Rue Victor Gaillard

Bureau de vote n° 2

Ecole Gavroche (Rue Winston Churchill)

Rue Arthur Alavoine

Rue André Sauty

Hameau de Castel-Lès-Aires

Hameau de Castel-Pin

Hameau de Castel (rue du 12ème Cuirassier, rue de Hailles,
rue de Moreuil, rue de Rouvrel, ruelle de l'Eglise)

Rue Charles Péguy

Route de Thenne - Zone Industrielle -

Allée des Bergeronnettes

Ruelle des Lilas

Allée des Mésanges

Rue des Roses	
Rue René Descartes	
Rue du 8 mai 1945	
Rue du Cardinal Mercier	
Avenue Edouard Branly	
Rue Hector Berlioz	
Rue Henri Guillaouard	
Rue Jean-Baptiste Marcet	
Rue Jean XXIII	
Rue John Kennedy	
Rue Joliot Curie	
Rue Jules Verne	
Rue Marcel Ferbus	
Rue Molière	
Rue Paul Langevin	
Rue René Coty	
Rue Antoine de Saint Exupéry	
Rue Salvador Allende	
Rue Winston Churchill	
Bureau de vote n° 3	Salle de Billard (Rue Léon Blum)
Rue Albert 1er	
Rue Albert Gabry	
Rue Cardinal Mercier	
Rue Charlemagne	
Rue Georges Clémenceau	
Rue de la Filature	
Chemin des Hayettes	
Rue Jean Baptiste Petit	
Rue Jean Catelas	
Rue Jean Jaurès	
Rue Léon Blum	
Rue Louis Legrand	
Rue Pierre Brossolette	
Rue Sainte Beuve	
Rue Victor Gaillard	
Rue Veuve Thibauville	
Commune de MORISEL	Mairie (Place publique)
Commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD	Mairie (14 rue de la mairie)
Commune de PIERREPONT-Sur-AVRE	Salle des fêtes (Place du 8 mai 1945)
Commune de LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	Salle des fêtes (Rue de l'hirondelle)
Commune de LE QUESNEL	Mairie (Rue du 8 mai 1945)

Commune de THENNES	Mairie (Rue des écoles)
Commune de VILLERS-AUX-ERABLES	Salle de la Mairie (8 rue du château)
Commune de WIENCOURT L'EQUIPEE	Mairie (Rue Gaston Blanchard)
CANTON DE ROSIERES-EN-SANTERRE	
Commune de BAYONVILLERS	Mairie (2 route d'Harbonnières) ou Salle polyvalente (Rue de l'épinette - en cas de double scrutin)
Commune de BEAUFORT-EN-SANTERRE	Mairie (Grande Rue)
Commune de BOUCHOIR	Salle des fêtes (Rue Abbé Lavallard)
Commune de CAIX	Mairie (Place du 8 mai 1945)
Commune de LA CHAVATTE	Mairie (1 rue des Tilleuls)
Commune de CHILLY	Mairie (Rue de Roye)
Commune de FOLIES	Mairie (3 place de la mairie)
Commune de FOUQUESCOURT	Mairie (2 rue du Pré)
Commune de FRANSART	Salle communale (1 rue de Fouquescourt)
Commune de GUILLAUCOURT	Mairie (5 Grande Rue)
Commune d'HALLU	Salle communale (Rue d'Hattencout)
Commune d'HARBONNIERES	Mairie (Place de l'église)
Commune de MAUCOURT	Salle municipale (11 Grande Rue)
Commune de MEHARICOURT	Salle des fêtes (Rue de l'église)
Commune de PARVILLERS-LE-QUESNOY	Ancienne école (Grande rue)
Commune de PUNCHY	Mairie (Rue de la place)
Commune de ROSIERES-EN-SANTERRE	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle polyvalente (Avenue des anciens combattants)
Rue de Caix	
Rue Jules Dubois	
Rue Jules Verne	
Place de la République	
Rue Théodosie Falize	
Rue Jules Ferry	
Rue Victor Hugo	
Rue Louis Lucien Klotz	
Rue Niger	
Place du Maréchal Leclerc	
Rue de l'Armistice	
Rue des Déportés	
Rue Jules Digeon	
Rue Jean Mermoz	
Rue de la Guillotine	
Rue Léon Blum	
Rue du Dr Darène	
Rue Baptiste Marcet	
Rue Maurice Robbe	

Rue du Général de Gaulle
Rue Claude de Maria
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue du Bois Régnier
Rue du Maréchal Foch
Rue Maurice Quillet
Rue Jeanne d'Arc
Rue de Crémercy
Rue Anatole France
Rue du 11 novembre 1918
Place du 8 mai 1945
Rue Jean Moulin
Rue du Dr Schweitzer
Rue Georges Clémenceau
Rue de Méharicourt
Rue des Haies
Rue de Vauvillers
Rue de Vrely
Rue François Vidocq
Bureau de vote n° 2
Rue Jean Jaurès
Rue Louis Pasteur
Route d'Harbonnières
Rue des Quatre Epines
Passage de l'Ancienne Cité
Rue d'Hangest Dolez
Rue et passage Paul Bert
Rue des Roses
Rue des Lilas
Square Saint Omer
Rue des Glycines
Rue Camille Léguillier
Rue du 14 juillet
Rue Gambetta
Rue du chemin de fer
Rue de Vauvillers
Rue du pied Selle
Rue d'Herleville
Rue Camille Desmoulins
Rue de Lihons
Lotissement Caron

Salle des fêtes (Rue Jean Jaurès)

Rue du 41ème Régiment d'Infanterie	
Rue de la Fontaine	
Passage Béranger	
Rue Parmentier	
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	
Rue Marie Curie	
Commune de ROUVROY-EN-SANTERRE	Mairie (Rue Baptiste Laguerre)
Commune de VRELY	Ecole (Rue de l'Abbaye)
Commune de WARVILLERS	Mairie (18 rue de Rouvroy)
CANTON DE ROYE	
Commune d'ARMANCOURT	Mairie (Grande Rue)
Commune de BALATRE	Mairie (Place de la mairie)
Commune de BEUVRAIGNES	Mairie (1 place de la mairie)
Commune de BIARRE	Mairie (Grande Rue)
Commune de BILLANCOURT	Mairie (Rue de l'église)
Commune de BREUIL	Salle communale (Rue du coq en fosse)
Commune de CARREPUIS	Mairie (48 Grande Rue)
Commune de CHAMPIEN	Mairie (Grande Rue)
Commune de CREMERY	Mairie (Rue de l'église)
Commune de CRESSY-OMENCOURT	Mairie (Grande Rue)
Commune de CURCHY	Mairie (Rue de la mairie)
Commune de DAMERY	Mairie (2 rue d'Andechy)
Commune de DANCOURT-POPINCOURT	Mairie (Grande Rue)
Commune de L'ECHELLE SAINT AURIN	Mairie (Ruelle de l'église)
Commune d'ERCHEU	Salle des fêtes (11 rue St Médard)
Commune d'ETALON	Mairie (1 rue St Nicolas)
Commune de FONCHES-FONCHETTE	Mairie (16 rue Jean Devaux)
Commune de FRESNOY-LES-ROYE	Mairie (1 rue Le Lion)
Commune de GOYENCOURT	Mairie (Rue de l'Orangerie)
Commune de GRUNY	Mairie (Rue de l'église)
Commune d'HATTENCOURT	Mairie (3 bis rue du Frresnoy)
Commune d'HERLY	Mairie (Grande Rue)
Commune de LAUCOURT	Mairie (Rue de la mairie)
Commune de LIANCOURT-FOSSE	Mairie (3 rue de l'école)
Commune de MARCHE-ALLOUARDE	Mairie (Rue de Biarre)
Commune de MOYENCOURT	Mairie (5 rue de l'église)
Commune de RETHONVILLERS	Mairie (19 Grande Rue)
Commune de ROIGLISE	Mairie (26 rue Henri Thiébaud)
Commune de ROYE	
Bureau de vote n° 1	Ecole primaire "Les Platanes" (Place de la Victoire)
Route d'Amiens	

Impasse des Bleuets
Rue du Champ d'Enfer
Rue Cécile
Rue du Colonel Sorlin
Rue de la Garenne
Boulevard des Glycines
Rue et route de Goyencourt
Impasse Guynemer
Impasse Jeanne d'Arc
Rue et résidence Joliot Curie
Rue Louis Hennepin
Rue Lucie
Rue des Marguerites
Avenue de la Marne
Rue du Maréchal Moncey
Avenue de la Paix
Rue Pasteur (Cité des Cheminots)
Rue des Petits Enfants
Cité Pierre Brossolette
Rue de la Pièce Fertile
Boulevard des Roses
Rue du Réservoir
Route de Saint Mard
Rue Simone
Rue de Verdun
Place de la Victoire
Route de Villers
Boulevard des Violettes
Zone Industrielle Ouest
Bureau de vote n° 2
rue Anatole France
Rue de la Briqueterie
Rue des Cheminots
Rue Ernest Mandron
Impasse du Four
Chemin et rue des Granges
Impasse Henri Prigent
Rue Henri Renard
Rue de la Liberté
Impasse Marcel Démaret
Rue du Premier Septembre

Ecole maternelle Marie Laurencin (Rue du Champ d'Enfer)

Ruelle des Prés-Saint-Firmin
Impasse Raymond Chardin
Rue Roger Salengro
Rue Saint-Médard
Bureau de vote n° 3 (Centralisateur) Centre municipal (Rue Emile Zola)
Rue Basse-Ville
Rue Benjamin Delessert
Rue Bertin
Route de Champien
Place des Combattants
Faubourg et rue des Communes
Avenue François Mitterrand
Parc et rue de Fresnoy
Avenue du Général de Gaulle
Boulevard du Général Leclerc
Avenue Jean Jaurès
Rue du Jeu de Paume
Rue Lavacquerie
Ruelle des Loups
Rue Meurisse
Rue de Nesle
Rue du Pigeonnier
Rue des Sept Fours
Bureau de vote n° 4 Centre Rachel Misery (7 Bd du Général Leclerc)
Rue d'Amiens
Rue André Coël
Rue des Annonciades
Rue du Bastion
Rue du Beffroi
Place du Château
Rue des Cordeliers
Chemin de Dancourt
Rue du Dr Duquesnel
Rue Elie Vasseur
Rue Emile Zola
Ruelle de la Fausse Porte
Rue des Fontaines
Boulevard Gracchus Babeuf
Rue de l'Hospice
Place de l'Hôtel de ville
Rue Jean Mermoz

Rue Jules Denis
Rue Marc-Florent Prévost
Rue des Minimes
Rue de Montdidier
Rue d'Ourscamps
Rue de Paris
Rue Paul Jaillant
Rue Pierre-Louis Cathoire
Rue Saint-Florent
Rue et cité Saint-Gilles
Rue Saint-Pierre
Rue Turpin
Rue Victor Hugo
Rue des Vieilles Boucheries
Bureau de vote n° 5
Rue et résidence de l'Avre
Rue Branly
Rue Carnot
Rue des Chardonnerets
Rue chivot
Route de Compiègne
Rue de Dieppe
Boulevard de l'Est
Rue Gambetta
Rue de l'Hôpital Bernard
Chemin de la Madeleine
Chemin du Marais
Rue des Moineaux
Rue des Moissonneurs
Rue des Moulinets
Rue Notre Dame de la Paix
Rue des Ormeaux
Route de Paris
Rue Pasteur
Rue Pierre Mendès France
Rue et cité de la Pêcherie
Résidence du Santerre
Cité des Quatre Vents
Place de la République
Rue Saint-Georges
Rue de Verpillières

Ecole primaire "Camille Claudel" (Boulevard de l'Est)

Commune de SAINT MARD

Mairie (3 rue du Moulin)

Commune de TILLOLOY

Salle de la mairie (44 rue de Flandres)

Commune de VERPILLIERES

Salle polyvalente (Grande Rue)

Commune de VILLERS-LES-ROYE

Salle de la mairie (2 ruelle de l'église)

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

CANTON D'ALBERT

Commune d'ALBERT

Hôtel de ville (Place Emile Leturcq)

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)

Impasse d'Austerlitz

Rue de Bécourt

Chemin Croisé de la Justice

Rue Decalogne

Place Emile Leturcq

Rue Firmin Lalliez

Rue de la Fontaine

Rue de Gomicourt

Rue Hippolyte Devaux

Rue du 8 mai 1945

Rue Jean Guyon

Rue Jean Jaurès

Rue et Résidence Jean Mermoz

Rue Lamarck

Rue Léandre Deflandre

Rue du Moulin à Huile

Rue du 11 novembre 1918

Rue des Otages

Rue de la Papeterie

Rue Paul Bert

Rue Philippe Carette

Rue du Pont Blanc

Rue Raymond Souilliant

Avenue Robert Solente

Rue Roger Salengro

Rue Tien Tsin

Rue Victor Hugo

Rue Pablo Neruda

Rue Salvador Allende

Rue Delair

Rue d'Aldenhoven

Ecole Maternelle Pauline Kergomard (Rue de Boulan)

Bureau de vote n° 2

Rue André Lamarre

Rue d'Aveluy
Rue de Boulan
Petit chemin de Bouzincourt
Impasse et rue du Cadran
Rue Carnot
Avenue Charles Lomont
Rue Félix Faure
Avenue Georges Clémenceau
Place d'Hédouville
Rue de l'Industrie
Route et chemin de Mailly
Route et rue de Millencourt
Rue Pasteur
Place Paul Doumer
Rue de la Petite Vitesse
Rue de la Station
Rue de Thiers
Rue Hurtu
Rue Abel Pifre
Rue Hoche
Bureau de vote n° 3
Rue Aristide Briand
Rue Charles Baudelaire
Rue et Chemin de Corbie
Rue de Dernancourt
Avenue du Général Leclerc
Rue Jules Ferry
Rue Molière
Rue Morel
Rue Parc Rochet
Rue de Pont Noyelle
Rue de la Prairie
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue Verlaine
Rue de Verdun
Allée des Alliés
Rue Voltaire
Rue de Niesky
Rue d'Ulverston
Bureau de vote n° 4
Rue Albert Toulet

Ecole mixte Anatole France (Rue Anatole France)

Ecole maternelle Jules Ferry (Rue Emile Duplan)

Rue Alphonse Pégard
Rue Auguste Soufflet
Route d'Aveluy
Rue du Bois Lecomte
Avenue Charles Quéret
Rue Daussy
Rue Duflos Ferret
Rue Emile Duplan
Chemin des Flammes
Place des Frères Wilgos
Avenue du Général Faidherbe
Rue Gustave Reimann
Avenue Henri Dunant
Rue des Illieux
Rue Prée
Rue Marcel Vast
Rue d'Ovillers
Avenue du Parc
Avenue de la République
Place Verville
Rue Alfred Collart
Chemin d'Authuille
Bureau de vote n° 5
Rue Christian Boidin
Rue Constant Détaille
Chemin Croisé de la Justice
Rue des Déportés
Rue Edouard Herriot
Rue Georges Guynemer
Rue Jean Catelas
Rue Jean Mermoz
Rue Léon Blum
Impasse Leriche
Rue de la Libération
Impasse et rue Louis Cretel
Rue Marcel Cachin
Rue Paul Baroux
Rue Paul Langevin
Rue Victor Liné
Rue Ambroise Croizat
Bureau de vote n° 6

Ecole maternelle Paul Langevin (Rue Paul Langevin)

Ecole maternelle Alphonse Daudet (Rue des Capucines)

Rue des Capucines	
Rue des Eglantines	
Rue des Glycines	
Rue des Iris	
Rue Joliot Curie	
Rue Jules Verne	
Rue de la Libération	
Rue des Lilas	
Rue et chemin de la Mauresse	
Rue des Œillets	
Rue des Roses	
Rue des Tulipes	
Rue Victor Liné HLM	
Chemin de Méaulte	
Bureau de vote n° 7	Office de Tourisme (9 rue Gambetta)
Rue Anatole France	
Rue Anicet Godin	
Place d'Armes	
Rue de Birmingham	
Rue de Bordeaux	
Résidence les Baillets	
Rue du Chevalier de la Barre	
Rue Cilam	
Rue Chandénier	
Rue de Doullens	
Rue Dubas	
Rue Dumont	
Rue Emile Zola	
Rue des Fleurs	
Rue Galliéni	
Rue Gambetta	
Place du Général de Gaulle	
Rue Jeanne d'Harcourt	
Rue Morel	
Rue Pierre Curie	
Chemin de Warloy-Baillon	
Rue de l'Abreuvoir	
Rue André Potelle	
Rue Jean Macé	
Commune d'AUCHONVILLERS	Salle communale (1 rue Delattre)
Commune d'AUTHUILLE	Mairie (10 rue d'en Bas)

Commune d'AVELUY	Mairie (5 bis rue de l'église)
Commune de BAZENTIN	Mairie (16 rue Lamarck)
Commune de BEAUCOURT-Sur-L'ANCRE	Mairie (5 rue d'en Haut)
Commune de BEAUMONT-HAMEL	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Place de l'église)
Circonscription territoriale : Beaumont	
Bureau de vote n° 2	Mairie (Ruelle du Moulin)
Circonscription territoriale : Hamel	
Commune de BECORDEL-BECOURT	Mairie (25 Grande Rue)
Commune de BOUZINCOURT	Salle de réunion de la salle communale (Rue Jérôme)
Commune de BUIRE-Sur-L'ANCRE	Mairie (40 Grande Rue)
Commune de CONTALMAISON	Mairie (1 ruelle de l'église)
Commune de COURCELETTE	Salle de la mairie (29 Grande Rue)
Commune de DERNANCOURT	Mairie (1 rue Georges Clémenceau)
Commune de FRICOURT	Mairie (Place de la Mairie)
Commune de GRANDCOURT	Mairie (1 rue de l'église)
Commune de IRLES	Mairie (5 rue de l'église)
Commune de LAVIEVILLE	Mairie (3 rue de Buire)
Commune de MAMETZ	Mairie (19 rue de la Libération)
Commune de MEAULTE	Salle de la mairie (24 Grande Rue)
Commune de MESNIL-MARTINSART	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (Rue d'Auchonvillers)
Circonscription territoriale : Mesnil	
bureau de vote n° 2	Salle de réunions (Rue de Mailly)
Circonscription territoriale : Martinsart	
Commune de MILLENCOURT	Mairie (4 rue d'Albert)
Commune de MIRAUMONT	Salle des fêtes (Rue de l'Hôtel de ville)
Commune d'OVILLERS-LA-BOISSELLE	
Bureau de vote n° 1	Mairie (Rue Bréart de Boisanges)
Circonscription territoriale : Ovillers	
Bureau de vote n° 2 (Centralisateur)	Salle de réunions de l'annexe de la Mairie (16 rue Georges Cuvillier)
Circonscription territoriale : la Boisselle	
Commune de POZIERES	Salle de classe de l'école (2 rue Bouleville)
Commune de PYS	Mairie (8 rue d'Anjou)
Commune de THIEPVAL	Mairie (5 route de Pozières)
CANTON DE BRAY	
Commune de BRAY-Sur-SOMME	Salle du rez-chaussée de la Mairie (Place de la Liberté)
Commune de CAPPY	Mairie (Rue du 8 mai 1945)
Commune de CERISY	Mairie (5 rue de la République)
Commune de CHIPILLY	Mairie (La Place)
Commune de CHUIGNOLLES	Mairie (Grande Rue)

Commune d'ECLUSIER-VAUX	Mairie (salle du rez-de-chaussée - 6 place de la Mairie)
Commune d'ETINEHEM	Mairie (Salle annexe - Grande Rue)
Commune de FRISE	Mairie (Salle des votes-Place de la Mairie)
Commune de HERBECOURT	Mairie (1 place de la Mairie)
Commune de MERICOURT-L'ABBE	Mairie (4 place du Petit Prié)
Commune de MERICOURT-Sur-SOMME	Mairie (Rue de Là-Haut)
Commune de MORCOURT	Mairie (Rue de Cerisy)
Commune de MORLANCOURT	Salle de la Mairie (Place de la Mairie)
Commune de LA NEUVILLE-LES-BRAY	Mairie (31 Route de Roye)
Commune de SAILLY-LAURETTE	Mairie (3 rue de Moreuil)
Commune de SAILLY-LE-SEC	Mairie (14 rue du Maréchal Leclerc)
Commune de SUZANNE	Salle des fêtes
Commune de TREUX	Mairie (18 rue du Calvaire)
Commune de VILLE-Sur-ANCRE	Mairie (5 rue de la Mairie)
CANTON DE CHAULNES	
Commune d'ABLAINCOURT	Mairie (Rue du 14 juillet)
Commune d'ASSEVILLERS	Mairie (1 rue d'Herbécourt)
Commune de BELLOY-EN-SANTERRE	Mairie (18 rue de Catalogne)
Commune de BERNY-EN-SANTERRE	Mairie (Rue du 22ème RMVE)
Commune de CHAULNES	Mairie - Salle des votes (7 rue du Lieutenant Terpraut et Grenier)
Commune de CHUIGNES	Salle de la Mairie (6 rue de Chuignolles)
Commune de DOMPIERRE-BECQUINCOURT	Salle de la Mairie (3 place Jean Catelas)
Commune de ESTREES-DENIECOURT	Mairie (43 Chaussée Brunehaut)
Commune de FAY	Mairie (Grande Rue)
Commune de FONTAINE-LES-CAPPY	Salle de la Mairie (1 rue d'en haut)
Commune de FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	Salle de la Mairie (15 Chaussée Brunehaut)
Commune de FRAMERVILLE-RAINECOURT	Mairie (30 Grand' Rue)
Commune de FRESNES-MAZANCOURT	Mairie (Rue de l'église)
Commune de HERLEVILLE	Mairie (16 B Grande Rue)
Commune de HYENCOURT-LE-GRAND	Mairie (2 rue de Nesle)
Commune de LIHONS	Mairie (24 Place Henri Sy)
Commune de OMIECOURT	Mairie (4 Route Nationale)
Commune de PROYART	Mairie (5 place de l'église)
Commune de PUZEAUX	Mairie (6 rue de la forge)
Commune de SOYECOURT	Mairie (1 rue Marcaille)
Commune de VAUVILLERS	Mairie (8 Place Publique)
Commune de VERMANDOVILLERS	Mairie (1 rue Navierge)
CANTON DE COMBLES	
Commune de CARNOY	Mairie (1 place St Vast)
Commune de COMBLES	Mairie (Place de la Mairie)
Commune de CURLU	Mairie (Rue de la Place)

Commune d'EQUANCOURT	Mairie (Salle des votes-1 Grande rue)
Commune d'ETRICOURT-MANANCOURT	Mairie
Commune de FLERS	Mairie (18 rue Principale)
Commune de GINCHY	Mairie (5 bis Grande Rue)
Commune de GUEUDECOURT	Mairie (Grande Rue)
Commune de GUILLEMONT	Ancienne école (2 rue de la 16ème division irlandaise)
Commune de HARDECOURT-AUX-BOIS	Mairie (2 rue du Mantier)
Commune de HEM-MONACU	Salle des fêtes (4 rue de Péronne)
Commune de LESBOEUF	Mairie (5 rue du Translay)
Commune de LONGUEVAL	Mairie (2 rue d'en Bas)
Commune de MARICOURT	Mairie (15 rue de la Mairie)
Commune de MAUREPAS	Mairie (16 place de la Mairie)
Commune de MESNIL-EN-ARROUAISE	Mairie (2 Petite Place)
Commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE	Mairie (23 Grande Rue)
Commune de RANCOURT	Mairie (20 rue du 15-1)
Commune de SAILLY-SAILLISEL	Mairie (22 rue du Commandant Thierry)
CANTON DE HAM	
Commune d'ATHIES	Mairie - Salle des délibérations (2 rue du Dessous)
Commune de BROUCHY	Mairie (90 rue de l'église)
Commune de CROIX-MOLIGNEAUX	Mairie - Salle des délibérations (18 rue de la Libération))
Commune de DEVISE	Mairie (2 place de la République)
Commune de DOUILLY	Mairie (Place communale - 12 Grande Rue)
Commune d'ENNEMAIN	Mairie (4 rue de la Place)
Commune d'EPPEVILLE	
Bureau de vote n° 1	Salle polyvalente (Rue Jean Moulin)
Rue du Maréchal Leclerc	
Rue et cité de la Clouterie	
Rue du Marais	
Rue Lignier	
Impasse de la Caserne	
Rue sommier	
Rue des Entrepôts	
Rue des Jardins d'Eppeville	
Petite Cité GS	
Rue de Normandie	
Rue des Villas	
Rue du Pont d'Allemagne	
Rue de la Zone Industrielle	
Rue de la Paix	
Rue Lucie	
Rue Germaine	

Rue Henriette	
Rue de la Sole mêlée	
Rue de la digue Saint Grégoire	
Rue André Delorme	
Impasse S.N.C.F.	
Propriétaires à Eppeville mais résidant à l'extérieur	
Rue Jules Verne	
Résidence "Les Coquelicots"	
Résidence "Le Clos des Vignes" Rue des Reîtres	
Bureau de vote n° 2 (Centralisateur)	Salle polyvalente (Rue Jean Moulin)
Rue Pierre et Marie Curie	
Rue Jules Michelet	
Rue Edouard Branly	
Rue Albert Camus	
Rue Jean Mermoz	
Clos du Pommier enragé	
Rue du Chemin Vert	
Rue Parmentier	
Rue Schumann	
Rue Jean Moulin	
Square du Mississippi	
Rue des Reîtres	
Rue du Tour de ville	
Rue du Centre	
Rue Jean Catelas	
Rue de Villette	
Rue des Hauts Prés	
Rue Jean Jaurès	
Rue Pierre Loti	
Rue Jules Ferry	
Rue Philéas Lebesgue	
Rue Léon Blum	
Rue Antoine de Saint Exupéry	
Rue Louis Aragon	
Chemin de Bonneuil	
Résidence "Les Bleuets"	
Commune d'ESMERY-HALLON	Mairie (29 Grande rue)
Commune de HAM	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Salle des fêtes (2 rue de l'esplanade)
Rue de l'Arquebuse	
Rue Emile Bacquet	

Rue Clémenceau
Rue des Clercs
Rue de Corcy
Impasse et rue des Cordeliers
Impasse de la Croix Blanche
Chaussée d'Estouilly
Rue de la Croix Saint Claude
Rue aux Mulets
Rue du Moulin
Rue du Four
Boulevard du Général de Gaulle
Rue du Général Foy
Rue du Général Leclerc
Rue du Grenier à Sel
Place de l'Hôtel de ville
Rue de la Victoire
Rue Marchande
Avenue Jean Moulin
Rue du Moulin à Vent
Rue Notre-Dame
Rue de la Paix
Place Peltier
Rue aux Poulets
Boulevard de la République
Rue de la Rose
Lotissement La belle Sabotière
Rue Saint Martin
Rue Saint Maur
Rue Saint Vaneng
Rue de Sorigny
Rue du Théâtre
Rue du Tricandon
Rue Vadé
Résidence la Vallée
Route de Pithon
Rue de l'Héritage Vinchon
Ruelle Ardon
Ancien Chemin de Haut de Pithon
Bureau de vote n° 2
Rue Louis Braille
Rue André Audinot

Salle des fêtes (2 rue de l'esplanade)

Résidence Michel Rigaux
Avenue André Delorme
Rue Henry Dunant
Rue et chemin de l'Esplanade
Résidence Jules Ferry
Place de la gare
Rue Charles Gronier
Boulevard de la Liberté
Rue de Noyon
Cité Pasteur
Impasse, rue et résidence du Port
Rue du Vieux Port
Cité SIAS
Rue de Verdun
Bureau de vote n° 3
Rue Edouard Branly
Rue et Résidence Badinguet
Chemin de Brouchy
Rue Calmette
Route de Chauny
Rue des Déportés
Cité Anatole France
Rue Jean Jaurès
Résidence et plaine du Vert Galant
Lotissement la Pâtur
Cité Sébastopol
Chemin Saint Eloi
Rue Louis Blériot
Rue Alexis Carrel
Rue Curie
Rue des Lilas
Rue Mermoz
Résidence de la plaine Saint Martin
Rue Saint Exupery
Rue Albert Schweitzer
Rue Védrières
Rue Jules Verne
Rue des Anciens Combattants
Résidence Guynemer
Bureau de vote n° 4
Rue des Acacias

Maison de quartier Emile Luciani (Rue Curie)

Salle Jean Dufaux (Rue du Bois)

Rue Salvador Allende	
Rue et Résidence du Bois	
Rue Courtevoie	
Rue de la Fontaine	
Lotissement les Foyers	
Rue des Hardines	
Rue Victor Hugo	
Rue du 8 Mai	
Rue du Jeu de Battoir	
Lotissement les Logis	
Rue du Marais	
Rue des Marronniers	
Rue de Péronne	
Avenue des Cyprès	
Rue des Peupliers	
Rue des Platanes	
Rue de Saint Quentin	
Rue des Tilleuls	
Commune de MATIGNY	Mairie (Rue de l'église)
Commune de MONCHY-LAGACHE	Mairie (13 Grande Rue)
Commune de MUILLE-VILLETTE	Mairie (156 rue de Paris)
Commune de OFFOY	Mairie (12 rue Haute)
Commune de QUIVIERES	Mairie (Rue de Douilly)
Commune de SANCOURT	Mairie (8 rue de l'église)
Commune de TERTRY	Mairie (14 Grande Rue)
Commune de UGNY-L'EQUIPEE	Mairie - Salle des délibérations (2 rue de l'église)
Commune de VILLECOURT	Mairie (Rue de l'église)
Commune de Y	Mairie (Rue de Villecourt)
CANTON DE NESLE	
Commune de BETHENCOURT-Sur-SOMME	Salle polyvalente (Rue de l'école)
Commune de BUVERCHY	Mairie (Grande Rue)
Commune de CIZANCOURT	Mairie (Rue d'Epenancourt)
Commune d'EPENANCOURT	Mairie (12 Grande Rue)
Commune de FALVY	Mairie (2 rue du Trou Picard)
Commune de GRECOURT	Mairie
Commune de HOMBLEUX	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (3 rue de l'église)
Circonscription territoriale : Hombleux	
Bureau de vote n° 2	Salle Brohon (12 rue Principale)
Circonscription territoriale : Bacquencourt	
Bureau de vote n° 3	Salle Jourdel (25 rue grande)

Circonscription territoriale : Canisy	
Commune de LANGUEVOISIN-QUIQUERY	Mairie (1 Grande rue)
Commune de LICOURT	Mairie (Rue de la Mairie)
Commune de MARCHELEPOT	Salle des fêtes (Place Verte - Rue de St Christ)
Commune de MESNIL-SAINT-NICAISE	Mairie (1 rue des écoles)
Commune de MISERY	Mairie (3 rue de l'église)
Commune de MORCHAIN	Mairie (3 rue d'Enfer)
Commune de NESLE	
Bureau de vote n° 1	Foyer rural (Place du Général Leclerc)
Chemin d'Amiens	
Lieudit Bis-pont	
Rue Blondel de Nesle	
Rue du Dr Braillon	
Avenue Carnot	
Rue des Chapeliers	
Route de Chaulnes	
Avenue Clémenceau	
Rue Marie Curie	
Rue Roland Dorgelès	
Avenue Foch	
Place de la gare	
Rue Charles de Gaulle	
Rue du Dr Camille Gautier	
Route de Ham	
Rue Léonce Leroy	
Lieudit Longpain	
Rue Pierre Mc Orlan	
Faubourg Saint Marcoult	
Route et ruelle de Mesnil	
Lieudit Morlemont	
Faubourg Saint Nicolas	
Boulevard Louis Pasteur	
Boulevard des Remparts	
Rue des Résistants	
Rue du Soleil Levant	
Rue Germaine Vallet	
Place et rue Jules Verne	
Avenue Victor Hugo	
Route de la Zone Industrielle	
Bureau de vote n° 2 (Centralisateur)	Foyer rural (Place du Général Leclerc)
Chemin des Abattoirs	

Rue de l'Appentis
Rue Jeanne d'Arc
Rue des Archers
Rue de Billancourt
Rue de Canteraine
Rue des Champs
Rue du Chapitre
Rue de la Collégiale
Rue Félix Corroyer
Rue du Couvent
Place de l'Eglise
Rue d'Enfer
Rue de la Fontaine
Rue Gaillarde
Rue Gambetta
Rue d'Herly
Rue du Hocquet
Faubourg Saint Jacques
Place Hector Lamotte
Route de Languevoisin
Place du Général Leclerc
Faubourg Saint Léonard
Rue Denis Longuet
Rue du Marais
Rue Meslier
Rue de la Monnaie
Rue Saint Marie Namuroy
Rue Saint Nicolas
Rue du Péage
Rue Saint Pierre
Rue des Poissonniers
Place de la République
Rue du Sac
Place René Vergelot
Rue de la Vierge
Rue Paul Fournier
Rue Joseph Boutechoque
Commune de PARGNY
Commune de PERTAIN
Commune de POTTE
Commune de ROUY-LE-GRAND

Salle polyvalente (Rue de l'église)
Mairie (Rue Dieu)
Mairie (Rue de la Mairie)
Mairie (Grande Rue)

Commune de ROUY-LE-PETIT	Mairie (Rue Principale)
Commune de SAINT-CHRIST-BRIOST	Salle polyvalente (Rue de l'église)
Commune de VOYENNES	Salle polyvalente (3 rue de Nesle)
CANTON DE PERONNE	
Commune d'AIZECOURT-LE-HAUT	Mairie (Rue de l'église)
Commune d'ALLAINES	Salle de la Mairie (3 Grande Rue) ou Salle polyvalente (26 Grande Rue - en cas de double scrutin)
Commune de BARLEUX	Mairie (La Place)
Commune de BIACHES	Mairie (2 rue Lucien Boubert)
Commune de BOUCHAVESNES-BERGEN	Mairie (19 rue du 67e RI)
Commune de BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS	Mairie (Rue de Beaumetz)
Commune de BRIE	Mairie (1 place de la mairie)
Commune de BUIRE-COURCELLES	Mairie (Rue de Péronne) ou Salle polyvalente (Rue de Péronne - en cas de double scrutin)
Commune de BUSSU	Mairie (Salle du conseil - Rue de Péronne)
Commune de CARTIGNY	Mairie (26 rue Grande)
Commune de CLERY-Sur-SOMME	Mairie (84 rue de l'église)
Commune de DOINGT-FLAMICOURT	
Bureau de vote n° 1	Ecole (4 place William Poivre)
Rue Robert Héricourt	
Rue Paul Gamant	
Route de Ham	
Place des Tilleuls	
Rue du Pré	
Rue Pasteur	
Ruelle du Berger	
Rue de la Scierie	
Rue du Château	
Ruelle d'Anjou	
Rue du Menhir	
Rue du Moulin	
Rue de Bussu	
Route Nationale	
Rue de la Table Ronde	
Place William Poivre	
Rue Vincent Joubeau	
Rue Jacques Orvane	
Route de Péronne	
Route de Roisel	
Chemin d'Arras	
Bureau de vote n° 2 (Centralisateur)	Ecole (14 rue Jules Ferry)
Rue Saint Phocas	

Rue Joliot Curie
Avenue de la Gare
Rue Jean-Jacques Rousseau
Rue de la Riviérette
Rue Jules Ferry
Rue Roger Corne
Rue Ambroise Paré
Rue Voltaire
Rue Victor Hugo
Rue des Hardiniers
Rue Lamartine
Rue de la Fontaine
Rue de la Carrière
Rue des Etangs

Commune de ESTREES-MONS

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur) Salle Pour Tous (Place de l'Eglise)

Circonscription territoriale : Ancienne commune de Mons-en-Chaussée

Bureau de vote n° 2 Mairie d'Estrées (Chaussée Brunehaut)

Circonscription territoriale : Ancienne commune de Estrées-en-Chaussée

Commune d'ETERPIGNY Mairie (3 Grande Rue)

Commune de FEUILLERES Mairie (2 rue d'Herbécourt)

Commune de FLAUCOURT Mairie (65 Grande rue)

Commune de MESNIL-BRUNTEL Mairie (33 Grande Rue)

Commune de MOISLAINS Salle des fêtes (Rue d'Evreux)

Commune de NURLU Salle de classe (12 rue de la Place)

Commune de PERONNE

Bureau de vote n° 1 (Centralisateur) Salle des votes de la Mairie (3 place Louis Daudré)

Rue de l'ancien Collège

Boulevard des Anglais

Place André Audinot

Rue Beaubois

Rue Béranger

Rue du Blanc Mouton

Rue des Bouchers

Rue Boutry

Rue Branly

Rue de la Caisse d'Epargne

Rue Georges Caron

Rue des Chanoines

Impasse du Chaudron

Rue de la Claire Fontaine

Rue Georges Clémenceau

du n° 19 au n° 77 et du n° 18 au n° 38

Rue du Collège

Avenue Danicourt

Place Louis Daudre

Place d'Estourmel

Impasse des Etangs

Rue de la Fontaine Saint Fursy

Rue Fournier

Rue du Général Foy

Rue Gladimont

Rue des Grands Carreaux

Rue des Grands Moulins

Rue des Juifs

Rue Louis XI

Rue de la Madeleine

Rue Maitrise

Rue du Marin

Carrefour des Minimés

Rue du Moulinet

Rue des Naviages

Rue du Noir Lion

Rue du Paon

Rue Louis Pasteur

Rue des Petits Carreaux

Petite Rue de Saint Fursy

Rue de la Porte de Bretagne

Rue du Pot d'Étain

Rue de la Poudrière

Rue Puchotte

Rue de la Résistance

Rue Alfred Rey

Rue de Richelieu

Rue Saint Fursy

Rue Saint Georges

Rue Saint Jean

Rue Saint Nicolas

Rue et petite rue Saint Quentin Capelle

Rue de Saint Sauveur

Rue Charles le Téméraire

Rue sans bout

Rue des Ursulines	
Rue du Vert Muguet	
Rue des Vierges	
Place Saint Jean Baptiste	
Bureau de vote n° 2	Auditorium A (Avenue de la République)
Rue d'Alténa	
Rue des Bléries	
Rue des Bouleaux	
Rue des Charmes	
Rue du Chemin Noir	
Rue des Clarines	
Rue Georges Clémenceau	du n° 1 au n° 17 et du n° 2 au n° 16
Rue de la Colline	
Rue des Chaumes	
Avenue Charles de Gaulle	du n° 2 au n° 50 et du n° 1 au n° 43
Rue Duparchy	
Rue Glavion	
Rue Guynemer	
Rue Victor Hugo	
Rue des Jons	
Rue du Général Leclerc	
Impasse des Muriers	
Rue des Noisetiers	
Rue Ambroise Paré	
Rue des Pâturages	
Rue des Peupliers	
Rue des Platanes	
Boulevard du Poilu	
Rue des Prairies	
Impasse des Roseaux	
Rue des Taillis	
Bureau de vote n° 3	Auditorium B (Avenue de la République)
Rue et impasse du 120ème et 320ème R.I.	
Rue des Acacias	
Impasse des Bâteaux	
Rue Charles Boulanger	
Rue Georges Bizet	
Rue de Buire	
Rue des Champs	
Rue Maurice Devillers	
Rue du Maréchal Foch	

Rue du Fort Carabi
Rue des Halles
Avenue et Impasse Jean Jaurès
Place du Jeu de Paume
Rue de la Liberté
Rue Marchelex
Rue Jean Mermoz
Rue de l'Orée du Cam
Rue de l'Orgibet
Rue du Quinconce
Rue et impasse Maurice Ravel
Avenue de la République
Rue de Sainte Radegonde
Rue Camille Saint Saëns
Allée des Soupirs
Impasse des Tilleuls
Rue Jean Toeuf
Rue des Tourelles
Rue du Coupe tête
Rue Mozart
Rue et impasse Charles Gounod
Bureau de vote n° 4
Rue d'Alsace
Impasse d'Anjou
Rue Belzaise
Rue du Faubourg de Bretagne
Rue de Bussu
Rue Edmond Carré
Impasse de Champagne
Rue Georges Clémenceau
Rue de la Cologne
Rue Crinon
Rue Pierre Curie
Impasse et Rue Dehaussy
Rue de la Douane d'Espagne
Rue d'Enfer
Rue de Lorraine
Avenue Mac Orlan
Rue Charles Henri Michel
Rue de Normandie
Rue Lamarck

Gymnase des Remparts (Rue Belzaise)

du n° 79 au n° 999 et du n° 40 au n° 999

du n° 1 au n° 49 et du n° 2 au n° 42

Rue de Picardie	
Route de Roisel	
Route de Saint Denis	
Rue Tattegrain	
Rue Verte	
Rue Jules Verne	
Bureau de vote n° 5	Ecole maternelle de Mont Saint-Quentin (Rue Jules Ferry)
Rue de l'Abbaye	
Rue d'Allaines	
Rue des Alouettes	
Rue d'Artois	
Boulevard des Australiens	
Rue du Bois	
Impasse du Bosquet	
Rue de la Carrière	
Rue des Châteaux d'Eau	
Rue des Clématites	
Boulevard du Coteau	
Avenue Charles de Gaulle	du n° 45 au n° 499 et du n° 52 au n° 999
Rue Jules Ferry	
Rue de Flandres-Dunkerque	
Impasse des Flandres	
Impasse de la Flaque	
Rue de la Fontaine Vilette	
Rue Octave Gaudechon	
Rue des Glés	
Rue des Grives	
Ruelle des Halles	
Rue des Hauts de Saint-Denis	
Rue des Hirondelles	
Rue Pierre l'Hermitte	
Avenue Mc Orlan	du n° 51 au n° 999 et du n° 44 au n° 999
Rue des Marguerites	
Rue des Mésanges	
Impasse Mon Idée	
Rue du Mont Saint-Quentin	
Rue des Rossignols	
Rue des Rouge-gorges	
Chemin du Tour de Bois	
Impasse des Vendanges	
Rue du Vieux Moulin	

Chemin du Vivier	
Rue des Violettes	
Rue du Cul de sac	
Avenue de l'Europe	
Rue de Lisbonne	
Rue de Madrid	
Bureau de vote n° 6	Salle Jean Moulin (Rue de l'Industrie)
Place et Rue de la 2ème D.B.	
Place et Rue du 8 Mai 1945	
Chemin des Ateliers	
Rue de la Briqueterie	
Rue Georges Caron	
Rue du Chemin Vert	
Impasse Cottel	
Rue de la Digue du Canal	
Rue Henri Dunant	
Ferme Bellevue	
Rue de la Filature	
Rue du Four	
Rue de l'Industrie	
Rue de Maismont	
Rue du Marais	
Rue et Place Jean Moulin	
Rue Paillet	
Route et Faubourg de Paris	
Rue du Pressoir	
Rue de la Tortille	
Rue du Tour de Haies	
Chemin de la Vallée	
Rue du Vercors	
Rue de Verdun	
Rue et Ruelle des Vignes	
Impasse Becquerel	
Rue Henri Becquerel	
Rue Gilles de Gennes	
Commune de VILLERS-CARBONNEL	Salle polyvalente (12 rue du Charron)
CANTON DE ROISEL	
Commune d'AIZECOURT-LE-BAS	Mairie (8 rue de la mairie)
Commune de BERNES	Mairie (17 rue Fléchin)
Commune de DRIENCOURT	Ancienne école (1 rue Tincourt)
Commune d'EPEHY	Mairie (Rue Raoul Trocmé)

Commune de FINS	Mairie (entrée cour de l'école - 2 rue Désiré Duflos)
Commune de GUYENCOURT-SAULCOURT	Mairie (28 rue Paul Lejeune)
Commune de HANCOURT	Mairie (5 Grande rue)
Commune de HERVILLY	Préau de l'école (14 rue de Bretagne)
Commune de HESBECOURT	Salle en bas de la Mairie (36 Grande Rue)
Commune de HEUDICOURT	Mairie (Place de la Mairie)
Commune de LIERAMONT	Mairie (Rue de l'église)
Commune de LONGAVESNES	Mairie (9 rue Principale)
Commune de MARQUAIX-HAMELET	Mairie (9 rue de la Mairie)
Commune de POEUILLY	Mairie (20 rue St Eloi)
Commune de ROISEL	
Bureau de vote n° 1 (Centralisateur)	Mairie (1 place du Général Leclerc)
Chemin de Noyon	
Rue de la République	
Rue de la Libération	
Rue de Péronne	
Rue Parmentier	
Rue Charles Coutte	
Rue du Château	
Rue Théodore Baré	
Rue de la Gare	
Rue Pierre Curie	
Rue Verte	
Place du Général Leclerc	
Rue Béranger	
Rue du 8 Mai 1945	
Chemin de Longavesnes	
Rue Saint-Nicolas	
Rue Elie Auvret	
Rue Jean Jaurès	
Rue Louis Pasteur	
Rue Caron	
Rue Saint Martin	
Chemin d'Hamelet	
Rue Crinon	
Rue de Caulaincourt	
Chemin de Villers-Faucon	
Rue Victor Basch	
Rue de la Cologne	
Bureau de vote n° 2	Ecole maternelle (36 allée des Acacias)
Allée des Acacias	

Rue de Castille
Rue de Cambrai
Rue du Moulin du Bois
Chemin de Boucourt
Rue d'Odessa
Rue Massenet
Chemin d'Hesbécourt
Rue du Nouveau Monde
Chemin de Ronssoy
Rue du Catelet
Rue Emile Becker

Commune de LE RONSSOY	Mairie (7 rue Charles de Gaulle)
Commune de SOREL-LE-GRAND	Mairie (9 rue de la Ville)
Commune de TEMPLEUX-LA-FOSSE	Mairie (5 rue de la Place)
Commune de TEMPLEUX-LE-GUERARD	Mairie (6 rue de la Dessous)
Commune de TINCOURT-BOUCLY	Salle multifonctions "La Cologne" (Rue du Bas de la Place)
Commune de VILLERS-FAUCON	Mairie (20 rue de St Quentin)
Commune de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS	Ecole (3 rue Basse)

Objet : Arrêté du 31 août 2009 fixant la composition de la commission consultative pour l'établissement des tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'apposition des documents électoraux à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville

Vu le Code électoral, notamment l'article R.39 ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Il est institué dans le département de la Somme une commission chargée d'émettre un avis sur les tarifs maxima d'impression et d'affichage des documents de propagande autorisés, applicables à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville.

Article 2 : Cette commission est composée comme suit :

Président : Mlle Caroline PELAY, chef du bureau des affaires juridiques et électorales ;

Membres :

Mme Agnès RIBREAU, trésorière principale, représentant M. le Directeur régional des finances publiques ;

Mme Suzelle SINOQUET, inspectrice, représentant le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

M. Francis VAILLANT de l'imprimerie Vaillant ou son représentant ;

Mme Fabienne CAMPOVERDE-MACE de Clear Channel France ou son représentant.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et la présidente de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 31 août 2009

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Signé : Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 31 août 2009 portant convocation des électeurs à l'élection des juges au tribunal de commerce d'Amiens

Vu le Code de commerce ;

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2008-563 du 16 juin 2008 fixant le nombre des juges et le nombre des chambres des tribunaux de commerce ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2005 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Les membres du collège électoral du tribunal de commerce d'Amiens sont appelés à voter par correspondance pour procéder à l'élection de neuf juges au tribunal de commerce.

Le premier tour de scrutin aura lieu le mercredi 7 octobre 2009 et le mardi 20 octobre 2009, en cas de second tour.

La date limite de réception des votes par correspondance pour le premier tour est fixée au mardi 6 octobre 2009 à 18 heures, et en cas de second tour, la date limite de réception du vote est fixée au lundi 19 octobre 2009 à 18 heures.

Article 2 : Candidatures

Les candidatures aux fonctions de juge du tribunal de commerce doivent être déposées à la préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques et Budgétaires Locales – Bureau des Affaires Juridiques et Electorales – 40 rue de la République à Amiens (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30) et ce jusqu'au jeudi 17 septembre 2009 à 18 heures.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou télégraphique, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Elles doivent être présentées par écrit, sous forme collective ou individuelle et signées par les candidats.

Chaque candidat est tenu de produire, à l'appui de sa candidature, une copie d'un titre d'identité ainsi qu'une déclaration écrite sur l'honneur spécifiant qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité déterminées par les articles L. 723-4 du code de commerce, qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L. 723-5 à L. 723-8 et à l'article L. 723-2 du code de commerce, qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L. 724-4 du code de commerce et qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal.

La déclaration de candidature peut être faite par le candidat lui-même ou par un mandataire.

Article 3 : Bulletins de vote

Les candidats qui le souhaitent peuvent faire envoyer leurs bulletins par la préfecture en même temps que les enveloppes de scrutin et d'acheminement des votes.

Ils devront remettre leurs bulletins au président de la commission d'organisation des élections en nombre au moins égal à celui du nombre d'électeurs inscrits, au moins dix-huit jours avant la date de dépouillement du premier tour de scrutin, pour vérification de leur conformité.

Les bulletins de vote doivent obligatoirement être imprimés sur papier blanc, ne pas dépasser 148 x 210 mm et mentionner uniquement la juridiction, la date de dépouillement du scrutin, le nom et le prénom du ou des candidats.

Les candidats qui envoient leurs bulletins par leurs propres moyens doivent aussi les faire valider par la commission d'organisation des élections conformément à l'article R. 723-11 du code de commerce.

Article 4 : Vote par correspondance

Chaque électeur reçoit douze jours au moins avant la date du dépouillement du premier tour de scrutin, deux enveloppes électorales destinées, pour chaque tour de scrutin, à recevoir le bulletin de vote et deux enveloppes d'envoi portant les mentions « Election des juges du tribunal de commerce – Vote par correspondance - Juridiction d'Amiens » et « Nom, prénoms et signature de l'électeur : ». L'une des deux enveloppes d'envoi porte en outre la mention « Premier tour de scrutin », la seconde enveloppe porte la mention « Second tour de scrutin ».

Chaque électeur vote à l'aide d'un bulletin qu'il rédige lui-même. Il peut utiliser l'un des bulletins imprimés envoyés par certains candidats. Ce bulletin peut être modifié de façon manuscrite.

Chaque électeur ne met sous enveloppe qu'un seul bulletin. Le nombre des candidats désignés par chaque électeur sur son bulletin doit être égal ou inférieur à celui des juges à élire. Les suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée et affichée ne sont pas comptés lors du recensement des votes.

Pour chaque tour de scrutin, l'électeur place son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale et place cette enveloppe dans l'enveloppe d'envoi prévue pour le tour considéré. Il adresse cette deuxième enveloppe sous pli fermé.

Les enveloppes doivent impérativement être postées.

Article 5 : Scrutin

Les élections des membres des tribunaux de commerce ont lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Sont déclarés élus au premier tour les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, l'élection est acquise au second tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus âgé est proclamé élu.

Le mandat du nouvel élu sera de quatre ou de deux ans, selon qu'il ait ou non exercé auparavant un mandat.

Article 6 : Recensement des votes

Le recensement des votes est effectué par la commission d'organisation des élections.

Les opérations de dépouillement se dérouleront le mercredi 7 octobre 2009 et le mardi 20 octobre 2009, en cas de second tour dans la Chambre du Conseil du tribunal de commerce d'Amiens sise au 1er étage de l'Espace Lamartine – 18 rue Lamartine à Amiens.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Président du tribunal de commerce d'Amiens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage à la préfecture de la Somme et au Tribunal de commerce d'Amiens.

Amiens, le 31 août 2009
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : Yves LUCCHESI

Objet : Arrêté du 2 septembre 2009 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'apposition des documents électoraux à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009

Vu le code électoral et notamment ses articles R.30 et R.39 ;
Vu l'avis émis par la commission des tarifs réunie le 1er septembre 2009 ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1er : Pour donner droit à remboursement, les circulaires et les bulletins de vote des candidats à l'élection cantonale partielle de Moyenneville des 4 et 11 octobre 2009 sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Article 2 : Les tarifs maxima de remboursement sont fixés comme suit :

1 – Circulaires :

Les déclarations sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le format est de 210 x 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des déclarations sont fixés comme suit :

recto : 18,00 € HT le mille

recto-verso : 22,04 € HT le mille.

2 – Bulletins de vote :

Les bulletins de vote sont imprimés en une seule couleur (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré.

Le format est de 105 x 148 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des bulletins de vote sont fixés comme suit :

recto : 8.85 € HT le mille

recto-verso : 11.98 € HT le mille.

3 – Affiches

Les affiches imprimées sur papier blanc sont interdites (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur) de même que celles comprenant une combinaison des couleurs bleu, blanc et rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des grandes affiches (largeur maximale de 594 millimètres et hauteur maximale de 841 millimètres) sont fixés comme suit :

0,48 € HT l'unité.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des petites affiches (largeur maximale de 297 millimètres et hauteur maximale de 420 millimètres) sont fixés comme suit :

0,17 € HT l'unité.

4 – Apposition

Les tarifs maxima pour les frais d'apposition sont fixés comme suit :

affiche format 594 x 841 mm : 2,20 € HT l'unité

affiche format 297 x 420 mm : 1,30 € HT l'unité.

Article 3 : Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, emballage, pliage, transport, livraison).

Article 4 : Dans l'hypothèse où un candidat fait imprimer les affiches, circulaires et bulletins de vote dans un autre département, le remboursement des frais correspondants s'effectue dans la limite du tarif le moins élevé entre le département du lieu d'impression et le département de la Somme.

Article 5 : Les candidats doivent obtenir au moins 5 % des suffrages exprimés pour prétendre au remboursement de leurs frais d'impression et d'affichage.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture ainsi que le président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 2 septembre 2009.
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Yves LUCCHESI

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Objet : Arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans la Somme.

Vu le règlement européen R(CE) n° 1100/2007 du 18 septembre 2007 et le plan national de gestion de l'anguille, entré en vigueur le 1er juillet 2009 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment le titre III du livre IV ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 portant nomination de M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2009 de délégation de signature à M. Yves LUCCHESI, Secrétaire général de la Préfecture, et en cas d'empêchement du Sous Préfet, Directeur de Cabinet ;

Vu l'arrêté réglementaire permanent en date du 6 mars 2007 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Somme ;

Vu l'avis du délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques en date du

Vu l'avis du président de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection des milieux aquatiques en date du

Vu la réunion du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin Artois Picardie en date du 15 janvier 2009 ;

Considérant que le règlement européen n°1100/2007 demande une mise en oeuvre des plans nationaux de gestion de l'anguille à partir du 1er juillet 2009 ;

Considérant que le plan français de gestion de l'anguille, tel qu'il a été déclaré recevable par la Commission européenne le 29 mai 2009, demande que la pêche active de l'anguille soit interdite de nuit, et que la pêche amateur de l'anguille jaune soit encadrée par une saison de pêche, dont la date d'ouverture et de fermeture sont :

pour 2009 : du 15 janvier au 15 août,

pour 2010 : du 15 janvier au 15 juillet,

à partir de 2011 : du 15 février au 15 juillet ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er : Les articles n°2, 3 et 7 de l'arrêté réglementaire permanent du 6 mars 2007 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Somme sont modifiés comme suit :

Article : Périodes d'ouverture dans les eaux de première catégorie

La pêche n'est autorisée que pendant les périodes d'ouverture suivantes :

Ouverture générale : quatrième samedi de mars au premier dimanche d'octobre inclus.

Ouvertures spécifiques :

Ombre commun : du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre, inclus.

Écrevisses autres que l'écrevisse américaine : période de dix jours consécutifs commençant le quatrième samedi de juillet.

Grenouille verte et grenouille rousse : du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre, inclus.

Traite de mer : du dernier samedi d'avril au dernier dimanche d'octobre, inclus (voir protection particulière article 4).

Traite arc-en-ciel : du quatrième samedi de mars au premier dimanche d'octobre, inclus.

Ouverture spécifique de la pêche du saumon atlantique

sur le bassin de la Bresle : du premier samedi de juin au premier dimanche d'octobre inclus (voir protection particulière article 4).

sur le bassin de l'Authie : du dernier samedi d'avril au dernier dimanche d'octobre, inclus (voir protection particulière article 4).

Anguille sédentaire (anguille jaune) :

en 2009 : du 15 janvier au 15 août,

en 2010 : du 15 janvier au 15 juillet,

à partir de 2011 : du 15 février au 15 juillet.

Article 3 : Périodes d'ouverture dans les eaux de deuxième catégorie

La pêche n'est autorisée que pendant les périodes d'ouverture suivantes :

Ouverture générale : toute l'année.

Ouvertures spécifiques :

Brochet : du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du troisième samedi d'avril au 31 décembre, inclus.

Ombre commun : du troisième samedi de mai au 31 décembre, inclus.

Traite fario, omble ou saumon de fontaine, omble chevalier, cristivomer : quatrième samedi de mars au premier dimanche d'octobre, inclus.

Traite arc-en-ciel : toute l'année.

Écrevisses autres que l'écrevisse américaine : période de dix jours consécutifs commençant le quatrième samedi de juillet.

Grenouille verte et grenouille rousse : du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre, inclus.

Truite de mer : du dernier samedi d'avril au dernier dimanche d'octobre, inclus (voir protection particulière article 4).

Anguille sédentaire :

Anguille sédentaire (anguille jaune) :

en 2009 : du 15 janvier au 15 août,

en 2010 : du 15 janvier au 15 juillet,

à partir de 2011 : du 15 février au 15 juillet.

Article 7 : Heures d'interdiction

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

La pêche à l'anguille est interdite de nuit, y compris au moyen de la vermée.

Toutefois :

La pêche de la carpe peut être autorisée de nuit toute l'année sur certains plans d'eau et ce, après autorisation préfectorale spécifique.

Seules les esches végétales sont autorisées. La pêche au lancer est interdite.

La pêche de la truite de mer est autorisée deux heures après le coucher du soleil dans les cours d'eau classés à truite de mer suivants :

Somme, en aval de son confluent avec l'Avre

Bresle, en aval du pont de la D 25 à Sénarpont

Authie, en aval du pont de la N 25 à Doullens.

Article 2 : Tous les articles inchangés de l'arrêté initial restent applicables.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'Objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, les sous-préfets d'Abbeville, Péronne et Montdidier, le commandant du groupement de Gendarmerie, le directeur départemental de l'équipement, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme, le chef du service de navigation de la Seine, le président de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le chef du service départemental de la Somme de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

AMIENS, le 14 août 2009

Pour le préfet et par délégation

le secrétaire général

Yves LUCCHESI

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DE PICARDIE

Objet : Subdélégation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 94-169 du 25 février 1994, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2009 du Ministre de la Santé et des Sports, nommant M. Eric LEDOS, Directeur régional de la jeunesse et des sports de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2009 accordant délégation de signature à M. LEDOS, Directeur régional de la jeunesse et des sports de Picardie ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LEDOS, Directeur régional de la jeunesse et des sports de Picardie, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2009 susvisé est exercée M. Jean-Marie MARS, Directeur régional adjoint, puis dans l'ordre par :

- M. Arnaud POULY, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;
- M. Jérôme VINCENT, Secrétaire général.

Puis chacun dans le domaine respectif de sa compétence par :

- M. Bruno DELAVENNE, Conseiller technique et pédagogique supérieur, pour les affaires sportives relevant de la région ;
- M. Jean-Claude BRUNOT, Professeur de sport, pour les affaires sportives relevant du département de la Somme ;
- M. Rémy LAVALLARD, Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la délivrance des récépissés de déclaration pour les associations déclarées au titre de la loi de 1901 et l'assurance des formalités de publicité.

Article 2 : Le Directeur régional de la jeunesse et des sports de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Secrétaire général pour les affaires régionales ainsi qu'au Secrétaire général de la préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le 1er septembre 2009

Pour le Préfet,

et par délégation

Le Directeur régional de la jeunesse,
et des sports de Picardie

Éric LEDOS

AUTRES

AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION

Objet : Arrêté n° ARH 090409 fixant les tarifs journaliers de prestations applicables au Centre Hospitalier de CLERMONT pour l'exercice 2009

N° FINESS : 600100648

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L.174-3 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6145-1, R.6145-10, R.6145-21 à R.6145-27 ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, notamment son article 33 modifié ;

Vu la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008 ;

Vu le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 modifié relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le CSP ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2004 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale pour les années 2005, 2006 et 2007 ;

Vu la Circulaire n° DHOS/F2/F3/F1/DSS/1A/2009/78 du 17 mars 2009 relative à la campagne tarifaire 2009 des établissements de santé ;

Vu la notification du directeur de l'ARH de Picardie du fixant le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotations et de forfaits annuels du Centre Hospitalier de CLERMONT pour l'exercice 2009 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 25 Juin 2009 relative à l'EPRD et aux propositions de tarifs journaliers de l'établissement pour 2009 ;

ARRÊTE

Article 1er – Les tarifs journaliers applicables à compter du 1er Juillet 2009, au Centre Hospitalier de CLERMONT, sont fixés ainsi qu'il suit :

Hospitalisation à temps complet

- Médecine : code tarifaire 11 : régime commun : 690,81 €

- Chirurgie : code tarifaire 12 : régime commun : 890,46 €

- Service de suite et de réadaptation (SSR et RRF) : code tarifaire 30 : régime commun : 771,78 €

- Unité de soins de longue durée :

- code tarifaire 41 : GIR 1 et 2 : 46,16 €

- code tarifaire 42 : GIR 3 et 4 : 72,59 €

- code tarifaire 43 : GIR 5 et 6 : 62,06 €

- code tarifaire 40 : - 60 ans : 53,81 €

Hospitalisation à temps partiel

- Hospitalisation de jour cas général code tarifaire 50 : 1 117,05 €

- Chirurgie ambulatoire code tarifaire 90 : 1 560,50 €

Interventions du SMUR

1) Transports terrestres :

- minimum de perception par ½ heure de transport : 1 016,50 €

Article 2 – délais et voies de recours

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy, « Les Thiers » - 4 rue Piroux – case officielle 071 – 54036 Nancy cedex, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3 : modalités d'exécution

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Oise, le Trésorier Payeur Général de l'Oise, le directeur du centre hospitalier de CLERMONT. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement intéressé, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie chargée du versement de la dotation globale, à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord Picardie et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et de la préfecture de l'Oise.

Amiens, le 27 juillet 2009

P/le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Picardie

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : Arrêté n°090419 ARH portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotation ou de forfait annuel, du Centre hospitalier de CREIL pour l'exercice 2009

N° FINESS : 600101984

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-13, L.174-1, L.174-1-1, D.162-6 à D.162-8, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4, et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale modifiée et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié, relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2004 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale pour les années 2005, 2006 et 2007 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 fixant pour l'année 2009 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 fixant pour l'année 2009 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 portant détermination pour 2009 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 27 février 2009 fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2009 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2009 fixant pour l'année 2009 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ;

Vu la circulaire interministérielle n° DHOS/F4/DSS/1A/DGCP/5C/2008/11 du 16 janvier 2008 relative aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;
Vu la Circulaire n° DHOS/F2/F3/F1/DSS/1A/2009/78 du 17 mars 2009 relative à la campagne tarifaire 2009 des établissements de santé ;

Vu les avis de la commission exécutive de l'ARH en date du 16 juin 2009,

ARRÊTE

Article 1er – Le montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotation ou de forfait annuel, du centre hospitalier de CREIL est fixé pour l'année 2009, aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 – Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 2 665 042 € pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;

- 128 352 € pour le forfait annuel relatif à l'activité de prélèvement d'organes ;

Article 3 – Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 10 748 724 €.

Article 5 – délais et voies de recours

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy, « Les Thiers » - 4 rue Piroux – case officielle 071 – 54036 Nancy cedex, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 6 : modalités d'exécution

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Oise, le Trésorier Payeur Général de l'Oise, le Directeur du centre hospitalier de Creil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement intéressé, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement sous forme de dotations, à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord Picardie et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et de la préfecture de l'Oise.

Amiens, le 30 juillet 2009

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Picardie

Signé : Pascal FORCIOLI

Objet : Arrêté n°090437 ARH portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotation, du Centre Médico Chirurgical des Jockeys pour l'exercice 2009

N° FINESS : 60 010 016 8

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-13, D.162-6 à D.162-8, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4, et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale modifiée et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié, relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2004 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale pour les années 2005, 2006 et 2007 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 fixant pour l'année 2009 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 fixant pour l'année 2009 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2009 portant détermination pour 2009 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 27 février 2009 fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;
Vu l'arrêté du 13 mars 2009 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 17 mars 2009 fixant pour l'année 2009 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ;
Vu la circulaire interministérielle n° DHOS/F4/DSS/1A/DGCP/5C/2008/11 du 16 janvier 2008 relative aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;
Vu la Circulaire n° DHOS/F2/F3/F1/DSS/1A/2009/78 du 17 mars 2009 relative à la campagne tarifaire 2009 des établissements de santé ;
Vu l'avis de la commission exécutive de l'ARH en date du 16 juin 2009 ;

ARRÊTE

Article 1er – Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale du Centre Médico Chirurgical des Jockeys est fixé pour l'année 2009 à 1 342 707 €.

Article 2 – Délais et voies de recours :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy, « Les Thiers » - 4 rue Piroux – case officielle 071 – 54036 Nancy cedex, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3 : Modalités d'exécution :

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Oise, le Directeur du Centre Médico Chirurgical des Jockeys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement intéressé, à la Mutualité Sociale Agricole chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement sous forme de dotations, à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord Picardie et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et de la préfecture de l'Oise.

Amiens, le 5 août 2009

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Picardie

Signé : Pascal FORCIOLI

Objet : arrêté n° ARH 090454 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 572

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;
Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé
Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;
Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique
Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;
Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de CHAUMONT en Vexin au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 315 317 € soit :

- 1) 315 317 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :
289 815 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;
223 € au titre des forfaits "de petit matériel" (FFM) ;
24 466 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
813 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de CHAUMONT en Vexin et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 17 août 2009

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Pascal FORCIOLI

Objet : arrêté n° ARH 090463 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Pont Sainte Maxence, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009 FINESS N° 600 100 648

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé
Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de PONT SAINTE MAXENCE au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 82 452 € soit :

- 1) 82 452 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :
76 030 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;
6 261 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
161 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de PONT SAINTE MAXENCE et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'OISE.

Fait à, Amiens le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090467 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Compiègne, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 721

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé
Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de COMPIEGNE au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 6 081 861 € soit :

- 1) 5 567 991 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :
4 712 767 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;
193 134 € au titre des forfaits "groupes homogènes de tarifs" (GHT), HAD ;
77 269 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;
5 728 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;
572 556 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
6 537 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;
- 2) 347 825 € au titre des spécialités pharmaceutiques,
- 3) 166 045 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de COMPIEGNE et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à, Amiens le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090475 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Senlis, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 135

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé
Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de SENLIS au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 3 138 125 € soit :

1) 2 989 026 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :

2 639 050 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;

52 397 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;

4 581 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;

291 048 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;

1 950 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

2) 135 377 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

3) 13 722 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de SENLIS et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090476 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au CMC les jockeys, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 168

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et

odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au CMC LES JOCKEYS au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 1 290 961 € soit :

1) 1 179 166 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :

1 143 658 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;

27 753 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;

7 755 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

2) 62 538 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

3) 49 257 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au CMC LES JOCKEYS et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens le 21 Août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090477 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Clermont, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 648

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de CLERMONT au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 918 980 € soit :

1) 894 139 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :

705 567 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;

35 547 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;

3 530 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;
148 686 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
809 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;
2) 14 730 € au titre des spécialités pharmaceutiques,
3) 10 111 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de CLERMONT et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090478 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Beauvais, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 713

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de BEAUVAIS au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 6 058 340 € soit :

1) 5 586 857 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :

5 170 270 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;

152 088 € au titre des forfaits "groupes homogènes de tarifs" (GHT), HAD ;

34 405 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;

13 000 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;

213 660 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;

3 434 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

2) 416 211 € au titre des spécialités pharmaceutiques,

3) 55 272 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de BEAUVAIS et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint
Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090479 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier de Noyon, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 100 986

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé
Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu Arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;

Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier de NOYON au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 1 280 642 € soit :

- 1) 1 262 851 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :
1 105 043 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;
27 770 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;
3 428 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;
124 728 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
1 882 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;
- 2) 12 637 € au titre des spécialités pharmaceutiques,
- 3) 5 154 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de NOYON et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

Objet : arrêté n° ARH 090480 fixant le montant des ressources d'assurance maladie au centre hospitalier Laennec de Creil, au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2009

FINESS N° 600 101 984

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée et notamment son article 33 ;
Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
Vu l'arrêté du 19 février 2009 modifié, relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 30 mars 2007, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 23 Janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique
Vu l'arrêté du 27 février 2009, fixant pour l'année 2009 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé exerçant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 20 avril 2009 modifiant le coefficient de transition mentionné au II de l'article 4 du décret du 26 décembre 2007 ;
Vu le relevé d'activité transmis par l'établissement pour le mois de juin 2009 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La somme due au Centre Hospitalier Laennec de CREIL au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois de juin 2009 est arrêtée à 6 680 153 € soit :

- 1) 6 234 604 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :
5 536 750 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes ;
73 507 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;
9 594 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;
606 419 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;
8 334 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;
- 2) 282 823 € au titre des spécialités pharmaceutiques,
- 3) 162 726 € au titre des produits et prestations

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier Laennec de CREIL et à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 21 août 2009

P/ Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Le directeur adjoint

Signé : Jean-Pierre GRAFFIN

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE

Objet : arrêté n° 09/80/044 portant subdélégation de signature, au nom du Préfet de la Somme,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°64-481 du 1er juin 1964 relatif aux délégations de pouvoirs et de signatures des préfets au chefs de service de l'État dont la circonscription excède le cadre du département ;

Vu le décret n°82-627 du 21 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de navigation ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2009 nommant Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2009 portant délégation de signature au chef du service navigation de la Seine par intérim ;

Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer toutes les décisions relevant de sa compétence conformément à l'arrêté préfectoral susvisé, à :

M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées et de Monsieur Jean LE DALL, la subdélégation de signature conférée à l'article 1er sera exercée par :

M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, secrétaire général du service navigation de la Seine.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, de Monsieur Jean LE DALL et de Monsieur Éric VILBE, la subdélégation de signature conférée à l'article 1er sera exercée par :

M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine.

Article 4 : Délégation de signature est consentie à :

M. Alain COUDRET, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, chef du service gestion de la voie d'eau, à l'effet de signer toutes les décisions relevant de l'article 1.1 b de l'arrêté susvisé,

M. Yves BRYGO, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, chargée de l'Arrondissement Picardie, pour les décisions suivantes visées dans l'arrêté préfectoral référencé à l'article 1er du présent arrêté :

Régime des cours d'eau navigables : articles 1.1.a, 1.1.c à 1.1.f et 1.1.j (sauf la représentation en justice)

Procédure d'expropriation : articles 1.2

Contravention de grande voirie : articles 1.3.a et 1.3.e

Gestion du domaine public fluvial : article 1.4.a

Police de l'eau et des milieux aquatiques : article 1.5.a

Décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance : article 1.6 (uniquement les dépôts de plainte)

M. Francis MICHON, administrateur civil hors classe, chargé du service Sécurité des Transports pour les décisions visées aux articles 1.1 d et 1.1.g à 1.1.i ;

M. Fabien ESCULIER, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargée du Service Eau et Environnement pour les décisions visées à l'article 1.5.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BRYGO, la délégation de signature prévue à l'article 4 sera exercée par M. Jean-Michel BERGERE, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, adjoint au chef de l'Arrondissement Seine Amont.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MICHON, la délégation de signature prévue à l'article 4 sera exercée par Mme Emmanuelle FOUGERON, attachée administrative de l'équipement, adjointe au chef du Service Sécurité des Transports.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien ESCULIER, la délégation de signature prévue à l'article 4 sera exercée par Mme Manon FABRE, ingénieure des Travaux Publics de l'État, adjointe au chef du Service Eau et Environnement.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, de Messieurs Jean LE DALL, Éric VILBE, Alexandre GUERINI et Alain COUDRET, délégation de signature est consentie à :

M. Fabien ESCULIER	Chef du service eau et environnement
M. Francis MICHON	Chef du service sécurité des transports
M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de Seine par intérim
M. Didier BEURAIN	Chef de l'arrondissement Seine-Amont par intérim
M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Chef du bureau administratif
M. Laurent HERMIER	Technicien supérieur principal à l'arrondissement
M. Antoine BERBAIN	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Hugues LACOURT	Adjoint au chef du service techniques de la voie d'eau

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

les avis visés à l'article 1.1 b de l'arrêté susvisé lorsqu'ils ne concernent pas un arrêt ou une restriction de navigation supérieurs à 2 heures;

tous les avis visés à l'article 1.1 b de l'arrêté susvisé dans les seuls cas d'urgence (événement imprévisible dont l'effet est quasi-immédiat)

- Marie-Françoise HEDIN, SA, ajointe au chef du Pôle Maîtrise d' Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Cécile LABORDE, AA, chef du pôle contentieux et affaires juridique, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 3.1 de l'arrêté préfectoral susvisé

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'Objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

L'arrêté n°2009-11 du 26 mars 2009 est abrogé.

Article 5 :

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et dont une copie sera adressée au préfet de la Somme.

Rouen, le 3 septembre 2009

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

François TERRIE

